

# quartiers 2030

CONTRAT DE VILLE 2024-2030



AIRE-SUR-LA-LYS | ARQUES | LONGUENESSE | SAINT-OMER

# SOMMAIRE

## EDITO

### **INTRODUCTION** \_\_\_\_\_ **6**

La politique de la ville \_\_\_\_\_ 6

Le contrat de ville \_\_\_\_\_ 6

Les fondamentaux du contrat de ville \_\_\_\_\_ 6

Une compétence intercommunale, en lien étroit avec les communes \_\_\_\_\_ 7

Un projet de territoire levier pour les quartiers \_\_\_\_\_ 8

### **DE L'ÉVALUATION AU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE** \_\_\_\_\_ **9**

Une démarche participative \_\_\_\_\_ 9

Les principaux constats de l'évaluation \_\_\_\_\_ 10

### **LA METHODOLOGIE DE DEFINITION DU CONTRAT** \_\_\_\_\_ **12**

Recueillir l'expression des habitants \_\_\_\_\_ 12

Compléter le diagnostic et définir des objectifs \_\_\_\_\_ 14

Préciser les objectifs \_\_\_\_\_ 14

### **LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE** \_\_\_\_\_ **15**

*Fiches d'identité des quartiers prioritaires* \_\_\_\_\_ 16

*Des quartiers fragiles identifiés en complément* \_\_\_\_\_ 30

### **DES AMBITIONS POUR LES QUARTIERS** \_\_\_\_\_ **31**

Mieux repérer pour mieux orienter \_\_\_\_\_ 32

Coordonner les acteurs de l'insertion et de la réussite éducative pour coconstruire des parcours sécurisés et des actions innovantes \_\_\_\_\_ 34

Renforcer la mobilité des habitants, vectrice d'émancipation, d'insertion et de transition \_\_\_\_\_ 36

Agir en faveur de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention \_\_\_\_\_ 38

Ouvrir le champ des possibles, en particulier chez les jeunes \_\_\_\_\_ 40

Accompagner les quartiers face aux enjeux de transition écologique et environnementale : \_\_\_\_\_ 42

Améliorer l'image et l'attractivité \_\_\_\_\_ 45

### **DES VALEURS SOCLES** \_\_\_\_\_ **47**

La communication positive et la valorisation des actions \_\_\_\_\_ 47

L'ouverture vers l'extérieur et la mixité \_\_\_\_\_ 47

La lutte contre les discriminations \_\_\_\_\_ 47

La simplification des démarches administratives \_\_\_\_\_ 47

La participation des habitants à la définition des actions \_\_\_\_\_ 47

### **TABLEAU SYNTHETIQUE DES OBJECTIFS** \_\_\_\_\_ **48**

<b>DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR ACCOMPAGNER LES QUARTIERS</b>	<b>50</b>
<b>MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI DU CONTRAT</b>	<b>52</b>
L'association des habitants à la gouvernance	52
Un pilotage stratégique avec l'ensemble des signataires	53
Un pilotage resserré avec les communes :	54
Suivi du contrat de ville	54
<b>ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES</b>	<b>55</b>

# édito

**Joël DUQUENOY**

Président de la Communauté  
d'Agglomération  
du Pays de Saint-Omer



## Madame, Monsieur,

La politique de la Ville est une stratégie nationale et territoriale conduisant à définir et à mettre en œuvre l'ensemble des mesures que l'État et les collectivités territoriales, avec leurs partenaires mettent en place pour lutter contre l'ensemble des difficultés et inégalités qui touchent les 1.362 quartiers prioritaires.

Ces mesures portent aussi bien sur des enjeux sociaux (éducation, santé, sécurité, « vivre ensemble », ...) qu'économiques (création d'activités et emplois, ...) et urbains (amélioration du cadre de vie, mobilité, rénovation de l'habitat).

Aujourd'hui, un nouveau chapitre s'ouvre pour les six prochaines années à travers ce contrat de ville nouvelle génération « Quartiers 2030 ».

Construit autour de sept ambitions, il affiche 36 objectifs dans l'optique de réduction des écarts de développement, de transformation de nos quartiers et d'amélioration du quotidien de ses habitants.

Il engage l'ensemble des partenaires signataires pour la période 2024-2030. Il nous engage collectivement pour le bien-être, le mieux « vivre ensemble » de nos habitants.

Mais, ce document que vous avez entre les mains n'est pas figé. Bien au contraire, il entend s'adapter aux réalités de notre quotidien, aux changements qui peuvent intervenir et bouleverser notre vie de tous les jours. Il offre cependant un cadre de travail collectif. Il est le fruit d'un travail partena-

rial de qualité entre l'État, les Villes, le Département du Pas-de-Calais, la Région des Hauts-de-France et les différents partenaires du territoire. Il est basé sur une écoute et une prise en compte de la parole des habitants.

Ce contrat cadre pose et traduit les engagements de l'ensemble des signataires mobilisés en direction des habitantes et habitants de nos trois quartiers prioritaires de la politique de la ville que sont :

- « Centre Historique » de la Ville d'Aire-sur-la-Lys ;
- « Saint-Exupéry / Léon Blum » des communes d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer ;
- « Quai du Commerce / Saint Sépulcre » de la Ville de Saint-Omer.

Au titre des nouveautés, un volet investissement est également adossé au contrat « Quartiers 2030 ». Ces projets sont portés notamment par les communes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer mais également par des acteurs publics et privés.

Un second volet complète le présent document. Il reprend les engagements respectifs des signataires en direction de notre territoire communautaire et de ses communes.

Il nous appartient, collectivement, de le mettre en œuvre.

Bonne lecture !

# édito

**Jacques BILLANT**  
Préfet du Pas-de-Calais



## Madame, Monsieur,

*Le nouveau contrat de ville « engagement 2030 » conclu avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.*

*L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartier 2030 ». Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en terme de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.*

*Resserré autour d'enjeux et d'actions priorités et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.*

*Pour garantir la promesse d'égalité républicaine,*

*l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs ; je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé,...), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.*

*De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.*

*Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé État - Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.*

# INTRODUCTION

## La politique de la ville

La politique de la ville s'appuie sur la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Trois quartiers sont repris dans le contrat de ville « Quartiers 2030 » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Des « quartiers fragiles » sont également identifiés dans une optique de prévention et de mutualisation d'actions, de bonnes pratiques et d'initiatives.

## Le contrat de ville

Le contrat de ville, conclu pour la période 2024-2030, est l'espace commun de tous les partenaires engagés dans les quartiers prioritaires. Il a pour ambition de donner un cadre contractuel pour construire des dynamiques partenariales au bénéfice des habitants.

C'est aujourd'hui un véritable outil de mise en cohérence de la « Politique de la Ville » construit autour de trois principes fondateurs :

- **Simplification** : pour donner plus de lisibilité ;
- **Efficacité et cohérence** : pour concentrer les moyens vers les quartiers et optimiser les leviers d'action publique ;
- **Co-construction** : pour favoriser l'association des habitants aux politiques qui les concernent.

Ce contrat cadre reprend les ambitions et objectifs pour les quartiers. Il sera complété par un plan d'actions détaillé à l'appui des engagements des institutions partenaires.

## Les fondamentaux du contrat de ville

### Une politique territorialisée :

La politique de la ville agit de manière territorialisée en renforçant les moyens sur les territoires marqués par une concentration de pauvreté dans une optique d'**ÉQUITÉ**.

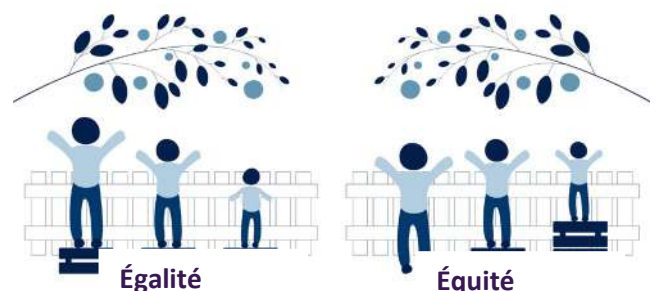
### L'association des habitants

Politique d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers, elle trouve son essence dans la participation des habitants à sa mise en œuvre.

### La transversalité et la coopération

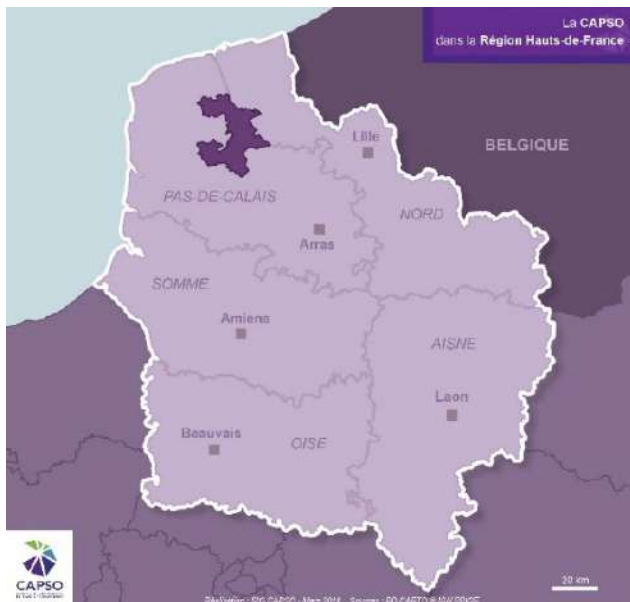
Les atouts et fragilités des quartiers conduisent à identifier des objectifs multiples.

La politique de la ville agit en transversalité en mobilisant les différents acteurs et institutions partenaires. Elle s'appuie sur un partenariat large. Par ses dispositifs spécifiques, elle innove en décloisonnant et en expérimentant dans les modes d'actions.



# Une compétence intercommunale, en lien étroit avec les communes

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer compte 105.128 habitants pour 53 communes adhérentes (INSEE 2020).



Son armature territoriale est fixée par les documents cadres en matière d'urbanisme :

- **Le pôle urbain de Saint-Omer** (*Saint-Omer, Arques, Blendecques, Longuenesse, Saint-Martin-lez-Tatinghem*), se caractérise par une offre de services supérieure répondant aux besoins de l'ensemble des habitants du Pays de Saint-Omer et au-delà (enseignement supérieur, médecins spécialistes, tribunal Judiciaire, sous-préfecture, ...). Il bénéficie d'une très forte concentration d'emplois générant d'importantes navettes domicile-travail avec l'ensemble des communes du territoire.
- **Le pôle supérieur de centralité d'Aire-sur-la-Lys**, identifié au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP), concentre des équipements structurants (Maisons de Services, Centre Sanitaire, Médiathèque, Centre Aquatique).
- **Les bourgs centres de Théroouanne, Fauquembergues et Eperlecques**, assurent des services de proximité rayonnant à l'échelle de petits bassins de vie. On y

retrouve notamment des collèges et des équipements mutualisés tels que les Maisons de Services Publics ou Maisons Pluridisciplinaires de Santé.

- **Les secteurs résidentiels**, constituent des espaces à vocation principale d'habitat.

Le territoire du Pays de Saint-Omer s'est fortement développé sur la seconde partie du 20<sup>ème</sup> siècle avec le développement de son activité économique qui s'est réalisé autour de l'industrie du verre, de production de papier et agro-alimentaire. Il se trouve à ce jour à une période charnière de son développement et fait face à des défis importants à réaliser :

- Baisse démographique des pôles urbains ;
- Nombre croissant de ménages isolés ;
- Fortes disparités de revenus ;
- Parc de logements à améliorer.

La CAPSO assure la compétence « **Politique de la Ville** ». Elle se décline de la façon suivante :

- L'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville ;
- L'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Le programme d'actions défini dans le contrat de ville.

Comme repris dans cette compétence, elle joue un rôle de coordination à travers le pilotage du contrat de ville, ceci en lien étroit avec les communes concernées.

Ce pilotage intercommunal se doit d'être le garant de la mobilisation des différentes compétences communautaires en réponse aux besoins des quartiers.

# Un projet de territoire levier pour les quartiers

## La CAPSO s'est dotée d'un projet de territoire pour la période 2020-2026.

Ce projet global de développement reprend **16 grandes thématiques** : aménagement, mobilité, habitat, économie et emploi, commerce, innovation et numérique, tourisme, formation et enseignement supérieur, culture, sport, petite enfance, développement social, déchets, eau, environnement, transition écologique et relation à l'utilisateur – attractivité.

Au total, ce sont **193 actions qui ont été identifiées** par les élus et par le groupe « habitants ». Elles sont inscrites dans le projet de territoire.

## Le projet de territoire constitue un levier d'amélioration de la situation des quartiers. Il s'articule autour de valeurs fondatrices :

- Promouvoir une intercommunalité de projet ;
- L'utilisateur au cœur de l'action publique ;

- Un maillage de territoire pour une action publique solidaire et équitable ;
- Une action publique maîtrisée financièrement et optimisée ;
- Une action publique qui doit être pilotée et évaluée.

**En complément de ses compétences, la CAPSO a affirmé la solidarité en direction des communes à travers le Pacte Fiscal et Financier. Celui-ci a été approuvé lors du conseil communautaire du 30 septembre 2021.**

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) y est intégrée et inclut une part « QPV » à hauteur de 9% de l'enveloppe (soit 88 463 € pour l'année 2024) répartie entre les communes concernées selon les mécanismes suivants :

- 50% de l'enveloppe répartie entre les 4 communes éligibles ;
- 50% de l'enveloppe répartie en fonction du nombre d'habitants en QPV.

### Exemples d'actions du Projet de territoire :

- Engager les opérations de renouvellement urbain situées sur la commune de Saint-Omer aux abords de la gare SNCF, au niveau de la cour fret/halle aux choux et du quartier ANRU (« quai du commerce Saint-Sépulcre »)
- Soutenir l'opérateur « Défi-mobilité » pour le maintien d'une offre de mobilité sociale (personnes en réinsertion, jeunes en apprentissage...)
- Accompagner les volets « logements » des projets de requalification urbaine (quartiers « Politique de la ville », « Action Cœur de Ville », « Petites Villes de Demain », ...)
- Poursuivre les démarches visant à encourager la pratique du sport (ex : fête du sport, soutien aux associations, équipements sportifs, ...)
- Favoriser l'accès aux modes de garde pour les familles modestes ou confrontées au handicap d'un enfant (poste de coordination)
- Soutenir les acteurs de l'accompagnement aux soins et aux droits en lien avec les politiques communautaires (France Victimes, CIDFF...) et les dispositifs spécifiques aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (Médiation santé, Projet de réussite éducative...)
- Mailler le territoire de points d'accès aux droits et aux services publics (y compris communautaires) en s'appuyant sur les maisons de services publics regroupant les différents opérateurs nationaux et locaux
- Créer des actions d'insertion professionnelle spécifiques pour les QPV (renforcer l'organisation des acteurs, développer des actions innovantes et spécifiques)



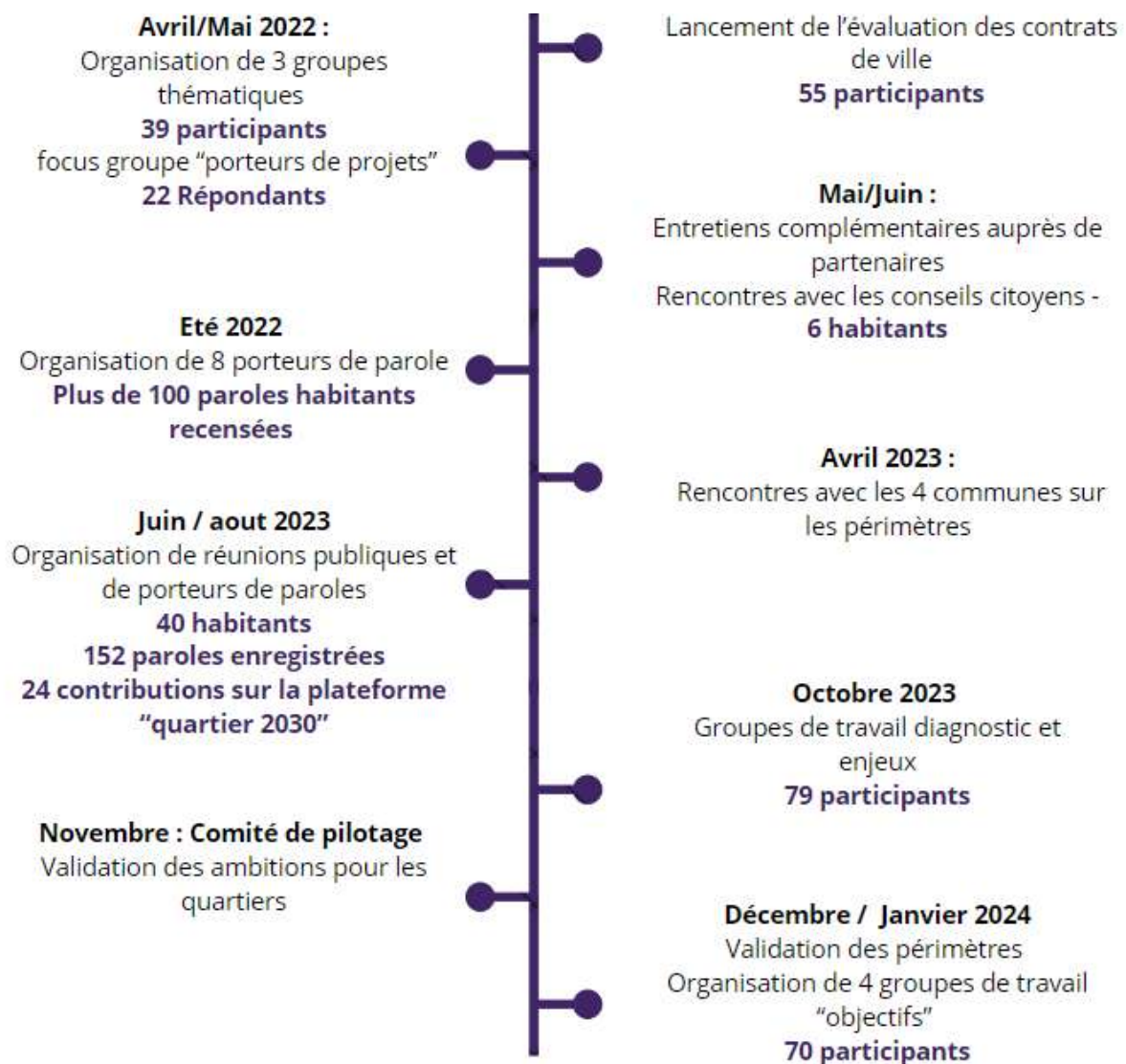
# DE L'ÉVALUATION AU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

## Une démarche participative

L'évaluation des « Contrats de ville » a été menée en 2022 avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme du Pays de Saint-Omer. Elle a permis d'analyser l'évolution des quartiers prioritaires mais aussi le fonctionnement des outils contractuels en mettant l'accent sur :

- La place du droit commun dans les contrats ;
- Les modalités de gouvernance et d'association des habitants ;
- Le soutien à la vie associative.

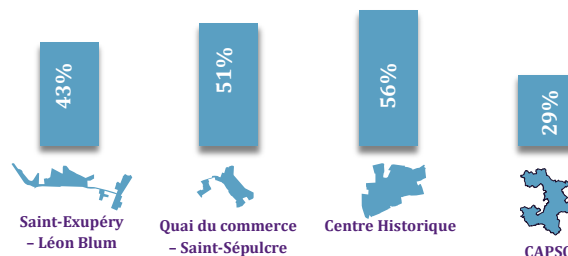
L'agence d'urbanisme a accompagné l'intégralité de la démarche de construction du contrat « Quartiers 2030 ». Des temps spécifiques d'association des habitants et de définitions des ambitions et objectifs ont été réalisés dans la continuité de l'évaluation.



## Les principaux constats de l'évaluation

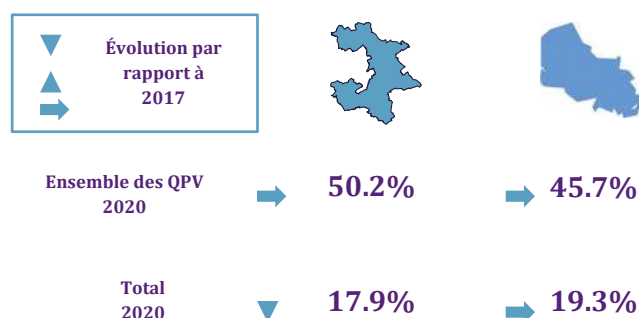
- Une observation d'impact contrainte par la disponibilité des données statistiques et par la **rotation des ménages enregistrée.**

Part des ménages ayant moins de 4 ans d'ancienneté dans le quartier



Source : Insee, Recensement de la Population 2018

- **Une géographie prioritaire qui fait encore consensus** mais des fragilités sont apparues et/ou se sont renforcées sur d'autres secteurs. Le taux de pauvreté est plus élevé dans les QPV de la CAPSO que dans l'ensemble des QPV du département du Pas-de-Calais (+ 5 points). L'écart entre les quartiers et l'EPCI est par ailleurs plus important sur la CAPSO qu'à l'échelle du département.

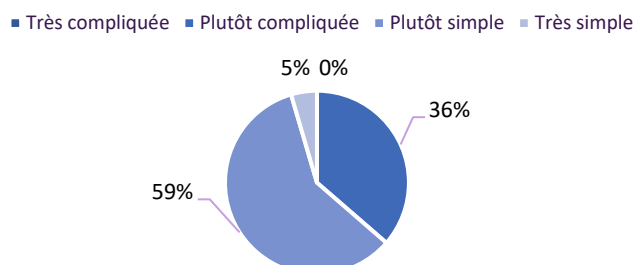


- **Des contrats de ville** qui, dans leur structuration et le partenariat développé, sont de bons outils mais doivent revenir aux fondamentaux de la Loi notamment en matière de mobilisation renforcée du droit commun.

*Extrait de l'évaluation : « En 2018, l'évaluation intermédiaire démontrait que 77% des 96 objectifs opérationnels étaient travaillés via des actions/dispositifs de droit commun, tandis que 56% l'ont été via des crédits spécifiques. Même si ce droit commun existe, il est peu quantifiable financièrement parlant et rarement exposé au Comité Stratégique »*

- **Une « Politique de la Ville » qui renvoie souvent à quelque chose de complexe et technique** : 36% des associations ayant répondu au questionnaire jugent la procédure d'appel à projets complexe. Elles soulignent le manque de lisibilité sur les financements mobilisables. Le calendrier est jugé peu adapté pour 43% des répondants.

La procédure d'appel à projets est :



- **Des habitants avertis et investis dans l'amélioration de leur quartier.** Deux conseils citoyens ont maintenu leurs actions sur la durée du contrat de ville. Ils s'estiment associés et accompagnés mais souhaiteraient être davantage en lien avec les différents partenaires. Pour les élus, il importe également de prendre en considération les différentes formes de participation des habitants.
- **Une ingénierie limitée et la nécessité de rénover les modalités d'appels à projets pour permettre la mobilisation du droit commun et une simplification administrative** (pluri-annualité, enveloppe pour les micro-projets...)



*Les mots exprimés par les partenaires lors du comité de pilotage de lancement*

# LA METHODOLOGIE DE DEFINITION DU CONTRAT

## Recueillir l'expression des habitants

La concertation des habitants est un pilier central de la démarche d'élaboration du contrat de ville.

Pilotée au niveau national à travers la plateforme « Quartiers 2030 », la participation citoyenne a également été incarnée dans les quartiers prioritaires de la CAPSO par la mise en œuvre de plusieurs rencontres et échanges avec les habitants.

Cette concertation a permis de souligner :

- Les défis, les constats et les difficultés des quartiers prioritaires,
- Les actions et les projets prioritaires à mettre en place pour répondre aux difficultés,
- Les atouts des quartiers,
- Les moyens d'amélioration de la participation des habitants



**3 réunions publiques mises en place** avec l'appui des communes et des centres sociaux

**40 participants**

Une animation autour des forces et faiblesses du quartier sur les thématiques émancipation/transition/Emploi et développement économique/sécurité



**6 porteurs de parole réalisés dans les quartiers lors des opérations NQE et Quartiers d'été avec les questions suivantes :**

- "Vous voyez vous vieillir/grandir dans votre quartier? "
- "Que faites vous de votre temps libre?"

**152 habitants rencontrés**



Un relais réalisé via les réseaux sociaux et les partenaires autour de la plateforme nationale "quartiers 2030"

**24 habitants se sont exprimés**

:

- Ce qui a fonctionné
- Les supports des réunions publiques reprenaient des éléments recueillis lors des porteurs de parole réalisés en 2022, ce qui permettait aux habitants de réagir et d'être très vite dans des échanges fluides.
- Des habitants qui se sont prêtés au jeu !
- L'outil « porteur de parole » est un support pertinent pour débiter un échange avec les habitants de tout âge.

#### Ce qui a moins bien fonctionné :

- Un calendrier très contraint dans la mise en place de la consultation
- Des réunions qui n'ont pas permis une représentation de « tous » les habitants
- Des porteurs de parole organisés sur des moments festifs, avec des habitants plus enclins à exposer le vivre ensemble, les solidarités...

#### Les points saillants sur chaque concertation :

- La situation géographique des quartiers constitue un atout pour la majorité des habitants et sur les différents quartiers ;
- L'importance des solidarités entre les habitants, de l'entraide ;
- La présence de trafics de stupéfiants ;
- La faible isolation des logements ;
- L'importance du transport collectif, largement utilisé par les habitants mais ces derniers verbalisent des besoins complémentaires ;
- Le rôle et la place prédominante des centres sociaux sur plusieurs sujets : le vivre ensemble, l'accès aux droits, l'emploi...
- La difficulté à accéder à un médecin généraliste.

#### Les 5 défis les plus cités par les habitants des quartiers de la CAPSO sur la plateforme nationale sont :

- Le logement ;
- L'emploi ;
- La prévention de la délinquance ;
- L'accès aux soins ;
- La lutte contre les discriminations.

#### Ce qui a surpris :

- La forte appropriation de l'axe « transition écologique »,
- Peu d'éléments sur l'accès à l'emploi avec des attentes plus prononcées sur la découverte des métiers pour les jeunes et l'accompagnement à lever les freins à la reprise d'un emploi.

**CONSTRUISONS ENSEMBLE  
L'AVENIR DE VOTRE QUARTIER  
À L'HORIZON 2030**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Ville d'Aire-sur-la-Lys ont le plaisir de vous inviter, aux côtés de l'Etat, à échanger sur les enjeux de votre quartier.

Vous êtes habitants ou vous êtes particulièrement investis au sein d'une association ou d'une structure... **VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !**

Venez dialoguer avec nous, partager vos attentes, souhaits et propositions pour **construire ensemble l'avenir de votre quartier à l'horizon 2030**

**LUNDI 26 JUIN DE 16H00 À 18H00**  
HALLE AU BEURRE - GRAND PLACE  
62120 AIRE-SUR-LA-LYS

N'hésitez pas à partager cette invitation auprès des membres de votre association ou de votre structure qu'ils soient habitants, bénévoles ou salariés...

**VENEZ NOMBREUX !**

## Compléter le diagnostic et définir des objectifs

Les éléments recueillis lors de la phase de consultation des habitants ont été partagés au sein de deux groupes de travail organisés en octobre 2023 :

- **Transition écologique et accès à l'emploi**
- **Emancipation de tous, accès aux droits et sécurité**

Ce format resserré a été retenu pour davantage de transversalité et d'interactions entre les partenaires.

Les deux groupes ont permis de compléter le diagnostic et d'identifier les objectifs à atteindre pour les quartiers.



79 participants



41 objectifs identifiés

## Préciser les objectifs

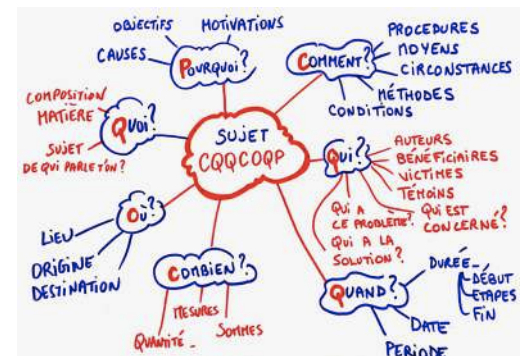
Pour affiner les objectifs identifiés lors des précédents groupes de travail, ont été organisés en décembre 2023 et janvier 2024 quatre groupes thématiques :

- Tranquillité/sécurité ;
- Emancipation ;
- Emploi et développement économique ;
- Transitions écologiques et environnementales.

L'ensemble des partenaires a été informé des différentes dates, toujours en vue de garantir la transversalité.



70 participants



# LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Le décret 2024-1314 publié le 28 décembre 2023 a actualisé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il en précise la définition :

*"Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :*

*1° Un nombre minimal d'habitants ;*

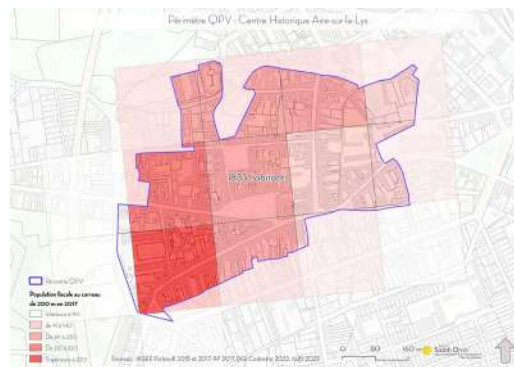
*2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers. »*

Cette **nouvelle géographie prioritaire** tient compte de l'actualisation des données de population et de revenus issues des données du fichier localisé social et fiscal de 2019. Elle a globalement maintenu l'armature précédente, en **retenant les trois quartiers de l'agglomération du Pays de Saint-Omer** :

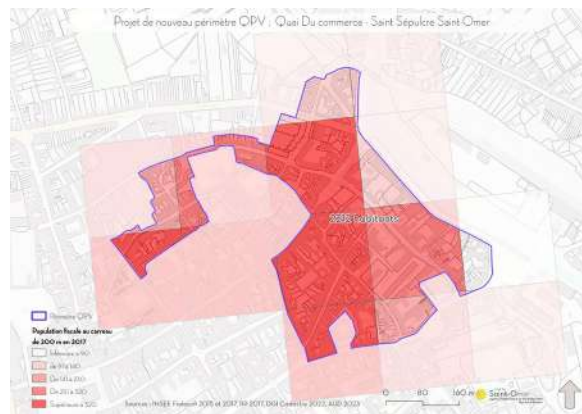
- « Centre Historique de la Commune » d'Aire-sur-la-Lys ;
- « Quai du Commerce / Saint Sépulcre » de la ville de Saint-Omer ;
- « Saint-Exupéry / Léon Blum » des communes d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer.

Les périmètres ont néanmoins évolué, afin de prendre en compte les réalités locales identifiées par les élus municipaux des communes concernées.

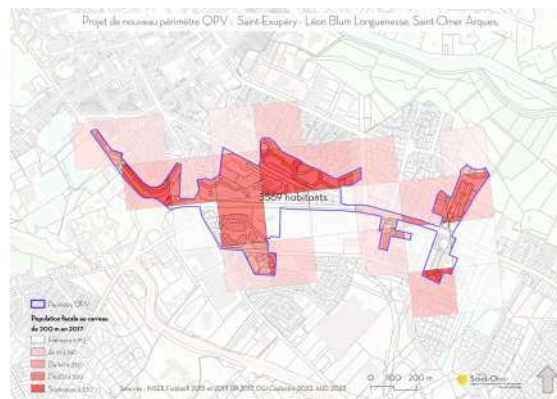
C'est ainsi que le **quartier « centre Historique »** s'est agrandi de quelques habitations.



Celui du « **Quai du Commerce / Saint-Sépulcre** » s'est développé de l'ouest du quartier jusqu'aux rues Guillaume Cliton et Hendricq. La résidence Taviel et l'école Perrault sont également reprises.



Le quartier « **Saint-Exupéry / Léon Blum** » qui se situe en grande partie sur la commune de Longuenesse a quant à lui vu son périmètre évoluer pour intégrer le quartier de la Verte Ecuille et le pavillon Normandie situé rue Rembrandt. Une extension a également été retenue sur le secteur de Saint-Omer avec l'intégration des équipements sportifs attenants à la résidence Saint-Exupéry.



## **FICHES D'IDENTITE DES QUARTIERS PRIORITAIRES**

Les périmètres des QPV de la CAPSO ont été étendus portant la population estimée à 7500 habitants (+1200 habitants soit + 20.97%).

Les données inscrites dans les fiches d'identité se basent sur les données infra-communales disponibles au moment de la rédaction du contrat « Quartiers 2030 », soit à l'échelle des anciens périmètres.

Des encarts précisent les caractéristiques des extensions.

Les éléments recueillis dans la consultation citoyenne sont également précisés.



# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



1 quartier sur 3 communes (Arques, Longuenesse, Saint-Omer)



## Un quartier jeune avec une forte proportion de familles monoparentales

2900 habitants en 2019 (périmètre 2014)  
3500 habitants estimés sur le nouveau périmètre  
Part de femmes dans la population : 54,7%  
Indice de jeunesse : 3  
Part de ménages vivant seuls : 36,4%  
1 114 ménages allocataires CAF dont 25% de mono-parents (273)

## Caractéristiques de l'extension du périmètre :

- Environ 280 logements sociaux répartis dans 8 bâtiments (Longuenesse)
- Un complexe sportif (Saint-Omer)



Revenu médian déclaré : 7 040€

## Un quartier d'habitat social des années 70 nécessitant des réhabilitations et adaptations des logements

Part de logements sociaux : 97%  
Dates de construction des logements :

- 1946-1970 : 15%
- 1971-1990 : 73,5%
- 1991-2015 : 8,4%

« Je ne me vois pas vieillir ici, plutôt en maison avec un jardin...c'est mieux pour les enfants. Il faudrait plus de jeux ici pour eux. »

Habitant de Maillebois, 18 ans

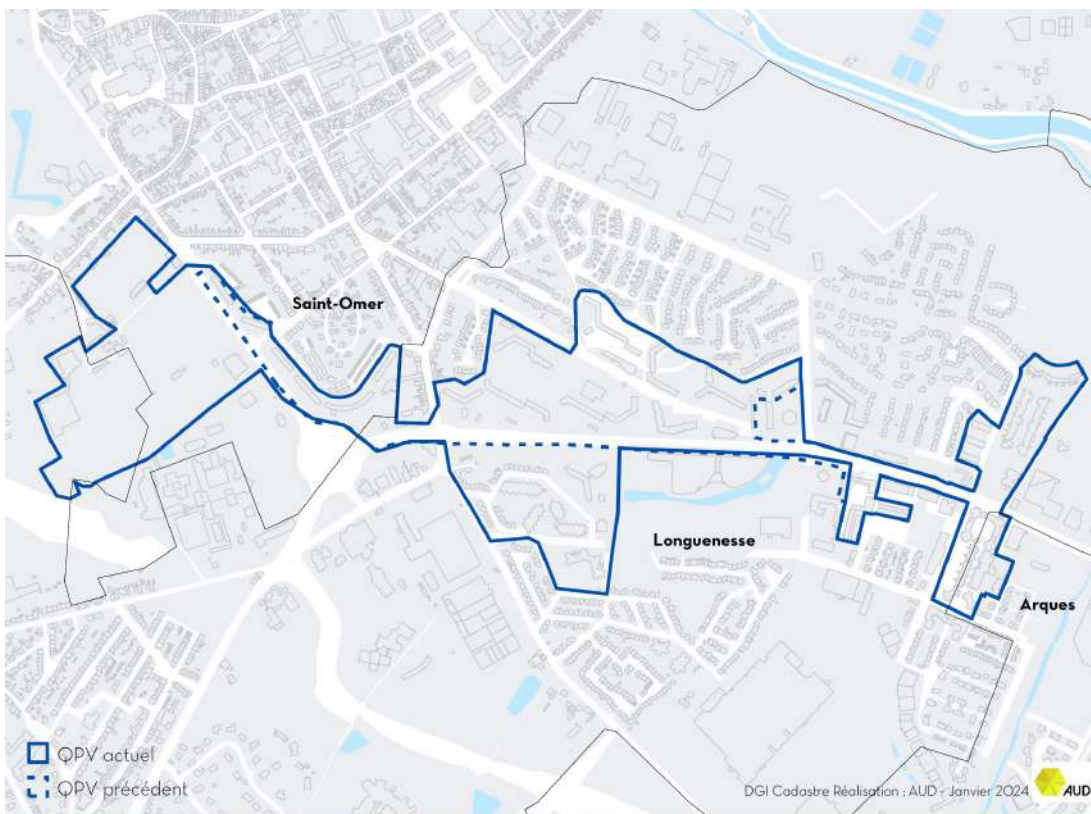


## Un quartier central de l'agglomération mais avec peu d'activités économiques en son sein, une population particulièrement précarisée en termes d'emploi

Nombre de demandeurs d'emploi ABC (Pôle Emploi, mars 2021) : 453 dont 47% au RSA (211)  
Part des emplois précaires : 38,3% (CAPSO : 15,2%)  
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 42,4%  
Nombre d'établissements (industrie, construction, commerce, services) : 48

« Besoin d'amélioration des logements, et j'aimerais plus de bancs aussi. »

Habitante de Marcel Pagnol, 41 ans



## FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



### 4 arrêts dans le périmètre QPV

Charles de Gaulle (Saint-Omer)	L1
Saint-Exupéry (Saint-Omer)	L1
Brueghel (Longuenesse)	L1
Gendarmerie (Longuenesse)	L6

### 4 arrêts à proximité

Les Peintres (Longuenesse)	L2	L3	L6		
Centre aquatique (Longuenesse)	L1	L2	L3	L4	L6
La Poste (Longuenesse)	L4				
Université (Longuenesse)	L4				



Schéma Cyclable intercommunal : accès à l'Eurovéloroute 5 et liens avec les communes du pôle urbain  
Gare de Saint-Omer desservie en bus Mouvéo en 10-15mn depuis le Centre Aquatique



	Arques	Longuenesse	Saint-Omer
Médecins généralistes (dont plus de 60 ans)	7 (3)	4 (3)	14 (6)
Part de patients de 17 ans et plus sans médecin traitant (et nombre)	12,3% (904)	16,3% (1 349)	18,3% (2 072)

Source Rezone CPTS /DCIR/SNDS/SNIIRAM



Un profil scolaire très spécialisé avec une majorité d'établissements REP+ et de profils sociaux plutôt défavorisés et peu diversifiés  
4 écoles au sein du quartier :

Ecole	Commune	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	Indice de Position Sociale (IPS)
Maternelle Louis Blériot	Longuenesse	REP +	47	Non connu
Primaire George Sand	Longuenesse	REP +	221	78,4
Primaire Léon Blum	Longuenesse	REP +	94	70,5
Primaire Albert Camus	Arques	REP +	264	80,4

### 3 collèges à proximité du quartier :

Collège	Commune	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	IPS	Ecart-type d'IPS	Indicateur de Valeur Ajoutée (IVA)
La Morinie	Saint-Omer	REP +	330	75,9	26	+ 2
Pierre Mendès-France	Arques	Hors EP	525	90,7	29,5	+ 6
Blaise Pascal	Longuenesse	Hors EP	426	96,5	33,1	+ 1



- 1 Centre Social : Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse (ESCAL)
- 1 Espace de Vie Sociale : Les Bellons, Community Arques
- 1 Maison de Quartier : Saint-Exupéry, Centre Socio-Culturel de Saint-Omer (CSCSO)

« On va au centre social, on boit un café avec les amies, c'est une ressource. »

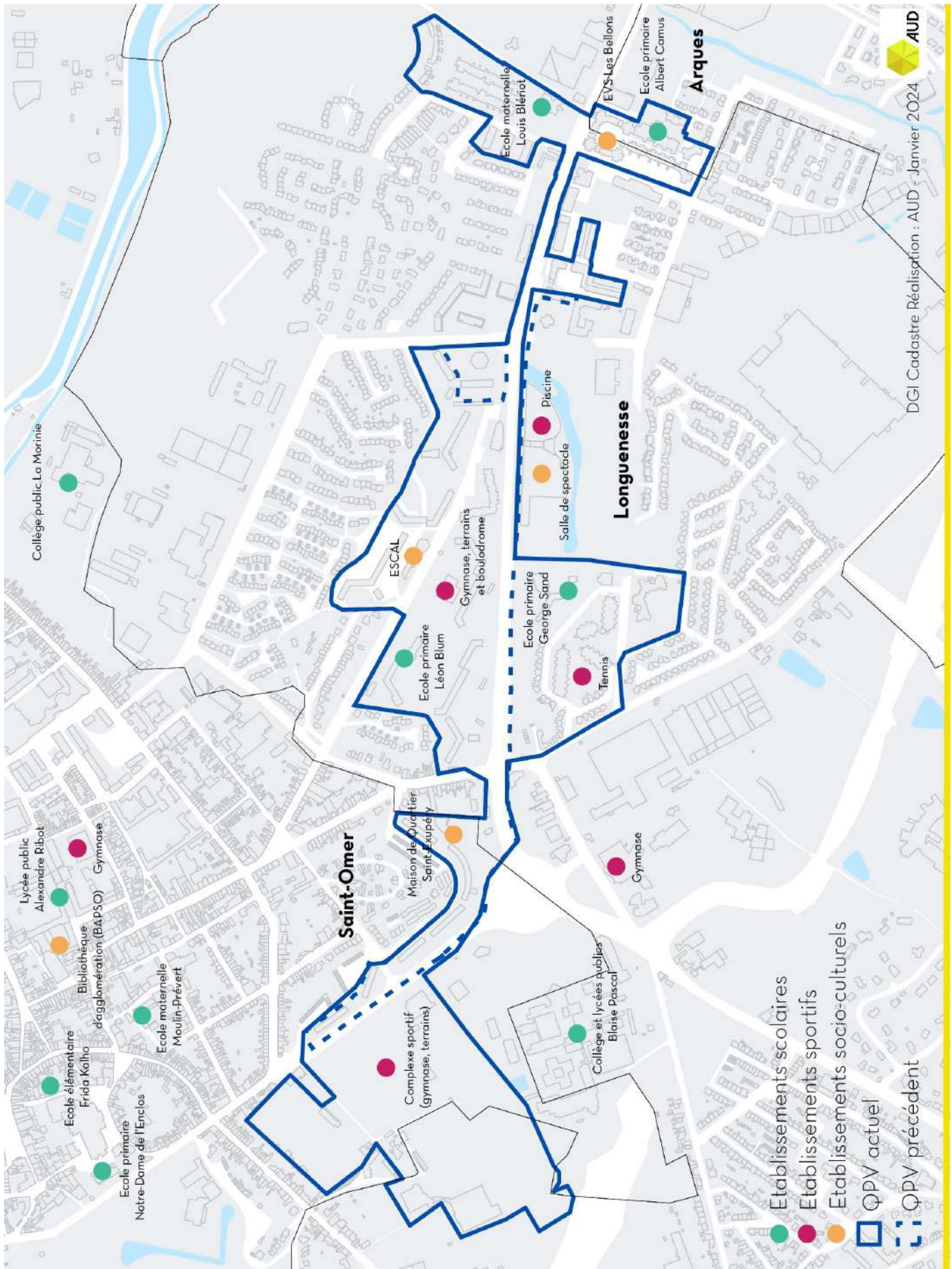


Habitante de St-Exupéry, 50 ans

# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



## Équipements scolaires, sportifs et socio-culturels



# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



## Éléments issus de la concertation citoyenne

	Forces	Faiblesses
<b>Transition écologique</b>	<p><b>Arques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un quartier bien desservi</li> <li>○ Des démarches de promotion de l'alimentation : conserverie mobile/ casatizote</li> <li>○ Des habitants investis dans le réemploi : seconde vie jouet</li> </ul> <p><b>Longuesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fréquence appréciée de la ligne de bus</li> <li>○ Bonne offre de pistes cyclables</li> <li>○ Quartier avec de nombreux commerces et équipements en proximité</li> <li>○ Des initiatives d'habitants pour améliorer leur cadre de vie</li> <li>○ Jardins familiaux à proximité</li> <li>○ Des espaces verts dans le quartier</li> <li>○ Projet pédagogique de l'école Sand autour de la biodiversité</li> </ul>	<p><b>Arques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Peu d'aménagement PMR des trottoirs jusqu'au centre-ville</li> <li>○ Quartier sale, présence de rats, pas de local poubelles</li> <li>○ Besoin de mise en valeur du cadre de vie, des espaces de jeux</li> <li>○ Quartier plus ou moins minéral, espaces verts de moindre qualité</li> <li>○ Mobilier urbain vieillissant</li> <li>○ Logements mal isolés</li> <li>○ Problématique de la fermeture du parking</li> </ul> <p><b>Longuesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Logements mal isolés / Résidence vieillissante (pas d'ascenseurs, de balcons, problème de canalisations, infiltration d'eau)</li> <li>○ Entrée dégradée</li> <li>○ Manque d'entretien des espaces publics, du mobilier urbain</li> <li>○ Quartier Salamandre éloigné des arrêts de bus</li> <li>○ Manque de clarté du réseau et des correspondances</li> <li>○ Problème dans la gestion des déchets/conteneurs</li> <li>○ Pas de solution de recharge des véhicules – interdiction véhicules thermiques</li> <li>○ Des logements collectifs – pas de jardin</li> </ul> <p><b>Saint-Omer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas d'accès à un jardin partagé</li> <li>○ Pas assez de mobilier urbain</li> </ul>
<b>Plein emploi et développement économique</b>	<p><b>Arques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il existe aujourd'hui de très bons dispositifs d'insertion</li> <li>○ L'offre d'emploi existe</li> </ul> <p><b>Longuesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aides de la commune pour passer le BAFA</li> <li>○ Actions hors les murs / Cité de l'emploi</li> <li>○ Forums emploi (mais le nom « Salon du Travail » laisse parfois penser que ce n'est pas pour les personnes en demande d'emploi)</li> <li>○ MIPE : outil efficace</li> </ul> <p><b>Saint-Omer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Solidarité intergénérationnelle : garde d'enfants</li> </ul>	<p><b>Arques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Freins liés aux modes de garde ( pas de crèche d'entreprise, horaire crèche peu adapté, absence de prise en charge financière après 6 ans...)</li> <li>○ Freins liés à la mobilité</li> <li>○ Chômage qui touche surtout les jeunes</li> <li>○ Beaucoup d'emplois précaires</li> <li>○ Crainte relative au déménagement du magasin Aldi</li> </ul> <p><b>Longuesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Discrimination à l'embauche liée à l'adresse quand on vient de Maillebois ou Saint-Exupéry</li> <li>○ Pôle Emploi : gestion compliquée de certaines situations, difficulté d'avoir un RDV</li> <li>○ Mobilités (par exemple : accessibilité de Startévo à Leulinghem ? Difficultés de stationnement des 2 roues loués par Défi Mobilité compte tenu du parc de logements)</li> <li>○ Pas assez de découverte des métiers pour les élèves en filière générale</li> <li>○ Pas de liens entre les cordées de la réussite et les filières professionnelles – réorientation complexe</li> <li>○ Communication autour des dispositifs (à développer sur les panneaux lumineux de la commune ? Facebook ? Autres réseaux sociaux ?)</li> </ul> <p><b>Saint-Omer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des publics interrogés qui verbalisent peu la recherche d'emploi – davantage de discours orientés sur l'éducation des enfants</li> </ul>

# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



## Éléments issus de la concertation citoyenne

	Forces	Faiblesses
Emancipation	<p><b>Arques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Bonne ambiance dans le quartier - entraide</li> <li>o Classe à effectif réduit</li> <li>o Facilité de l'école dans la prise en charge des 2 ans</li> <li>o LAEP au sein de l'école</li> <li>o Présence centre social</li> <li>o Partenariat centre social/école</li> <li>o Permanence du CCAS créée dans le quartier</li> <li>o Médiation santé</li> </ul> <p><b>Longuesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un quartier animé, convivial</li> <li>o Une bonne ambiance</li> <li>o Un centre social « repère » pour les habitants</li> <li>o des équipements sportifs dans le quartier</li> <li>o Une nouvelle salle de sport à venir</li> <li>o Un attachement fort au quartier</li> </ul> <p><b>Saint-Omer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Une image du quartier qui s'est améliorée</li> <li>o Importance du centre social</li> <li>o Des solidarités; des habitants investis</li> <li>o Des habitants (enfants/jeunes) qui pratiquent leur activité de loisirs essentiellement dans le quartier ( city/ centre social...)</li> </ul>	<p><b>Arques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Manque de desserte entre les clubs de sport et le quartier (ex AMGA)</li> <li>o Manque de moyens humains pour accompagner</li> <li>o Absence de médecin</li> </ul> <p><b>Longuesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Manque d'équipements de loisirs (jeux enfants, terrain de pétanque)</li> <li>o Pas d'équipements de proximité au quartier de la verte ecuelle</li> <li>o Des parents parfois « dépassés »</li> <li>o Manque de communication entre les générations</li> <li>o Manque d'animation - notamment verte écuelle</li> <li>o Manque de participation des habitants aux animations</li> <li>o Pas de médecin</li> <li>o Pas assez d'informations sur les actions/ dispositifs ( bilans de santé/ PIJ/ pass culture...)</li> <li>o Pas assez de lien avec les nouveaux arrivants</li> </ul> <p><b>Saint-Omer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o City stade à « terminer » - ajouter des paires ballons</li> <li>o Manque de communication sur les actions</li> <li>o Pas assez d'équipements, d'actions pour les 15-25 ans</li> </ul>
Tranquillité	<p><b>Arques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mise en place de caméras</li> <li>o Des habitants qui s'approprient l'espace public, l'occupent</li> </ul> <p><b>Longuesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Déploiement de 70 caméras sur la commune à venir</li> </ul>	<p><b>Arques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Squats importants quand les habitants se retirent ( après 22h)</li> <li>o Conflit d'usage dans le square</li> <li>o Rodéos à scooter</li> <li>o Trafic de stupéfiants</li> <li>o Nuisances sonores</li> </ul> <p><b>Longuesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Trafics de stupéfiants</li> <li>o Un sentiment d'insécurité/ incivilités/ conflits de voisinage (notamment public féminin)</li> <li>o Une présence policière jugée faible</li> <li>o Des dégradations</li> <li>o Une absence de poubelles - des détritrus - le sentiment d'un quartier sale</li> <li>o Circulation aux abords de l'école Sand</li> </ul> <p><b>Saint-Omer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nuisances sonores</li> </ul>

# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE QUAI DU COMMERCE / SAINT-SÉPULCRE



Commune de Saint-Omer : Action Cœur de Ville (ACV) – ANRU – OPAH-RU – Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

1600 habitants en 2019 (périmètre 2014)  
2300 habitants estimés sur le nouveau périmètre  
Part de femmes dans la population : 58,4%  
Indice de jeunesse : 1,4  
Part de familles monoparentales : 42,4%  
Part de ménages vivant seuls : 49,3%  
719 ménages allocataires CAF dont 22% de mono-parents (155)



Caractéristiques de l'extension du périmètre :

- 3 rues avec une majorité de logements privés (périmètre OPAH-RU)
- 1 école primaire
- 1 résidence de logement social



**Revenu médian déclaré : 10 440€**

« Je voudrais plus de nature pour ma fille. »

Habitante, 38 ans



**Un quartier de centre-ville avec une majorité de logements privés et une part importante de logements dégradés**

Part de logements sociaux : 26,1%  
Dates de construction des logements :

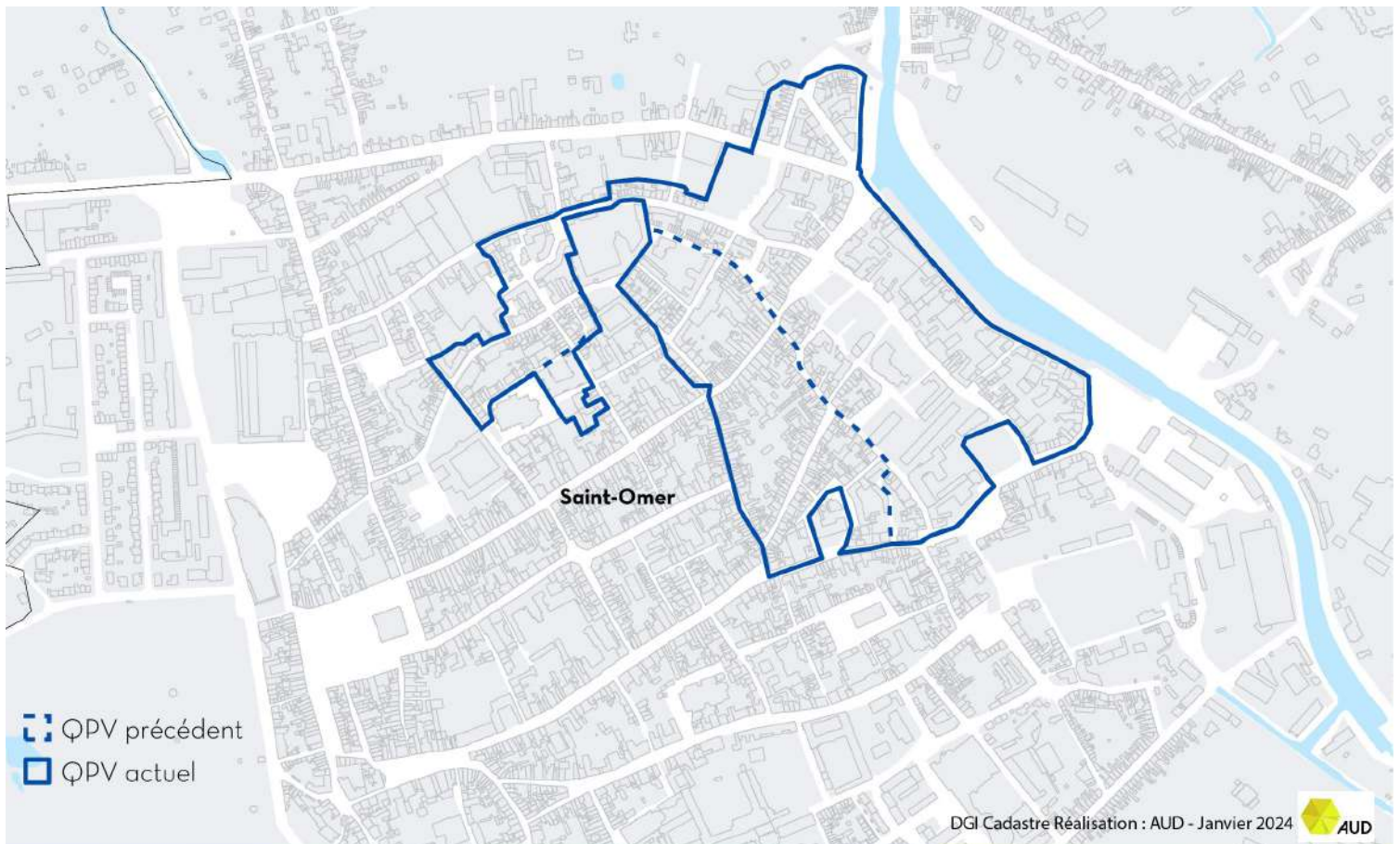
- 1971-1990 : 40%

« Il faut préserver le jardin partagé. »

Habitante, 52 ans



Nombre de demandeurs d'emploi ABC (Pôle Emploi, mars 2021) : 304 dont 38% au RSA (114)  
Part des emplois précaires : 28,1% (CAPSO : 15,2%)  
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 26,7%  
Nombre d'établissements (industrie, construction, commerce, services) : 106



## FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE QUAI DU COMMERCE / SAINT-SÉPULCRE



Un quartier de centralité proche de la gare ferroviaire et routière de Saint-Omer



**1 arrêt dans le périmètre QPV**

Mathurin (Saint-Omer)

L4 L5

**2 arrêts à proximité**

Gare (Saint-Omer)

L1 L2 L3 L4 L5 L6

Poste - Rue Carnot (Saint-Omer)

L1



Eurovéloroute 5 - Schéma Cyclable intercommunal : liens avec les communes du pôle urbain

Proximité immédiate de la Station avec gare et gare routière (lignes Mouvéo 1 à 6, TAD, ligne 511)



Commune de Saint-Omer :

- 14 médecins généralistes dont 6 ont plus de 60 ans
- 2 072 patients de 17 ans et plus sans médecin traitant, soit 18,3% de la tranche d'âge

« Importance des médiateurs santé pour avoir des RDV chez le médecin ou le spécialiste. »



Habitante de Mathurin, 50 ans



Une présence d'établissements scolaires publics REP + et privés accueillant des publics distincts  
3 écoles et 1 collège au sein du quartier :

Ecole	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	Indice de Position Sociale (IPS)
Maternelle Montaigne	REP +	80	Non connu
Élémentaire Jules Ferry	REP +	123	85,3
Primaire Charles Perrault	Hors EP	73	81,9

Collège	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	IPS	Ecart-type d'IPS	Indicateur de Valeur Ajoutée (IVA)
La Morinie (à proximité, hors QPV)	REP +	330	75,9	26	+ 2
L'Esplanade (à proximité, hors QPV)	Hors EP	604	98,5	35,7	+ 7
Notre-Dame de Sion	Hors EP (collège privé)	290	116,4	29,8	+ 2



- 1 Maison de Quartier : Mathurin, Centre Socio-Culturel de Saint-Omer (CSCSO)

« Les ateliers proposés par le centre social sont très bien. On échange. »

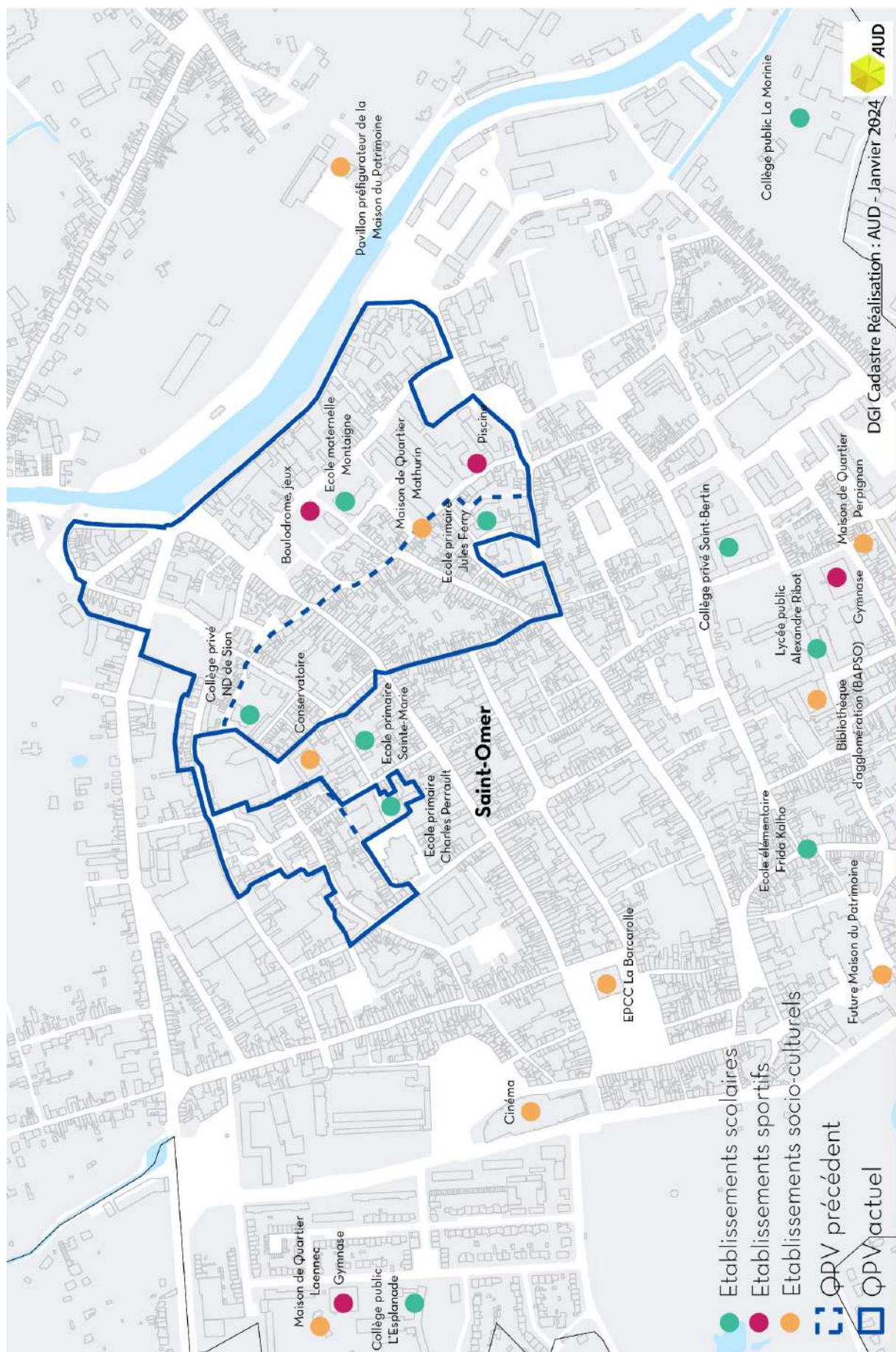


Habitante de Mathurin, 31 ans

# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE QUAI DU COMMERCE / SAINT-SÉPULCRE



## Équipements scolaires, sportifs et socio-culturels





# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE QUAI DU COMMERCE / SAINT-SÉPULCRE



## Éléments issus de la concertation citoyenne

	Forces	Faiblesses
<b>Transition écologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un jardin partagé qui fédère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cohabitation vélos/trottinettes/autres usages</li> <li>○ Quartier sale, manque de poubelles</li> <li>○ Équipements de loisirs – manque équipements ados</li> <li>○ Logement humide</li> <li>○ Quartier minéral</li> </ul>
<b>Plein emploi et développement économique</b>		
<b>Emancipation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présence du centre social et de ses actions hors les murs</li> <li>○ Rôle souligné de la médiation santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Manque de professionnels de santé</li> <li>○ Absence de bus le dimanche – problématique loisirs/ accès aux urgences</li> <li>○ Jeunes sans repères éducatifs</li> <li>○ Pas assez d'animations pour les jeunes</li> <li>○ Manque de convivialité entre voisins (ex il n'y a plus de fête des voisins)</li> </ul>
<b>Tranquillité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Police présente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des dégradations essentiellement le soir ou la nuit (mais globalement quartier calme)</li> <li>○ Trafic de stupéfiants (aussi par des mineurs)</li> <li>○ Pas assez de patrouilles policières à pied</li> <li>○ Caméras qui ne fonctionnent pas</li> <li>○ Vitesse excessive</li> <li>○ Nuisances sonores</li> </ul>

# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE HISTORIQUE



Commune d'Aire-sur-la-Lys : Petite Ville de Demain – Site Patrimonial Remarquable (SPR)

## Un quartier de centre-ville avec beaucoup de ménages isolés

1 700 habitants en 2019 (périmètre 2014) - peu d'impact du

changement de périmètre sur la population

Part de femmes dans la population : 51,3%

Indice de jeunesse : 1,7

Part de familles monoparentales : -

Part de ménages vivant seuls : 48,9%

693 ménages allocataires CAF dont 22% de mono-parents (150)

Caractéristiques de l'extension du périmètre :

- Petit linéaire commercial et logements privés

**Revenu médian déclaré : 10 830€**

## Un quartier d'habitat majoritairement privé avec un fort caractère patrimonial, un parc social de fait dans le locatif privé avec des problématiques d'indécence

Part de logements sociaux : 19,7%

Dates de construction des logements :

- Avant 1919 : 48,8%
- 1919-1945 : 14,1%
- 1946-1970 : 16,7%
- 1971-1990 : 9,5%
- 1991-2015 : 9,6%

« J'aspire à plus de verdure dans la ville en dehors du jardin public.. »



Habitante, 36 ans

## Un quartier de centre-ville avec une importante activité économique

Nombre de demandeurs d'emploi ABC (Pôle Emploi, mars 2021) : 273 dont 31% au RSA (85)

Part des emplois précaires : 30,5% (CAPSO : 15,2%)

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 32,6%

Nombre d'établissements (industrie, construction, commerce, services) : 218



## FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE HISTORIQUE



 Ligne 511 qui permet de rejoindre la gare de Saint-Omer en 30-40mn et la gare d'Isbergues en 10-15mn  
Transport à la Demande (TAD)

 Eurovéloroute 5 et aménagements dans le cadre du Schéma Cyclable intercommunal


 Commune d'Aire-sur-la-Lys :

- 8 médecins généralistes dont 3 ont plus de 60 ans
- 687 patients de 17 ans et plus sans médecin traitant, soit 9% de la tranche d'âge

 **Une présence d'établissements scolaires publics REP et privés accueillant des publics distincts  
2 écoles et 1 collège au sein du quartier :**

Ecole	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	Indice de Position Sociale (IPS)
Élémentaire du Centre	REP	113	81,6
Primaire du Sacré-Cœur	Hors EP (école privée)	268	109,6

Collège	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	IPS	Ecart-type d'IPS	Indicateur de Valeur Ajoutée (IVA)
Jean Jaurès (à proximité, hors QPV)	REP	699	88,1	29,4	+ 8
Sainte-Marie	Hors EP (collège privé)	900	114,6	28,8	+ 4

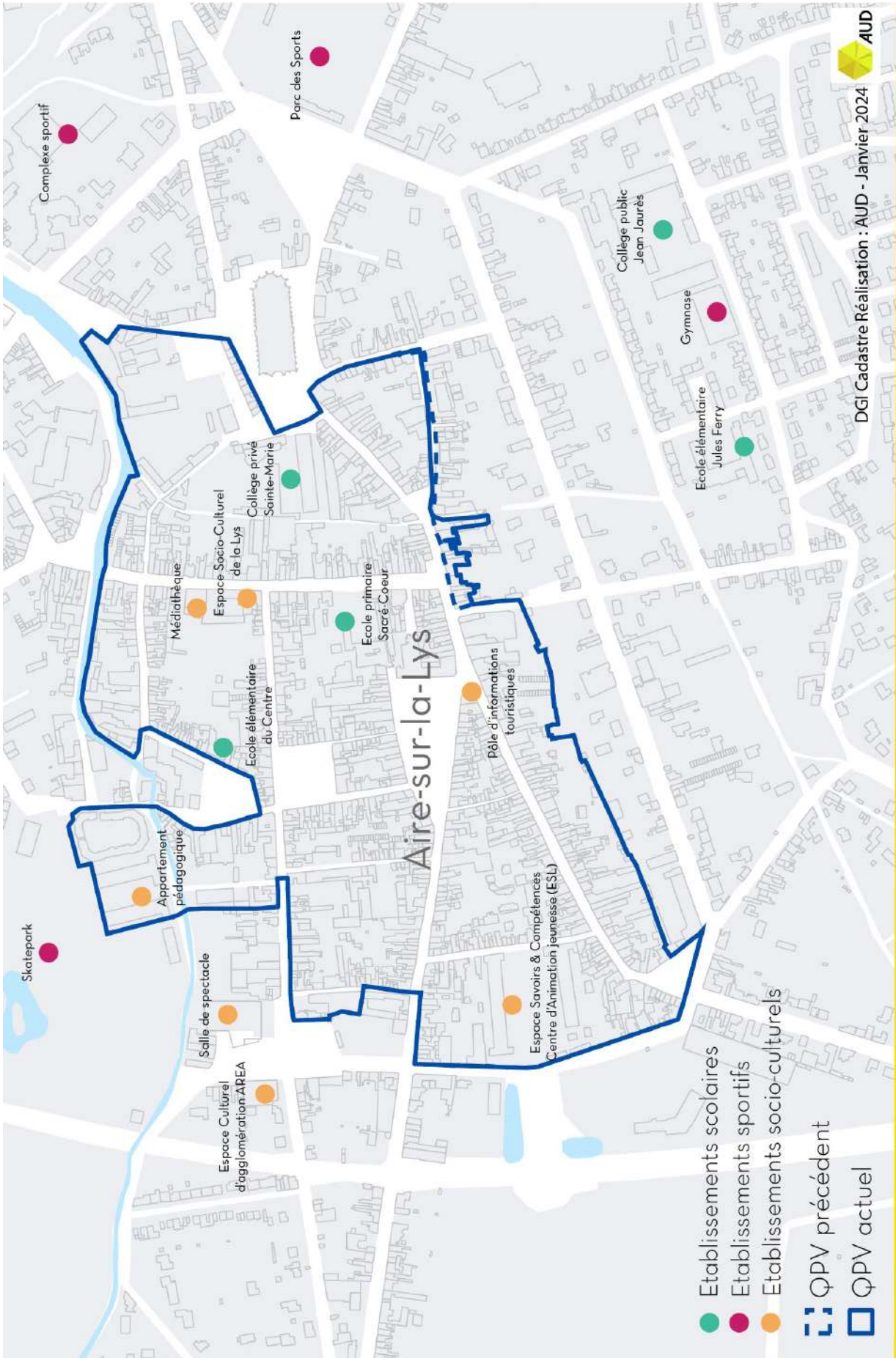
 1 Centre Social, l'Espace Socio-Culturel (ESL) de la Lys avec plusieurs implantations au sein du quartier :

- Rue de Saint-Omer
- 1 Espace Savoirs et Compétences et 1 Centre d'Animation Jeunesse : résidence de l'Arbalète
- 1 Appartement Pédagogique : résidence Bayard

# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE HISTORIQUE



## Équipements scolaires, sportifs et socio-culturels



# FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE HISTORIQUE



## Éléments issus de la concertation citoyenne

	Forces	Faiblesses
<b>Transition écologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Jardin public attenant au quartier</li> <li>o Ville propre et bien entretenue</li> <li>o Quartier de centre-ville – proximité des équipements et des commerces</li> <li>o Réseau de pistes cyclables – ville labellisée territoire vélo</li> <li>o Réflexion du CMJ sur l'élargissement de l'offre de location vélo aux enfants</li> <li>o Transport à la demande</li> <li>o Des démarches en cours (végétalisation OPAH-RU)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Isolation des logements – même dans certains logements sociaux (difficulté à chauffer, hauteur sous plafond importante)</li> <li>o Pas assez de transport en commun – pas de navette centre-ville/centre commercial –ESL / pas de transport centre-ville /hameaux</li> <li>o Manque d'aménagement PMR</li> <li>o Conditions de prêt des vélos ont été modifiées (moins accessible)</li> <li>o Pas assez de verdure dans le centre-ville</li> </ul>
<b>Plein emploi et développement économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Implication de l'ESL dans l'orientation/l'accompagnement des demandeurs d'emploi</li> <li>o Pas de difficulté à trouver du travail si on a trouvé sa voie</li> <li>o Des habitants qui s'investissent dans des activités associatives – quelle transposition dans le travail?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Pas assez de transport en commun</li> <li>o Manque de commerce de proximité (poissonnerie, superette...)</li> <li>o Freins liés à la garde d'enfants, la santé, l'estime de soi</li> </ul>
<b>Emancipation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Hôpital dans le quartier</li> <li>o Cinéma en proximité</li> <li>o Des animations, associations actives ...</li> <li>o Beaucoup d'activités pour les enfants</li> <li>o Maison Cantonale</li> <li>o Clubs sportifs qui se déplacent dans les écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Manque de médecins</li> <li>o Manque d'activité pour les ados</li> <li>o Le cinéma devrait être plus souvent ouvert</li> <li>o Manque de communication</li> <li>o Un réseau de transport qui ne permet pas toujours de participer aux activités</li> </ul>
<b>Tranquillité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Programme important de sécurisation des entrées dans le parc public</li> <li>o Maraude de l'ESL</li> <li>o Projet expérimental sur les addictions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Dégradations</li> <li>o Trafic de stupéfiants</li> <li>o Pas assez de caméras</li> </ul>

# DES QUARTIERS FRAGILES IDENTIFIES EN COMPLEMENT

La définition des quartiers prioritaires répond à deux critères dont le fait d'atteindre un nombre minimal de 1000 habitants et ainsi induire un facteur de concentration de pauvreté.

Ce mécanisme exclut, de fait, des quartiers plus petits mais qui nécessitent une lecture spécifique en matière de prévention afin d'éviter un décrochage de ces territoires.

Le contrat de ville vise à renforcer les interventions des différents partenaires en direction des quartiers prioritaires. Il repose à la fois sur l'activation des mesures et politiques de droit commun ainsi que sur la mise en place d'outils spécifiques.

La circulaire ministérielle du 31 août 2023 donne la possibilité aux territoires d'identifier des zones de fragilité à intégrer dans le contrat « Quartiers 2030 ».

Le travail cartographique s'est appuyé sur les éléments suivants :

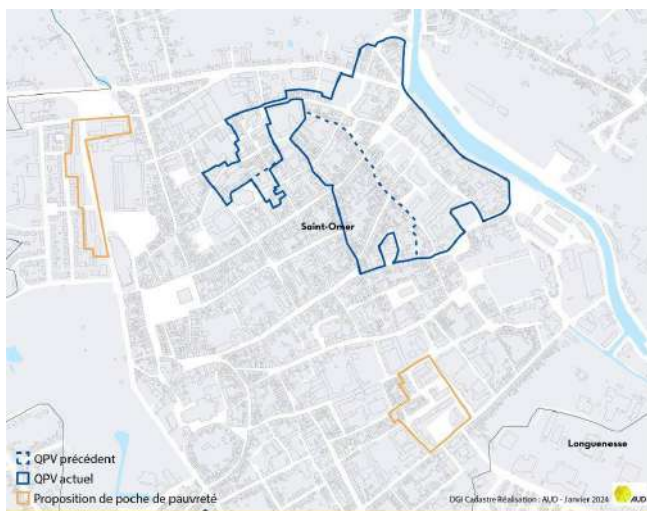
- Un taux de pauvreté deux fois supérieur au taux de pauvreté de la CAPSO
- Un minimum de 50 ménages ou 100 individus sur les carreaux de 200 mètres par 200 mètres.

Soucieux de maintenir une priorisation de l'action publique, les élus ont souhaité intégrer dans la contractualisation des quartiers présentant des caractéristiques similaires à celle des QPV, le plus souvent en proximité mais possibilité de rattachage aux périmètres existants.

Les territoires suivants sont identifiés :

- Résidence Danvers à Arques
- Résidence Laennec/Bd Guillain à Saint-Omer
- Résidence Perpignan à Saint-Omer

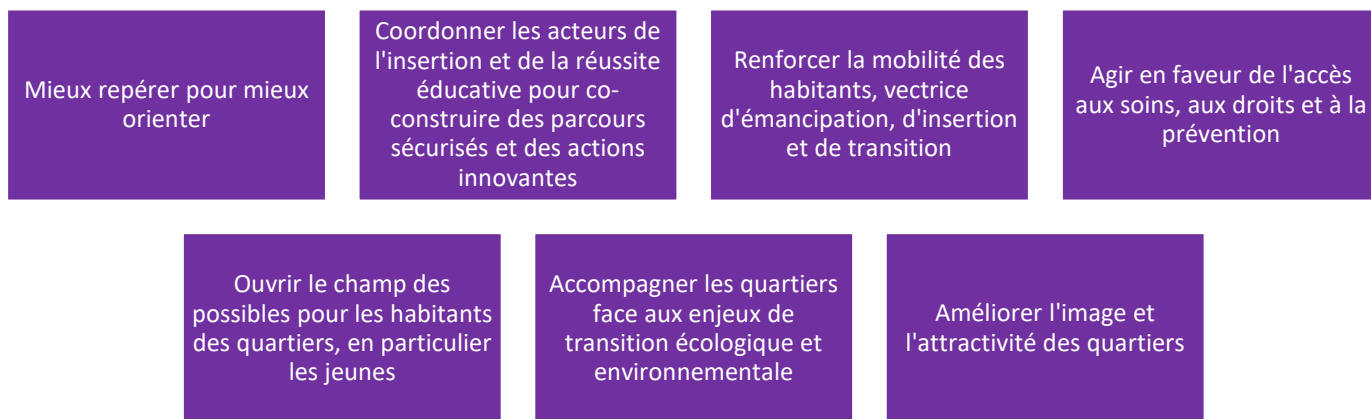
**Ces territoires pourront faire l'objet d'une actualisation à l'initiative des instances de pilotage stratégique.**



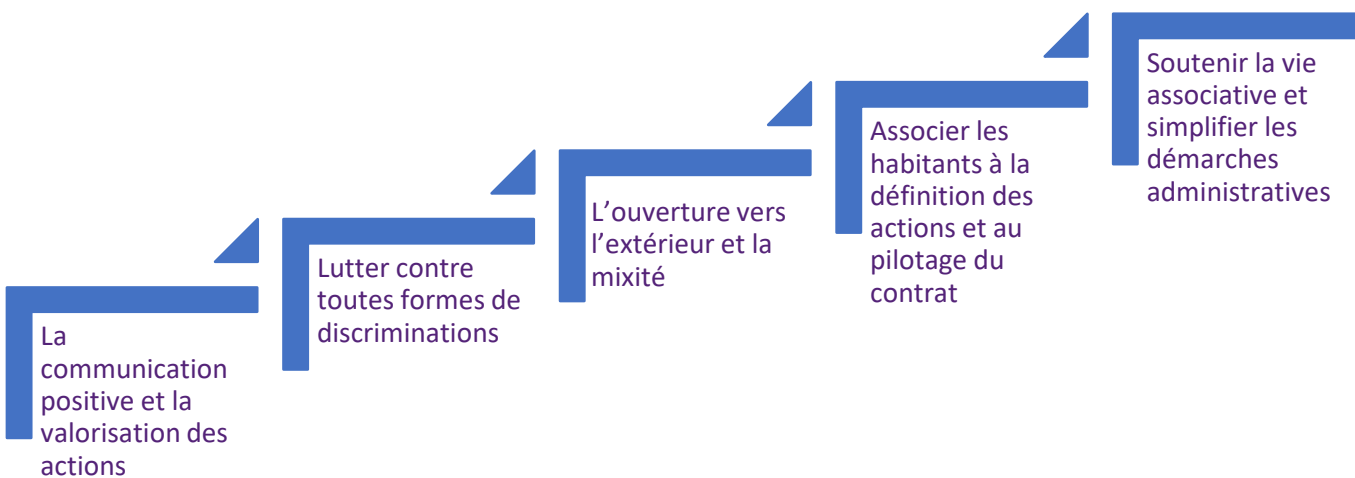
# DES AMBITIONS POUR LES QUARTIERS

Les données statistiques mais surtout les éléments recueillis au travers des différentes étapes d'élaboration du Contrat de ville ont permis de dégager des priorités pour les quartiers.

**Elles constituent une ambition forte qui devra guider l'action des partenaires sur la durée du présent contrat. Elles prennent corps au travers d'objectifs plus précis qu'un plan d'actions viendra sanctuariser.**



Ces ambitions constituent le socle commun aux quartiers prioritaires de la CAPSO. Certains objectifs peuvent cibler un ou plusieurs quartiers. En complément, le contrat de ville s'accompagne de valeurs à considérer dans l'intégralité du processus, du pilotage à la mise en œuvre des actions.



## Mieux repérer pour mieux orienter

**37 % des Français** citent le manque d'information sur les aides ou les organismes et 22 % les démarches administratives trop complexes **comme motif du non-recours** (baromètre de la DREES 2021)

Les villes de la CAPSO en politique de la ville ont **un indice de fragilité numérique plus élevé que la CAPSO.**

**Le diagnostic du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) citait en 2017 :** « Certains quartiers disposent d'un nombre limité d'équipements et de services, à l'exception des établissements scolaires et des installations sportives et/ou culturelles, ainsi que des points d'accueil de permanences du Département. Particularité, l'agence France Travail de la région de Saint-Omer est implantée dans le quartier prioritaire de Saint-Exupéry-Léon Blum de Longuenesse. Un espace mutualisé est situé à proximité du quartier du quai du commerce-Saint Sépulcre à Saint-Omer, alors que le CCAS de la commune d'Aire est à proximité du quartier du centre historique. ».

**Aujourd'hui l'offre de service s'est améliorée dans les QPV notamment avec l'implantation de nouveaux guichets d'accès aux services au sein ou en proximité des quartiers.**

En 2024, les 3 QPV sont en proximité de « Maisons France Services » (2 portées par la collectivité et 1 par le Réseau « La poste »). La ville d'Aire sur la Lys a inauguré en 2023 le pôle social et culturel à rayonnement cantonal en plein cœur du quartier, dans les anciens locaux de l'hôpital Saint-Jean Baptiste.

Ce pôle réunit différents services tels que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), des services du Département du Pas-de-Calais, l'Espace France Services, le Point Justice, des bureaux de permanences (CAF, CPAM, CARSAT...), l'Espace socioculturel de la Lys et la Maison de la CAPSO. Il accueille également la médiathèque « Julia-Kerléveo », une ludothèque, un cyber-centre, un Fab-lab et un espace de coworking.



Pôle social cantonal Aire sur la Lys

**Les quartiers sont également tous dotés de lieux d'animation de la vie sociale.**

Toutefois, certaines résidences ne possèdent pas de locaux collectifs, limitant les actions en proximité des habitants. C'est notamment le cas de la Résidence du Renan, de la Verte Ecuelle, voire de la Résidence Salamandre qui, depuis la démolition de certaines entrées, voit sa maison de quartier localisée au sein de l'école.

Certaines résidences du quartier « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » sont elles aussi dans cette situation (Résidence de la Théroouanne).

**Au même titre, les acteurs de l'insertion sont présents dans les QPV.** La Maison de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (MIPE) du Pays de Saint-Omer est en proximité du QPV « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre ». France Travail est quant à lui implanté dans le quartier « Saint-Exupéry/Léon Blum ». Le quartier d'Aire sur la



Lys est quant à lui plus éloigné mais accueille diverses permanences.

**Les habitants soulignent cette proximité mais verbalisent également un manque d'information, voire des difficultés d'accès aux services, le plus souvent par méconnaissance. La numérisation des différentes démarches fragilise encore davantage l'accès aux droits, aux loisirs et à l'insertion ....**

Les témoignages des habitants confortent la chaîne de l'accessibilité reprise dans le SDAASP qui met en exergue que la proximité physique/géographique ne suffit pas à rendre un service accessible.

**La question du repérage est fondamentale pour garantir une égalité réelle d'accès aux droits, aux soins, à l'insertion....**

Elle prend corps dans les contacts quotidiens avec les habitants le plus souvent de manière informelle. Elle doit en revanche être articulée et connectée aux offres de services existantes.

Il importe, conformément à la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, que les habitants aient un accès au moins égal aux services de droit commun.

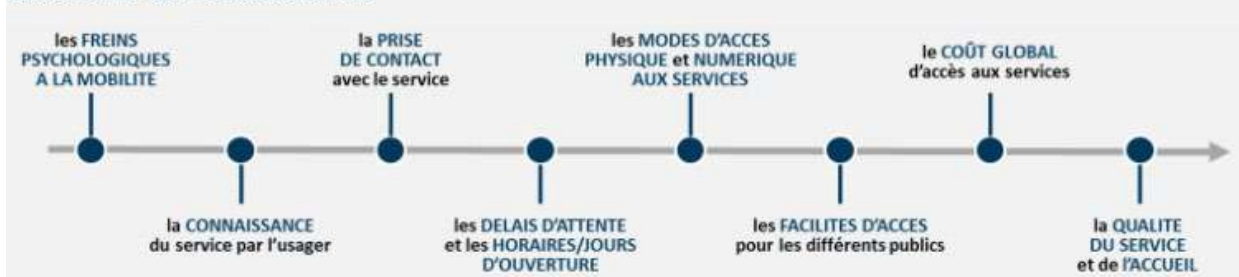
Ce repérage peut prendre des formes différentes. Il s'appuie nécessairement sur la nécessité de **repenser la place de l'humain dans les quartiers**. Le renforcement du lien social, le maintien des solidarités déjà très présentes

constituent un terrain propice à l'identification des besoins des habitants.

#### **Objectifs identifiés :**

1. **Favoriser le vivre ensemble et encourager les dynamiques de lien social dans les quartiers** – considérant le taux important de rotation des ménages, une action en direction des nouveaux arrivants sera intégrée.
2. **Renforcer la présence humaine dans les quartiers.**
3. **Mettre en place une offre de prévention spécialisée** pérenne pour renforcer les modalités de contact avec le public jeune. Cette offre ne doit pas forcément se traduire par la mise en œuvre d'une structure mais doit être développée en lien avec l'offre existante (périmètres, horaires, typologie d'acteurs).
4. **Repérer et accompagner les habitants en situation d'illettrisme et d'illectronisme.** Un module de professionnalisation initié par l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) a été proposé en lien avec la Cité de l'emploi. Cette formation vise à mieux comprendre les difficultés, acquérir des clefs d'accompagnement et une meilleure orientation. Elle sera élargie à d'autres acteurs et partenaires. La coordination des offres de services d'inclusion numérique sera également poursuivie.
5. **Orienter les habitants vers l'offre de services du territoire**

#### **La chaîne de l'accessibilité**



Extrait du SDAASP du Pas-de-Calais 1

# Coordonner les acteurs de l'insertion et de la réussite éducative pour coconstruire des parcours sécurisés et des actions innovantes

**Les acteurs interrogés dans les différents groupes de travail reconnaissent la plus-value des dispositifs de la politique de la ville permettant d'accompagner individuellement les habitants des QPV.**

Certains sont déployés depuis le démarrage des contrats de ville, voire du contrat urbain de cohésion sociale (Comme le Projet de Réussite Educative).

La Cité de l'Emploi, plus récente, a également permis de renforcer l'interconnaissance des acteurs.

Au-delà de la coordination entre les professionnels, cette ambition veillera à associer les habitants. La démarche de croisement des savoirs, mise en place dans le champ de la réussite éducative, pourra être dupliquée.

**La coordination dans les champs de la réussite éducative et de l'emploi demeure une priorité notamment dans l'individualisation des solutions et la construction de parcours sans couture.**

La notion de rupture de parcours, de plus en plus documentée, peut renvoyer à plusieurs types de situations et d'enjeux.

- « Rupture » en termes d'abandon, de sortie d'un projet, d'un dispositif, matérialisée par la perte du contact avec le bénéficiaire.
- « Interruptions » de parcours liées à des difficultés transitoires (de santé, familiales ...) qui pourraient ouvrir droit à une reprise de parcours lorsque les difficultés sont levées,
- Résultat d'une transition « ratée », par exemple, lorsque l'enchaînement d'une étape d'orientation et d'entrée en action

prend trop de temps pouvant engendrer une baisse de motivation.

- Rupture par changement de statut entraînant une discontinuité dans la prise en charge ou l'accès aux droits.

**Les habitants des quartiers font face à de multiples vulnérabilités pouvant renforcer le risque de rupture.**

**Différents leviers peuvent être activés :**

- Des réponses individualisées ;
- Des réponses évolutives nécessitant une grande capacité d'écoute et d'adaptation ;
- Un interlocuteur de confiance ;
- Une coopération et un partenariat local garant d'un accompagnement global.

## Coordonner les acteurs de la réussite éducative

Le Projet de Réussite Educative (PRE), mis en place par le CCAS de Longuenesse en 2007, a été mutualisé avec les communes d'Arques et de Saint-Omer en 2015. Il a ensuite été transféré à la Communauté d'Agglomération en maintenant son périmètre d'intervention.

Configuré pour 130 suivis, **il a en 2023 intégré 149 enfants. Ce chiffre traduit l'importance de ce dispositif** qui permet de réunir au sein d'équipes pluridisciplinaires un réseau de partenaires qualifiés se prononçant sur les objectifs à atteindre. Ce partenariat permet de fluidifier le parcours des enfants et de la famille, de les soutenir sur une période donnée en vue d'intégrer des **actions, dispositifs existants. Les dispositifs permettant d'individualiser les parcours des enfants et de leur famille seront poursuivis.**

De manière plus générale et pour l'ensemble des quartiers, le contrat de ville veillera à mettre en place des instances de coordination associant les partenaires engagés dans la **réussite éducative des enfants et le soutien à la parentalité**.



#### **Objectifs identifiés :**

- **Renforcer la coordination des acteurs en faveur de la réussite éducative des enfants.** Elle s'inscrit dans la recherche de complémentarités entre les différents dispositifs, particulièrement entre les mesures de l'Education Prioritaire (scolarisation précoce, collège 8-18h...) et les mesures d'accompagnement à la scolarité des enfants.
- **Poursuivre les actions d'accompagnement individualisé des enfants et de leurs familles**
- **Déployer des actions de soutien à la parentalité en étant vigilant à l'égalité femmes/hommes dans la mise en œuvre des projets**

#### **Coordonner les parcours d'insertion**

La coordination des acteurs constitue le levier principal, adossé au repérage des publics, compte tenu du dynamisme du marché du travail sur la CAPSO, des importants projets de créations d'emplois sur le littoral Dunkerquois, et de la panoplie de mesures permettant l'accompagnement et l'insertion des publics.

**La Cité de l'Emploi, expérimentée depuis 2021, suit cette philosophie.** Dispositif de coordination, elle associe un réseau de

partenaires vaste, au bénéfice des habitants. Elle renforce l'interconnaissance, particulièrement entre les acteurs des quartiers et les acteurs de l'insertion. Elle encourage une prise en compte de l'insertion au sens large : **de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle.**

Elle est corrélée à l'ambition portée au projet de territoire de décloisonnement des outils existants. Opérationnelle depuis janvier 2023, la M.I.P.E. regroupe les services de la Mission Locale et du PLIE et constitue un acte fort en faveur des entreprises et tous les actifs du territoire afin de mieux répondre au défi « emploi et compétence ».

**La Cité de l'Emploi, avec la participation active des quatre centres sociaux, permet de renforcer l'action de la MIPE dans les quartiers.**

Cette démarche expérimentale s'articulera avec les nouvelles stratégies nationales et leurs déclinaisons locales, notamment France Travail, pour faire émerger les pactes plein emploi.

#### **Les objectifs suivants seront pris en compte :**

- **S'appuyer sur les leviers d'intervention visant à lever les freins à la reprise d'emploi pour les publics fragilisés en QPV** (santé, mobilité, mode de gardes...)
- **Renforcer l'accès des habitants des QPV aux dispositifs d'insertion par l'activité économique** en développant la communication, les phases de repérage et de préparation des publics.
- **Favoriser et soutenir les nouvelles formes de mise en contact des demandeurs d'emploi et des employeurs : "circuits courts", « rencontres directes/informelles ».** Ces temps de rencontres pourront s'appuyer sur des actions sportives, culturelles...
- **Orienter les habitants vers les dispositifs d'accompagnement et de formation :** rompre avec l'image de la formation associée à l'école, accompagner les publics dans la découverte des organismes....

# Renforcer la mobilité des habitants, vectrice d'émancipation, d'insertion et de transition

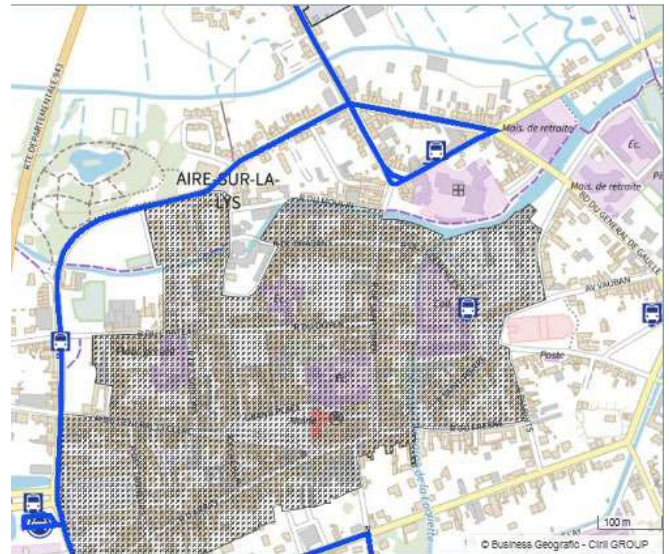
60,6% des ménages dans les QPV de la CAPSO sont motorisés (83% à l'échelle du Pas de Calais)

Part modale de la marche dans les QPV : 45,7% (contre 22% hors QPV)

83,6% des ménages en QPV ne possèdent pas de vélo contre 66% hors QPV.

Les habitants des quartiers rencontrés sont plutôt satisfaits du réseau de transport. Les quartiers « Quai de Commerce/ Saint-Sépulcre » et « Saint Exupéry/Léon Blum » font partie des territoires enregistrant le plus de montées et descentes aux arrêts.

Le réseau sur ce secteur est dense, avec la présence de pôles de correspondance dont la gare de Saint-Omer. La mobilité sur le QPV d'Aire est plus contrainte. La ville est concernée par la ligne 511. Toutefois les habitants interrogés soulignent la mise en place du Transport à la Demande (TAD).



Dans les perspectives d'amélioration, les habitants rencontrés exposent néanmoins l'absence de transport le dimanche ainsi que des lieux de loisirs peu desservis par le réseau, contraignant l'accès à la pratique.

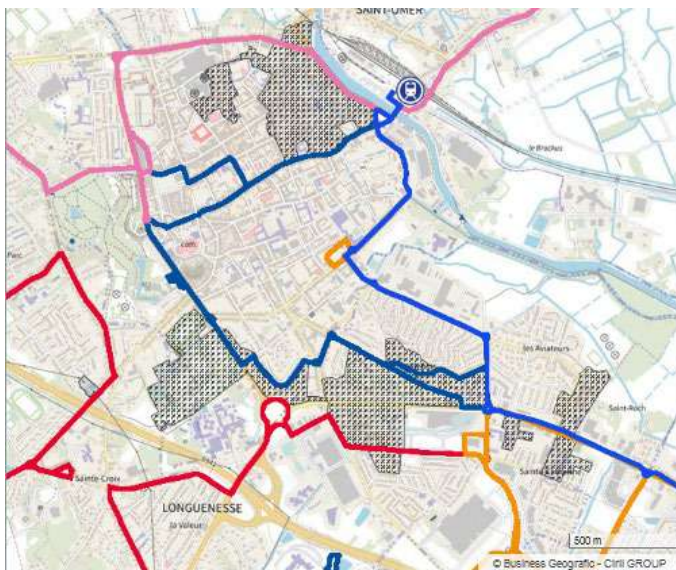
Sans nuancer ces constats, il est important de préciser que le réseau de transport dessert les principaux équipements culturels et sportifs du territoire ainsi que les pôles de santé.

Il a par ailleurs vocation à privilégier la desserte des zones d'activités et plus généralement les zones d'emploi conformément aux enjeux validés dans le projet de territoire.

## Poursuivre l'accompagnement à la mobilité des publics fragilisés

Les groupes de travail ont permis de préciser la notion de mobilité pour les habitants des quartiers mettant l'accent sur un nécessaire accompagnement des publics fragilisés.

Concernant le transport collectif, il convient de poursuivre l'accompagnement des habitants à



l'usage du transport et plus généralement au développement de leur mobilité, encore trop souvent verbalisée comme un frein pour les publics en insertion.

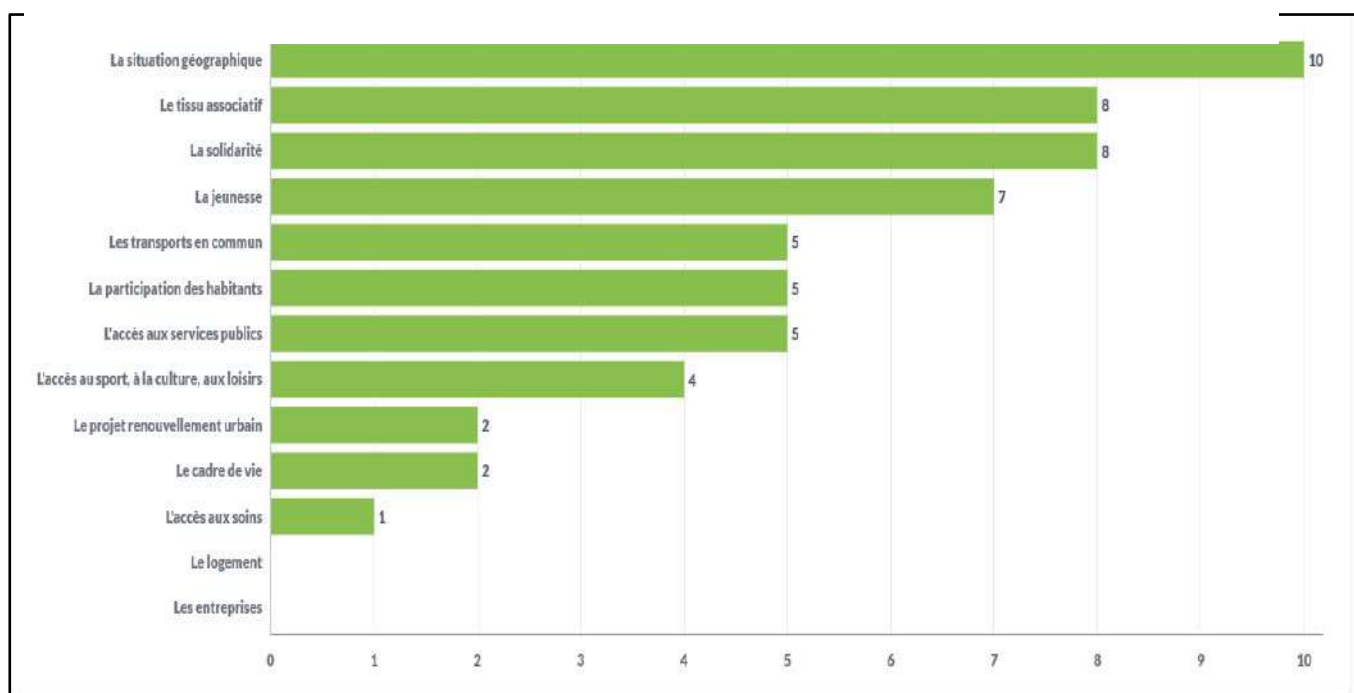
### Développer les mobilités actives des habitants des QPV

Les quartiers bénéficient d'infrastructures existantes et d'autres sont en déploiement au travers du schéma cyclable 2024-2030.

Mais les habitants soulignent un inégal accès à la pratique du vélo, parfois contrainte faute de matériel ou de solution de stockage. L'aspect sécuritaire est également à considérer sur certains axes structurants des quartiers où la place de la voiture reste prégnante.

Le contrat de ville entend conforter les actions d'accompagnement des mobilités actives. De nombreuses initiatives sont aujourd'hui mises en œuvre à cet effet. Elles sont en revanche très souvent initiées auprès de publics spécifiques (scolaires, demandeurs d'emploi...). Or le changement de paradigme autour des mobilités nécessite une action globale, auprès de l'ensemble des habitants. Les partenaires souhaitent que ces accompagnements soient initiés en mobilisant le plus possible la sphère familiale.

*Les atouts des QPV de la CAPSO (Eléments issus des réponses recueillies sur la plateforme nationale)*



# Agir en faveur de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention

En 2023, **19 des 33 médecins généralistes des communes en politique de la ville ont plus de 60 ans** (source REZONE CPTS).

En 2023, **14,5% des habitants de plus de 17 ans** des communes en politique de la ville **sont sans médecin traitant**. (Deux fois plus qu'à l'échelle du département)

En 2022, **un accompagnement vers le soin sur 4 de la médiation santé concerne l'accès à un médecin généraliste**.

La CAPSO s'est dotée de la compétence santé et va engager en 2024 la définition du contrat local de santé de 3<sup>ème</sup> génération.

Le territoire est intégré au Territoire d'Animation Santé « littoral Nord » (TAS) dans le cadre des travaux du Conseil National de la Refondation de l'Agence Régionale de Santé.

## **Le portrait statistique du TAS met en exergue :**

- Une densité de population élevée ;
- Une population jeune ;
- Des indicateurs de mortalité très défavorables, notamment chez les moins de 65 ans. Le niveau élevé de mortalité concerne l'ensemble des grandes causes de décès ;
- Chez les hommes, une baisse de la mortalité tous âges confondus moins rapide qu'en France et par conséquent un écart avec l'échelon national qui se creuse ;
- Une faible consommation de soins hospitaliers en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et en psychiatrie ;
- Une situation sociale dégradée ;
- Une forte mortalité liée à la consommation d'alcool et des indicateurs qui sont plutôt

défavorables chez la plus jeune génération avec une importante part d'élèves de sixième indiquant avoir déjà bu de l'alcool ;

- Une densité plus faible depuis quelques années de médecins généralistes libéraux en regard de celles de la région et de la France, en raison d'une diminution rapide de leurs effectifs ces dernières années.

## **La précarité est un déterminant important de santé.**

Si les données infra-communales ne sont pas mobilisables sur cet axe, les habitants placent l'accès aux soins en 4<sup>ème</sup> position des défis pour leur quartier.

Les concertations ont permis de les entendre sur leurs difficultés à accéder aux soins. Ce constat ne peut être que partagé considérant l'évolution du travail des médiateurs santé de la CAPSO, de plus en plus confrontés à des habitants sans médecin généraliste, et qu'il convient d'accompagner vers des consultations le plus souvent en dehors de leur commune de résidence voire du territoire.

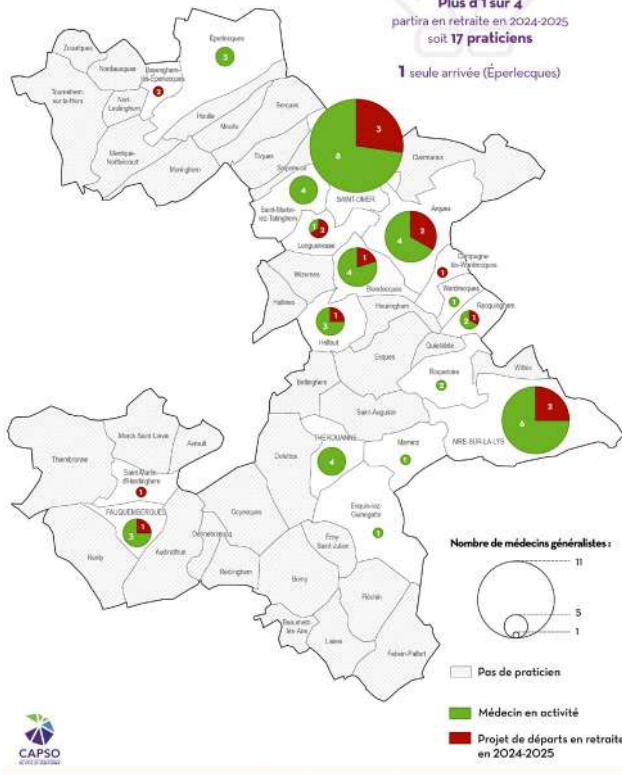
## **Le territoire, comme pratiquement l'intégralité du département, est repris dans les zonages prioritaires de l'ARS :**

- Les communes d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer sont en zone d'actions complémentaires (ZAC)
- Aire sur la Lys, moins impactée, est en zone d'accompagnement régional (ZAR)

Face à ces constats, la CAPSO s'est engagée dans une stratégie d'attractivité, en partenariat avec l'ARS, la CPAM, les établissements de santé et la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

Répartition des MÉDECINS GÉNÉRALISTES en activité au 1<sup>er</sup> Décembre 2023 et des départs en retraite projetés sur 2024 - 2025

**64** médecins généralistes sur le territoire CAPSO  
 Plus d'**1** sur **4** partira en retraite en 2024-2025 soit **17** praticiens  
**1** seule arrivée (Eperlecques)



Réalisation : SNG CAPSO - Décembre 2023 Sources : Service Santé CAPSO - BD GEOPLA 010N

Dans la continuité des travaux de l'Atelier Santé Ville, le contrat de ville poursuivra les démarches de prévention en matière de santé sexuelle et d'alimentation. Le volet alimentation sera développé dans le volet transition.

Enfin, l'accès aux soins et à la prévention sera complété par une démarche globale de prévention précoce à travers la dynamique des 1000 premiers jours (en cours de construction sur le territoire). Pour rappel, 277 enfants de moins de 3 ans parmi les allocataires CAF en 2021 résident en QPV, soit 1 enfant sur 10 de la CAPSO.

### Objectifs identifiés :

- Conforter la médiation santé et lutter contre le renoncement aux soins ;
- Prévenir les addictions et accompagner les publics dans une démarche de soin ;
- Agir dans le champ de la santé mentale, auprès des professionnels et des publics ;
- Déployer les outils de la stratégie d'attractivité médicale (maison des internes, maison de santé) ;
- Valoriser les métiers de la santé auprès des habitants ;
- Inscrire les quartiers dans la dynamique des 1000 premiers jours.

### Cette réalité ne doit en revanche pas effacer

- **Les autres motifs de renoncement aux soins : difficultés financières, peur du diagnostic, de la maladie, ...**
- **Les enjeux de prévention auprès des publics, face à des indicateurs qui traduisent une plus faible inscription dans les actions de prévention et dépistage.**

L'accès aux soins est porté dans ce contrat de ville comme une ambition tant il impacte des populations différentes, de tout âge.

Il est aujourd'hui un des principaux freins à la reprise d'un emploi et plus généralement à l'émancipation des publics.

Les thématiques considérées comme les plus impactantes en matière d'insertion sont :

- Les addictions,
- La santé mentale.

## Ouvrir le champ des possibles, en particulier chez les jeunes

Des quartiers « jeunes » (CH : 1,6 / QCSS : 1,4 / SELB : 3 contre 1,1 sur la CAPSO)

**Des métiers porteurs face à des difficultés de recrutement**

71% des élèves en REP/REP+ ont bénéficié d'au moins une action culturelle contre 62% hors REP (taux de 92% en REP/REP+ chez les élémentaires)

**Une pratique en club sportif moins répandue chez les collégiens en REP+ (40% des collégiens contre 54% hors REP+ (MENJS – Depp))**

**Encore peu de licences sportives** prises par les habitants des quartiers prioritaires par rapport à la population globale.

Lors de la consultation citoyenne il a été posé la question suivante : « Que faites-vous de votre temps libre ? »

Les réponses ont souvent été orientées sur des activités au sein du quartier.

**Si on peut souligner l'attachement des habitants à leur quartier et leur satisfaction sur le niveau de services, il semble aujourd'hui nécessaire d'élargir les horizons.**

La situation géographique des 3 QPV est un atout : les équipements culturels et sportifs y sont présents ou en proximité immédiate.

Les élus des communes soulignent l'importance d'accompagner les habitants à s'approprier les ressources du territoire, en particulier chez les jeunes.

L'accès à la culture, aux loisirs et à l'insertion sont des leviers d'émancipation qui constituent des axes d'intervention prioritaires pour les quartiers.

**Démystifier l'accès à la culture et accompagner le potentiel créatif des habitants :**

En 2023, la politique culturelle de la CAPSO a permis à 71% des élèves en REP/REP+ de bénéficier d'au moins une action culturelle contre 62% hors REP (taux de 92% en REP/REP+ chez les élémentaires). Le Conservatoire à Rayonnement Départemental intervient dans les écoles en REP et au collège REP + au travers du dispositif « classe orchestre ».

Malgré ces chiffres encourageants, les habitants se sont peu exprimés sur le volet culturel et les acteurs des quartiers ont le sentiment d'une diminution des actions culturelles au sein des quartiers.

Alors que les équipements sont en proximité, les habitants ne se les approprient pas ou peu et expriment manquer d'information sur les mécanismes d'accompagnement financier.

Si les jeunes sont des publics cibles, l'ensemble des habitants sera intégré à cet objectif. Comme pour le travail sur la mobilité, la pratique en famille, entre générations sera un atout dans la pérennisation des pratiques.

L'émancipation doit se penser pour chaque individu, avec sa propre trajectoire et ses outils. Mais les quartiers peuvent être plus enclins à inverser les habitudes par une action globale.

L'éducation aux médias sera également intégrée dans les actions d'ouverture culturelle.

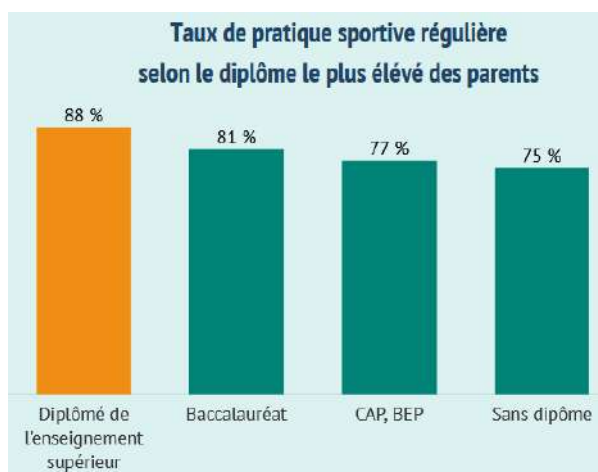
**Encourager la prise en compte du sport comme outil de cohésion sociale, de bien-être et d'insertion**

Le sport est un véritable levier d'émancipation. Il contribue à l'élimination des stéréotypes de genre et *a fortiori* des inégalités.

Il est en revanche encore trop souvent lié aux conditions économiques, que ce soit pour les



adultes ou les enfants nécessitant une action renforcée pour permettre une égalité réelle.



#### INJEP - chiffres clefs du sport

### Renforcer les actions de découverte des métiers

Cet objectif sera déployé **auprès des jeunes**, notamment dans des phases de découverte et d'orientation.

La découverte s'entend pour un public plus large et notamment dans une optique de **diversification des choix professionnels chez les femmes**.

La mobilisation des entreprises inclusives intégrée dans les dispositifs « Paqte – Les entreprises s'engagent » sera recherchée.

Les acteurs de la jeunesse sont d'ores et déjà investis dans cette optique. A titre d'exemple, le Point Information Jeunesse (PIJ), qui cible les 11-30 ans, développe en complément de ses interventions dans les établissements scolaires, des actions d'aller vers. Il sera équipé d'outils mobiles (triporteur) pour permettre encore davantage de proximité.

### Encourager la participation des habitants et les actions citoyennes

Si la participation des habitants est intégrée au pilotage des contrats de ville, elle doit aussi et surtout être affirmée comme un moyen d'émancipation et de citoyenneté.

Les taux d'abstention sont plus importants dans les QPV (+ 3 à 8 points par rapport à la circonscription - scrutin de la présidentielle de 2022).

Si les habitants s'expriment moins à travers les scrutins électoraux, ils portent de nombreuses initiatives et participent à la mise en place de projets et d'actions.

Les dispositifs d'appui mobilisés (fond d'initiatives citoyennes/ fond d'aide aux projets...) permettent aux habitants d'agir dans leur quartier, auprès des habitants.

### Développer et faciliter l'esprit d'entreprendre et d'initiative dans les quartiers

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une ouverture, une étape pour les publics les plus éloignés de l'initiative économique.

« L'état des lieux de l'ESS dans les quartiers » publié en juillet 2022 citait « *l'ESS est vectrice d'émancipation au sein de territoires qui, contrairement aux représentations qui en sont faites, sont très loin d'être des « déserts politiques ».* Elle y encourage et s'appuie sur la participation des citoyens et citoyennes à la vie de leur quartier. Ses entreprises et associations créent également de l'emploi et de l'activité dans des territoires où le taux de chômage est particulièrement élevé ».

Plusieurs initiatives sont menées sur les quartiers prioritaires de la CAPSO à travers "La Fabrique des Possibles". Celle-ci a permis à des habitants d'expérimenter, sous des statuts divers (coopérative, association...) le développement de services/projets.

Cette dynamique s'inscrit en complémentarité de la mise en place d'un lieu dédié à l'ESS dans le cadre du PNRU « Quai du Commerce/ Saint-Sépulcre » (Quai des Initiatives Solidaires).

# Accompagner les quartiers face aux enjeux de transition écologique et environnementale :

## Le logement est le premier défi identifié par les habitants

Agir pour les transitions dans les quartiers signifie, concrètement, ne pas laisser les habitants des quartiers en marge des évolutions de la société en matière d'écologie, d'alimentation, d'énergie et de numérique.

C'est anticiper le vieillissement de la population des quartiers en renforçant l'adaptabilité des logements.

C'est surtout répondre aux préoccupations des habitants qui identifient le logement dans les principaux.

En 2015, au regard des particularités de chaque quartier en matière d'habitat, les objectifs fixés aux contrats de ville étaient déterminés par quartier prioritaire à savoir :

- Réhabilitation de résidences sur le QPV « Saint-Exupéry/Léon Blum »
- Traitement du parc privé sur les quartiers « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » et « Centre Historique »

## L'évaluation a démontré :

- Des objectifs atteints dans la requalification du parc public avec une intervention sur de nombreuses résidences :
  - Réhabilitation/démolition de la résidence « Salamandre » et réhabilitation de « Vauban » à Longuenesse
  - Réhabilitation de la résidence « Mathurin » à Saint-Omer
  - Démolition de la résidence « Bon Mariage » à Saint-Omer suivie de la construction de la Résidence « des Tanneurs » en lieu et place.

Sur les opérations de démolition, il convient de poursuivre le suivi de la reconstitution de l'offre sur le secteur Salamandre.

- Une intervention forte dans le traitement de l'habitat privé dégradé avec la mise en œuvre d'études pré-opérationnelles pour une OPAH-RU intégrant le périmètre du quartier

« Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » et son inscription dans la liste des quartiers éligibles au programme ANRU d'intérêt régional.

- Des objectifs non atteints (OPAH-RU) et / ou à requalifier (de densification secteur « Maillebois »)

Le quartier « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » est inscrit dans une démarche de renouvellement urbain. Le protocole a permis de déployer des études structurantes afin d'aboutir à un plan global de composition urbaine et à une convention pluriannuelle.

Enfin, la CAPSO a souhaité faire du logement une priorité à l'image de la création de la Maison de l'Habitat Durable (MHD).

Face aux enjeux qui s'imposent à notre société, ce contrat ne se limite pas à une intervention sur le logement. **Renaturation des espaces, lutte contre la précarité énergétique, alimentation de qualité constituent des axes de travail majeurs pour les années à venir.**

La transition ne doit pas être une injonction à faire mais une manière d'améliorer la qualité de vie des habitants, en les associant aux réponses.

## Poursuivre les efforts en matière de réhabilitation du parc privé

La CAPSO a candidaté en 2023 en faveur d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les périmètres d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) des communes d'Aire-sur-la-Lys et de Saint-Omer.

Les conclusions de l'étude pré-opérationnelle ont préconisé la reconduction de ce dispositif sur un périmètre plus étendu sur la Ville de Saint-Omer et d'intégrer en complément le centre-ville historique d'Aire-sur-la-Lys repris dans le dispositif « Petite Ville de Demain ». Ces deux villes partagent des caractéristiques proches : parc privé ancien à haute valeur patrimoniale et aux caractéristiques d'habitabilité disparates, taux de

vacance supérieur à la moyenne communautaire, rôle social de fait, ...

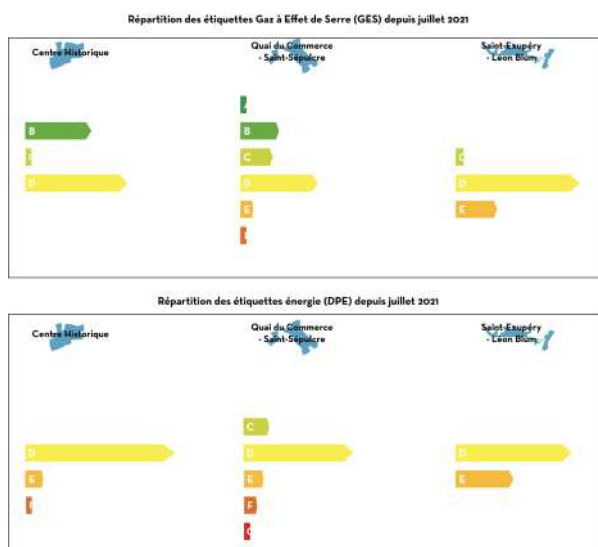
Les quartiers prioritaires « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » et « Centre Historique » sont repris dans les périmètres d'intervention.

Cette opération vise à :

- Renforcer les moyens de sortir des logements de la vacance de longue durée ;
- Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé
- Accompagner les propriétaires occupants modestes à rénover et/ou adapter leur logement ;
- Développer un parc locatif privé à vocation sociale de qualité ;
- Accompagner les projets urbains d'amélioration du cadre de vie ;
- Poursuivre l'accompagnement de la CAPSO et la mobilisation des propriétaires concernés par l'obligation de remise aux normes d'habitabilité des immeubles dans le cadre d'une nouvelle Opération de Restauration Immobilière (ORI).

### Réhabiliter et accompagner la transition énergétique du parc locatif social, ainsi que son adaptabilité

Le parc locatif social des quartiers est plus présent dans le secteur « Saint-Exupéry/Léon Blum » et a été construit au début des années 70.



Si certaines résidences ont d'ores et déjà fait l'objet d'une réhabilitation, d'autres souffrent d'un déficit d'attractivité.

L'adaptabilité des logements et la réhabilitation énergétique sont à prendre en considération conformément au plan de décarbonation d'Action Logement.

De manière générale, les partenaires s'accordent sur l'importance d'une transition énergétique dans le parc social, permettant d'en faire une « vitrine » et de participer à l'amélioration de l'image des quartiers.

Le déploiement du réseau de chaleur est un atout majeur pour le quartier Saint-Exupéry/Léon Blum mais il devra être accompagné d'une réhabilitation énergétique des logements qui y seront raccordés à terme.

### Accompagner les habitants dans les transitions relatives à la réduction des déchets et aux écogestes

Les enjeux de réduction des déchets et de modification des règles de collecte nécessitent une lecture spécifique des besoins et réalités des quartiers (parc collectif, vertical, absence de locaux, absence de jardins limitant l'adhésion au compostage...)

Des actions de sensibilisation sont menées.

La situation peut différer en fonction des quartiers et des dynamiques habitants avec parfois des initiatives vertueuses enclenchées ou a contrario un manque d'intérêt sur ces questions.

Le vocabulaire technique lié aux transitions écologiques et énergétiques freine, selon les partenaires, le passage à l'action. Les sensibilisations doivent être renforcées. La valorisation des initiatives doit quant à elle permettre de créer une émulation, un cercle vertueux.

### Soutenir les initiatives de nature en ville

Le changement climatique impose d'identifier dans les quartiers prioritaires des axes en faveur d'une transition écologique.

Si les quartiers sont intégrés dans un environnement naturel de qualité (Marais Audomarois, Lys, réserve de biosphère...), ils sont aussi et surtout :

- Des quartiers minéraux en cœur d'îlot
- En proximité des axes routiers avec concentration de pollution de l'air et nuisances sonores

La végétalisation des quartiers a été identifiée comme un enjeu du présent contrat de ville avec des opérations d'ores et déjà programmées :

- Verdissement du square Marcel Pagnol à Arques
- Verdissement du Quai des Salines à Saint-Omer au travers de la démarche Cool Town et Cool Neighbourhood
- Renaturation de l'espace arrière de l'espace Saint-Jean Baptiste à Aire sur la Lys
- Verdissement des cours d'écoles sur l'ensemble des communes.

Les concertations engagées avec les habitants ont permis de mettre l'accent sur l'absence ou la vétusté du mobilier urbain dans certains quartiers. Ils sont par ailleurs forces de propositions et déjà fortement investis dans des espaces de cultures /jardins partagés. Répondre aux attentes des habitants nécessite de les associer aux réflexions globales sur les aménagements programmés.

### **Accompagner les habitants, en particulier le jeune public, vers une alimentation durable et locale**

59% des élèves en REP n'utilisent jamais le service de restauration scolaire contre 22% dans les collèges publics hors REP (46,3% au collège de la Morinie)

41% des enfants dans un établissement REP ne sont pas en normalité pondérale (APRIS)

En partenariat avec la chambre d'agriculture Hauts de France et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, la CAPSO s'est engagée dans un **Programme Alimentaire Territorial** Émergent dès 2020.

Inscrit au sein du Plan Climat Air Energie Territorial mais aussi au sein du Projet de territoire, celui-ci est reconnu « PAT émergent de niveau 1 » par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La CAPSO a par ailleurs candidaté en 2023 à l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » pour la mise en œuvre du projet COOPALT : Coopérer pour Permettre l'accès à une Alimentation Locale de qualité pour Tous. Au

travers de ce projet seront mises en œuvre diverses études tant sur les représentations de l'alimentation en dehors du domicile que sur les aspects techniques de valorisation des produits agricoles locaux et de leur transformation.

Dans un contexte d'inflation, l'accès à l'alimentation demeure prioritaire.

Des initiatives en faveur de l'alimentation durable dans les quartiers ont été initiées : ateliers cuisine, conserverie mobile, jardins partagés, familiaux, carrés potagers.

### **En complément ou en poursuite sont identifiées plusieurs pistes d'actions :**

- Créer un réseau d'ambassadeurs du bien manger
- Donner accès à la restauration hors domicile,
- Lever les freins à l'accès à la cantine
- Rapprocher les producteurs locaux et les consommateurs : faire venir les maraîchers dans les quartiers
- ....

# Améliorer l'image et l'attractivité

Récemment, les quartiers n'ont pas échappé à « l'approche sensationnelle » du traitement de l'actualité. Sur ces territoires, on ne parle que très rarement des réussites et pourtant elles sont nombreuses !

Si la valorisation des initiatives doit être poursuivie, il importe également de répondre aux attentes des habitants en matière de tranquillité et sécurité.

## Valoriser les quartiers et les habitants

L'image véhiculée à l'extérieur des quartiers est loin de refléter la réalité du quotidien, les solidarités, les actions initiées par les habitants, les nombreux projets qui s'y développent. Cette valorisation doit entraîner de l'optimisme pour toutes les habitantes et tous les habitants.

Changer le regard sur les quartiers prioritaires est certes un travail de longue haleine mais il répond à une attente forte des acteurs de terrain.

Le contrat de ville se doit de mieux prendre en compte les leviers de communication et entend valoriser les initiatives des habitants, les projets et événements qui s'y développent.

## Lutter contre toutes formes de délinquance

La prévention de la délinquance constitue un autre pan dans la modification d'image.

Il serait erroné de dire que les quartiers sont sur-représentés dans les faits de délinquance mais leur densité entraîne nécessairement un sentiment de concentration.

Des problématiques ne doivent également pas être ignorées car elles nuisent au quotidien des habitants. Sans être spécifiques aux quartiers prioritaires de la CAPSO, elles nécessitent une réponse.

Sont notamment identifiés les points suivants :

- Lutter contre les trafics de stupéfiants et renforcer la prévention des usages
- Poursuivre les dynamiques engagées en matière de sécurisation des espaces et de tranquillité publique (Aménagement urbain, vidéo, sécurisation des entrées).

## Renforcer les actions de dialogue police-gendarmerie/population

La lutte contre la délinquance nécessite en premier lieu le signalement des dysfonctionnements. Les relations entre les services de police/gendarmerie et partenaires des quartiers s'établissent de manière fluide et dans une relation de confiance. Cette confiance doit être renforcée avec les populations. Elle passe par une compréhension mutuelle des procédures et des réalités des quartiers.

## Une image positive pour une mixité retrouvée

Les précédentes conventions d'attributions dans le parc social ont pris en compte les enjeux de peuplement et les objectifs à atteindre pour les QPV. Arrivées à échéance en décembre 2023, elles feront l'objet d'une révision en 2024.

Ces mécanismes d'attribution sont un des leviers pour agir en faveur de la mixité sociale. Ils n'agissent en revanche que sur le parc locatif social.

Outre les mécanismes réglementaires, il convient de rendre les quartiers, et leurs équipements, attractifs pour l'ensemble de la population. Les élus souhaitent que ces territoires puissent accueillir des actions, manifestations culturelles, sportives qui en

feront des lieux attractifs pour leurs habitants et pour les populations extérieures.

Cet axe s'entend plus particulièrement sur le quartier « Saint-Exupéry/Léon Blum » et pourra s'appuyer sur les actions d'ores et déjà mobilisées notamment dans le cadre scolaire.

Les quartiers de Saint-Omer et d'Aire sur la Lys, pourront quant à eux, bénéficier des actions reprises dans les conventions « action cœur de ville » (ACV) et « petite ville de demain » (PVD). Ces dernières mettent l'accent sur la qualité patrimoniale des périmètres qu'ils visent et au sein desquels nous retrouvons les quartiers prioritaires.

#### **Soutenir la création et l'implantation d'activités dans les QPV**

Les quartiers « Centre Historique » et « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » n'ont pas de vocation exclusive d'habitat.

Le quartier « Centre Historique » d'Aire sur la Lys intègre des artères et places à visée commerciale mais enregistre aujourd'hui de la vacance commerciale.

Les rues de Dunkerque et le Quai du Commerce du quartier Quai du

Commerce/Saint-Sépulcre, sont-elles aussi impactées.

La convention chapeau PVD/ACV cible la lutte contre la vacance commerciale et souligne les outils d'ores et déjà développés tels que la charte d'urbanisme commercial et l'office intercommunal du commerce et de l'artisanat.

Le quartier quai du commerce/Saint-Sépulcre est également concerné par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, au sein de laquelle sont affichés des objectifs de revitalisation économique.

**Les mesures spécifiques de la politique de la ville (exonération fiscale pour la création/reprise de commerce) compléteront les actions.**

## DES VALEURS SOCLES

**Des valeurs socles complètent les ambitions pour les quartiers. Elles ont vocation à guider l'action collective, particulièrement au travers de la programmation annuelle. Elles sont établies dans la continuité de l'évaluation des précédents contrats de ville et en adéquation avec les attentes formulées dans les groupes de travail et instances de pilotage.**

### La communication positive et la valorisation des actions

La valorisation de l'image des quartiers est une ambition forte qui doit se retrouver dans les différentes actions mises en œuvre en direction des habitants.

Cette valorisation doit être poursuivie pour les habitants des quartiers et à l'extérieur du quartier.

### L'ouverture vers l'extérieur et la mixité

Les actions doivent être initiées dans une optique d'accès aux dispositifs de droit commun.

La politique de la ville doit créer les conditions favorables de rencontres, de connaissances. Elle ne doit en revanche pas enfermer les quartiers et leurs habitants.

**L'aller vers, nécessaire pour créer le lien, doit à terme se concrétiser par une autonomie des habitants.** Cet équilibre sera recherché dans la mise en œuvre des actions.

### La lutte contre les discriminations

Les discriminations ont été peu exprimées lors des réunions publiques. Toutefois, la plateforme nationale a enregistré la lutte contre les discriminations comme le 5<sup>ème</sup> défi pour les habitants des quartiers.

Le précédent contrat de ville a permis d'objectiver et de lutter contre les discriminations entre les hommes et les femmes.

Un vaste plan de sensibilisation a été développé sur le département et a entraîné une prise en compte importante de cet axe transversal.

**L'objectivation des discriminations, comme cela a été fait pour l'égalité femmes/hommes doit être poursuivie et s'appuyer sur un réseau de partenaires sensibilisés.**

### La simplification des démarches administratives

L'action dans les quartiers se trouve souvent freinée par le poids administratif qui n'a eu de cesse de s'alourdir. Les ambitions portées au travers de ce contrat nécessitent des modifications profondes. Ces changements ne peuvent intervenir sans une souplesse dans la mise en œuvre des projets. **La pluri annualité est un des leviers à activer dans le cadre des programmations. Elle doit être garante en revanche d'une co-construction avec les habitants, d'un pilotage partenarial et d'une évaluation d'impact permettant le cas échéant de capitaliser.** Le caractère pluri annuel doit également permettre d'identifier les partenaires du droit commun en relais des financements spécifiques.

### La participation des habitants à la définition des actions

Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui leur reconnaît une place essentielle dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.

Cette participation ne doit pas se limiter à la gouvernance du contrat. Elle doit trouver des formes opérationnelles, en proximité et au quotidien dans les quartiers.

**La mise en œuvre des actions doit être pensée en association avec les habitants.**

# TABLEAU SYNTHETIQUE DES OBJECTIFS

Ce tableau constitue une synthèse des objectifs travaillés avec les partenaires. Il sera complété pour aboutir à un plan d'action opérationnel avec des pilotes identifiés et des indicateurs d'évaluation.

		AMBITIONS						
Axe	Objectifs	Mieux repérer	Coordonner	Mobilité	Santé	Champ des possibles	Transition	Image des quartiers
EMANCIPATION	Agir en faveur de davantage de mixité sociale dans les quartiers							
	Valoriser les habitants, améliorer l'image des quartiers							
	Favoriser le vivre ensemble et encourager les dynamiques de lien social dans les quartiers							
	Accompagner les projets d'initiatives citoyennes et plus généralement la participation des habitants							
	Améliorer l'attractivité des quartiers pour les professionnels médicaux et l'accessibilité des habitants à l'offre de soins et de prévention.							
	Renforcer l'accès aux droits des habitants des quartiers - repérer et accompagner les habitants en situation d'illettrisme/ illettrisme / public allophone							
	Démystifier l'accès à la culture et accompagner le potentiel créatif des habitants des quartiers							
	Encourager la prise en compte du sport comme outil de cohésion sociale, de bien-être et d'insertion							
	Renforcer la coordination des acteurs en faveur de la réussite éducative des enfants							
	Poursuivre les actions d'accompagnement individualisé des enfants et de leur famille							
	Inscrire les quartiers prioritaires dans la dynamique des 1000 premiers jours							
	Déployer des actions de soutien à la parentalité en étant vigilant à l'équilibre entre père et mère dans la mise en œuvre des projets							
TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES	Accompagner les habitants, en particulier le jeune public, vers une alimentation durable et locale							
	Accompagner les habitants dans le développement de leur mobilité							
	Poursuivre les efforts en matière de réhabilitation du parc privé							
	Réhabiliter et accompagner la transition énergétique et l'adaptabilité du parc locatif social							
	Accompagner les habitants dans les transitions relatives à la réduction des déchets et aux écogestes							
	Soutenir les initiatives de nature en ville							
	Travailler à l'exemplarité en matière de transition pour accompagner le changement d'image des quartiers							



Ce tableau constitue une synthèse des objectifs travaillés avec les partenaires. Il sera complété pour aboutir à un plan d'action opérationnel avec des pilotes identifiés et des indicateurs d'évaluation.

Axe		Objectifs		AMBITIONS						
				Mieux repérer	Coordonner	Mobilité	Santé	Champ des possibles	Transition	Image des quartiers
EMPLOI	Renforcer le repérage et l'identification des habitants en recherche/privés d'emploi	■								
	Renforcer des leviers d'intervention visant à lever les freins à la reprise d'emploi pour les publics fragilisés en QPV (familles monoparentales, DELD, jeunes...)		■	■						
	Renforcer l'accès des habitants des QPV aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (SIAE, Clause...)		■			■				
	Renforcer les actions de découverte des métiers auprès des jeunes et auprès des demandeurs d'emploi. Encourager la diversification des choix professionnels		■			■				
	Favoriser et soutenir les nouvelles formes mise en contact des demandeurs d'emploi et des employeurs de potentiels/ Recruter autrement		■			■				
	Renforcer la coordination entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la formation et les acteurs de quartier	■	■							
	Soutenir la création et l'implantation d'activités					■		■		
	Développer et faciliter l'esprit d'entreprendre et d'initiative					■				
	Orienter les habitants vers les dispositifs d'accompagnement et de formation	■	■							
TRANQUILITE	Lutter contre les trafics de stupéfiants et renforcer la prévention des usages				■			■		
	Renforcer les actions de dialogue police-gendarmerie/population							■		
	Accroître l'effort de sensibilisation de la société dans son ensemble pour mieux combattre et prévenir les violences	■				■				
	Mettre en œuvre une offre de prévention spécialisée pérenne	■								
	Accompagner l'appropriation de l'espace public par les habitants en les investissant dans la gestion de leur cadre de vie						■	■		
	Eduquer aux médias					■		■		
	Poursuivre les dynamiques engagées en matière de sécurisation des espaces et de tranquillité publique. (Aménagement urbain, vidéo, sécurisation des entrées)							■		
	Renforcer la présence humaine dans les quartiers	■							■	

# DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR ACCOMPAGNER LES QUARTIERS

Au regard des ambitions, un premier travail d'identification des opérations d'investissement a été réalisé avec les communes et l'EPCI. Ces opérations ont un stade de maturité différent. Pour certaines à l'étude, pour d'autres proches d'une phase opérationnelle, elles constituent la traduction opérationnelle des ambitions précédemment citées.

PROJET	PILOTE(S)	QUARTIER(S)
<b>Transition/logement/cadre de vie</b>		
Extension du réseau de chaleur d'Arques sur les secteurs Maillebois et Saint-Exupéry.	CAPSO	Saint-Exupéry/Léon Blum
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Multisites	CAPSO	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre Centre Historique
NPNRU : Projet de renouvellement sur 3 secteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ilôt SEGA : production de 15 logements et aménagement du passage des quais</li> <li>- Ilôt Pélicorne : Construction de 7 logements en accession sociale à la propriété Réfection de la voirie rue du Pélicorne</li> <li>- Îlot Ferronnerie : Construction d'environ 20/25 logements et environ 500m<sup>2</sup> de surfaces commerciales</li> <li>- Requalification/ Renaturation du quai des salines (Démarche Cool cities)</li> </ul>	CAPSO  Promoteur  FOH  Promoteur  CAPSO/ Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Aides communautaires pour la réhabilitation du logement social	CAPSO	Parc social – Tous quartiers
Maillebois – quartier 2030	Pas de Calais Habitat	Saint-Exupéry/Léon Blum
Déploiement d'un schéma cyclable territorial <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau structurant départemental Eurovéloroute n°5</li> <li>- Réseau structurant communautaire</li> <li>- Réseau secondaire communal</li> </ul>	CD62  CAPSO Villes	Ensemble des quartiers
Déploiement de stations de mobilité	CAPSO	Gare de Saint-Omer Aire sur la Lys
Rénovation des voiries Rue du Bon Mariage et bas de la Rue de Dunkerque	Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Renaturation des espaces publics attenants au pôle social cantonal	Ville d'Aire sur la Lys	Centre Historique
Verdissement du square Pagnol et mise en place/réhabilitation du mobilier urbain	Ville d'Arques	Saint-Exupéry/Léon Blum
Végétalisation des cours d'écoles	Villes	Tous les quartiers
Installation d'un lieu de stockage pour cycles – Ecole Camus	Villes d'Arques	Saint-Exupéry/Léon Blum
Projet de Renouvellement Urbain sur le site du parking rue Camus et ses abords	Habitat Hauts de France/Ville de Longuenesse/CAPSO	Saint-Exupéry/Léon Blum
Réhabilitation énergétique des bâtiments communaux (centre social)	Ville de Longuenesse	Saint- Exupéry/Léon Blum

PROJET	PILOTE(S)	QUARTIER(S)
Création de 8 logements quartier Salamandre	Flandres Opale Habitat	Saint-Exupéry/Léon Blum
<b>Emancipation</b>		
Création d'un skate Parc	Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Maison des internes – hébergement de praticiens de Santé	Ville de Saint-Omer	Proximité du quartier Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Maison de santé	Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Maison des Sports	Ville de Saint-Omer	Saint-Exupéry/Léon Blum
Aménagement de la Fonderie en lieu d'accueil spécifiques pour les associations caritatives	Ville d'Aire sur la Lys	Centre Historique
Aménagement des espaces publics du quartier Renan	Ville de Longuenesse	Saint-Exupéry/Leon Blum
Création de la fabrique des possible – logement de l'école Montaigne	Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Complexe sportif – quartier Maillebois	Ville de Longuenesse	Saint-Exupéry/Léon Blum
Maison de quartier Salamandre	Ville de Longuenesse	Saint-Exupéry/Léon Blum
<b>Développement économique/ Emploi</b>		
NPNRU îlot Péllicorne - Tiers lieux ESS – Quai des initiatives Solidaires	CLESS/CAPSO	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Cité des métiers	CAPSO	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre

# MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI DU CONTRAT

## L'association des habitants à la gouvernance

L'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la mise en place d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

Un conseil citoyen a perduré sur la durée du précédent Contrat de ville, celui du QPV centre historique à Aire-sur-la-Lys. Il s'est constitué sous la forme juridique (Loi 1901). Il entend poursuivre ses actions et son développement sur le présent contrat. Le conseil citoyen du quartier « quai du commerce/Saint-Sépulcre » envisage quant à lui de se reconstituer.

D'autres formes de participation citoyenne sont développées à l'initiative des communes, avec des périmètres plus ou moins similaires à ceux des QPV :

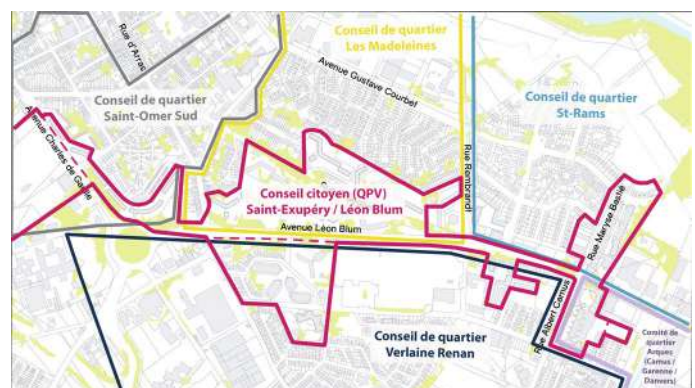
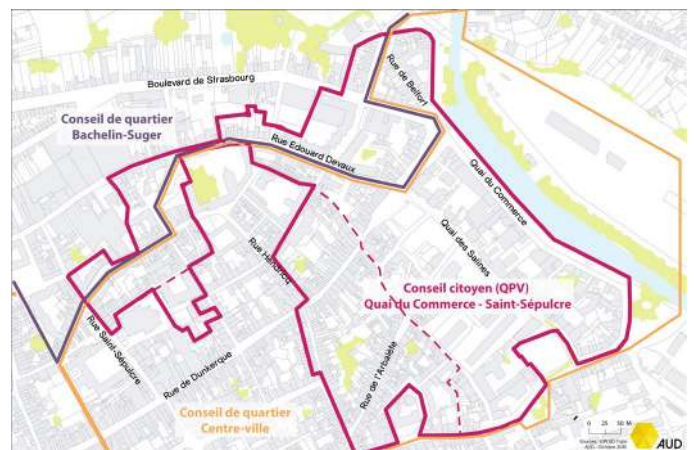
- Comités de Quartiers sur la ville d'Arques
- Conseils de Quartier sur les villes de Saint-Omer et de Longuenesse

Les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale sont aussi des lieux de participation des habitants, qu'il convient de considérer.

Il existe enfin d'autres mécanismes d'association des habitants, sur des projets spécifiques, à des temporalités précises ou auprès de publics spécifiques (enfants, femmes, seniors...), plus ou moins institutionnalisés. Le contrat de ville devra composer avec l'ensemble de ces modes de participation pour garantir l'association des habitants et leur représentativité.

A ce stade et en l'attente des préconisations de la commission nationale se dessine le fonctionnement suivant :

- Représentation du quartier Centre Historique par le biais du conseil citoyen
- Identification d'habitants volontaires issus de collectifs existants pour participer au contrat « quartier 2030 », voire création d'un collectif ad-hoc si nécessaire pour le quartier Saint-Exupéry/Léon Blum (quartier situé sur 3 communes)
- Organisation sur chaque quartier de temps d'échanges avec les habitants



# Un pilotage stratégique avec l'ensemble des signataires

## Le comité de pilotage stratégique

Conformément à l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 en date du 4 janvier 2024 et en application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, **l'EPCI assure le pilotage du contrat de ville.**

*« A ce titre, il exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire. »*

Ainsi, sur le territoire intercommunal, il est chargé du diagnostic territorial, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Dans ce cadre, l'EPCI peut co-financer les actions de la politique de la ville.

Afin de suivre l'avancée du contrat de ville mais aussi de coordonner les actions des différents partenaires, et notamment les éventuels appels à projets entre l'Etat et les collectivités, **la CAPSO organisera, aux côtés de l'Etat, un comité stratégique annuel.**

Elle associera l'ensemble des partenaires de la contractualisation.

Le comité veillera à :

- Mobiliser la parole des habitants et des associations de quartier
- Suivre les actions mises en œuvre
- Analyser la mobilisation des partenaires dans les quartiers au titre de leurs compétences respectives
- Analyser la mise en place des dispositifs propres à la politique de la ville. Les bailleurs sociaux seront invités à présenter les actions engagées en matière de gestion urbaine de proximité en contrepartie de l'abattement de la taxe foncière pour la propriété bâtie (TFPB).

- Garantir l'articulation, la cohérence et la convergence de la programmation et des interventions financières respectives de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements en faveur des associations qui œuvrent pour les quartiers et leurs habitants

Sur la base des éléments enregistrés et des propositions faites par le comité technique, il valide les perspectives et actions à engager de manière prioritaire.

## Un comité technique en appui

Le comité technique regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage. Il est coanimé par le ou la Délégué(e) du préfet, l'intercommunalité et les villes.

Il prépare les décisions du comité de pilotage et en assure le suivi. Il instruit les dossiers et préfigure de fait l'attribution annuelle des fonds dédiés dans le cadre de la Politique de la ville.

Le comité technique a également vocation à s'assurer de la bonne déclinaison des orientations stratégiques du contrat de ville et de suivre l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés :

- Réalisation des actions ;
- Élaboration, lancement et arbitrage des appels à projets ;
- Organisation et suivi de l'évaluation du contrat de ville et des actions ;
- Propositions d'orientation pour le pilotage du contrat et des actions ;
- Organisation et suivi de l'évaluation du contrat et des actions ;

Par ailleurs, le comité technique a pour mission de mobiliser les différents partenaires afin d'activer leurs ressources de droit commun et de préciser les engagements spécifiques au titre du contrat de ville.

**Des groupes de travail pourront être constitués en appui du comité technique.**

## Un pilotage resserré avec les communes :

Sur le territoire de sa commune, le Maire est en charge, dans le cadre de ses **compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le contrat de ville.**

Le maire, élu de proximité, a une connaissance fine de ses quartiers et des différentes problématiques. Il intervient au plus près des habitants et, en conduisant la mise en œuvre du contrat de ville, permet la concrétisation de l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville.

A ce titre, le maire co-pilote les programmations annuelles d'actions, il cofinance et accompagne les porteurs de projets.

**Des réunions spécifiques avec les communes seront organisées afin de mieux les associer en amont du comité de pilotage** mais aussi de renforcer la lisibilité du contrat de ville et des mesures qui y sont associées.

Les communes s'engagent à identifier un élu référent « Politique de la Ville » ainsi qu'un technicien chargé de l'articulation avec le service « Politique de la Ville » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

## Suivi et évaluation du contrat de ville

Le contrat de ville est signé pour 6 ans. Il fera l'objet d'une actualisation en 2027. Cette actualisation permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années.

L'Agence d'urbanisme, au titre de ses missions d'observation territoriale, mettra en place avec la CAPSO une méthodologie de suivi régulier des indicateurs qui pourra nourrir les comités techniques et de pilotage, ainsi que les évaluations intermédiaires et finales.

Une évaluation finale devra permettre d'apprécier :

- L'évolution des indicateurs clefs des QPV
- Le processus de gouvernance
- La participation des habitants
- Les modalités de mobilisation du droit commun

# quartiers2030

**CONTRAT DE VILLE 2024-2030  
ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

## **Liste des signataires :**

<i>La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer</i>	57
<i>La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités</i>	59
<i>La Direction Régionale des Affaires Culturelles</i>	65
<i>Le Tribunal Judiciaire de Saint-Omer</i>	70
<i>La Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais</i>	72
<i>L'Agence Régionale de Santé</i>	74
<i>France Travail Pas-de-Calais</i>	78
<i>La Région Hauts-de-France</i>	82
<i>Le Département du Pas-de-Calais</i>	85
<i>La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais</i>	89
<i>La Caisse Primaire d'Assurance Maladie Côte d'Opale</i>	92
<i>Les Bailleurs sociaux</i>	94
<i>La Banque des Territoires</i>	95
<i>La Banque Publique d'Investissement</i>	96
<i>La Chambre de Commerce et d'Industrie</i>	97



La CAPSO assure la compétence obligatoire « Politique de la Ville ».

Celle-ci se décline en 3 axes :

- **Elaboration du diagnostic** du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- **Animation et coordination des dispositifs** contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- **Programmes d'actions** définis dans le contrat de ville.

C'est ainsi que depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer est engagée dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville, avec pour objectif de réduire les inégalités entre les quartiers et l'agglomération.

Conformément à la loi du 21 février 2024 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la CAPSO assure un rôle de **coordination, d'animation et de mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale**. Cette animation se fait **en étroite relation avec les communes retenues dans le cadre de la géographie prioritaire (Aire-sur-la-Lys, Arques, Longuenesse et Saint-Omer)** pour lesquelles le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville.

### Son action se structure autour de 4 mécanismes d'intervention :

#### **1. L'infléchissement de ses politiques et dispositifs de droit commun en cohérence avec les enjeux des quartiers et de leurs habitants**

En cohérence avec son projet de territoire, l'agglomération cible les quartiers prioritaires dans la déclinaison de ses compétences. Ses interventions consolident ainsi les plans d'actions du contrat quartier 2030 et permettent d'accompagner les enjeux de transition, d'habitat, d'accès aux droits et aux services, d'émancipation de tous et d'insertion des habitants. Sont notamment à souligner :

- **Les interventions en matière d'amélioration de l'habitat**, que ce soit dans le parc public ou le parc privé. OPAH RU ;
- **Le pilotage des conventions d'attribution de logements** dans une optique de mixité ;
- **Le déploiement d'une offre de mobilité** (réseau de transport, schéma cyclable, soutien de l'opérateur « défi mobilité » pour l'accompagnement des publics en insertion...). La CAPSO a récemment déployé des actions « Savoir Rouler à Vélo – SRAV » auprès des scolaires,
- **La stratégie de développement économique** qui mêle interventions en faveur du développement des entreprises, soutien à la création d'activité et renforcement des interfaces pour répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises. La CAPSO intègre dans sa stratégie les relations entreprises/ écoles- organismes de formation et a souhaité réviser ses outils territoriaux d'insertion par la création de la Maison de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (MIPE) issue du regroupement de la Mission Locale et du PLIE,
- **La politique culturelle du territoire** qui agit d'ores et déjà pleinement auprès des habitants (Contrat Local d'Education Artistique, Label 100% EAC, orchestre à l'école...),
- **La politique sportive** qui reconnaît les QPV comme des territoires d'enjeu pour garantir l'égalité des chances en soutenant les clubs sportifs structurants dans le déploiement de projets. La CAPSO organise par ailleurs les opérations savoir nager en étroite relation avec l'éducation nationale,

- **Le contrat local de santé** qui sera révisé en 2024/2025 et au sein duquel figure un axe spécifique en direction des publics en situation de précarité,
- **La politique petite enfance**, qui, en complément de la gestion des crèches et relais petite enfance, intègre une ingénierie dédiée à l'accompagnement des familles fragilisées vers les modes de garde,
- **L'accès aux droits des habitants** au travers des Maisons France Services,
- **L'accompagnement des bénéficiaires du RSA** et la gestion d'une épicerie sociale,
- ...

## 2. **Le pilotage de dispositifs spécifiques :**

Outre l'ingénierie dédiée à l'animation du contrat de ville (2ETP), la CAPSO s'est investie pleinement dans les dispositifs spécifiques de la politique de la ville et en assure la mise en place :

- **Le pilotage de la Convention Pluriannuelle de l'ANRU du quartier « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » de Saint-Omer.** La CAPSO assume 27% du coût global du NPRU soit 3 478 000€.
- **La Médiation santé** : développée depuis 2016 en partenariat avec l'ARS et la DDETS, la médiation santé (2 médiateurs santé) permet d'accompagner près de 200 personnes par an vers les soins, les droits et la prévention.
- **La Cité de l'Emploi** pilotée depuis 2021 par la CAPSO et l'Etat et dont l'animation a été confiée à la MIPE en partenariat avec les 4 centres sociaux du territoire. Ce dispositif a pour finalité le renforcement du repérage et la coordination des acteurs en vue de fluidifier les parcours des publics en insertion.
- **Le PRE d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer** depuis 2021. Doté d'une ingénierie spécifique aux quartiers, le PRE permet le suivi de 130 enfants par an au travers de parcours individualisés.

## 3. **La solidarité financière :**

Par délibération du 29 septembre 2022, le conseil communautaire a révisé les mécanismes d'octroi de la Dotation de Solidarité Communautaire. La part QPV au sein de la DSC a été portée à 9% et représente une enveloppe de 88 463 € pour l'année 2024, répartie entre les 4 communes concernées selon le mécanisme suivant :

- 50% de l'enveloppe répartie entre les 4 communes éligibles
- 50% de l'enveloppe répartie en fonction du nombre d'habitants en QPV.

## 4. **Une gouvernance spécifique :**

L'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 est venue préciser les modalités de gouvernance du contrat quartier 2030. Conformément à cette instruction, la CAPSO introduit dans le schéma de gouvernance :

- Une instance de coordination entre l'échelon municipal et intercommunal. Des réunions spécifiques avec les communes seront organisées afin de mieux les associer en amont du comité de pilotage mais aussi de renforcer la lisibilité du contrat de ville et des mesures qui y sont associées.
- Un pilotage stratégique annuel, aux côtés de l'Etat, associant les différents signataires dans une optique de suivi des engagements et d'articulation entre les actions spécifiques et le droit commun.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités accompagne les territoires et les parcours via un ensemble de dispositifs de droit commun. Dans un contexte de réforme France Travail dont la méthode repose sur une approche globale et coordonnée des publics en situation de vulnérabilité, la DDETS se tient aux côtés des collectivités signataires d'un contrat de ville et mobilisera les politiques suivantes.

### **1. La réforme France Travail**

Le pacte des solidarités 2024-2027 qui succède à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2019-2023 renforce les modalités de l'accompagnement socio-professionnel via la réforme France Travail.

Depuis 2019, dans le département du Pas-de-Calais, tout allocataire du RSA se voit proposé en entrée ou en révision de son parcours :

- Un diagnostic individuel des besoins sociaux et professionnels en vue de favoriser le retour à l'emploi ;
- Un accompagnement social et professionnel afin d'établir un projet professionnel et déterminer les moyens d'y parvenir.

En cinq ans, grâce à la mobilisation des acteurs du champ social et de l'insertion, le département du Pas-de-Calais a enregistré la plus forte diminution du nombre d'allocataires du RSA depuis la création de ce minima social (- 12%). Quelque 11 000 personnes ont ainsi retrouvé le chemin d'une activité professionnelle dans ce département.

A compter du second semestre 2024, progressivement il sera proposé à chaque allocataire du RSA d'effectuer **15 à 20 heures d'activité par semaine auprès d'acteurs locaux de l'insertion** (associations, chantiers d'insertion).

Afin de poursuivre la politique de levée des freins à l'activité, le pacte des solidarités permet de renouveler ou consolider une offre de service contractualisée via des opérateurs locaux ou départementaux. Avec le concours de l'ensemble des financeurs (Département, CAF, MSA, Éducation Nationale, ARS, opérateur France Travail), l'État et le Département s'engagent à hauteur de 15 M€ par an sur la période 2024-2027, en complément des politiques existantes, autour des objectifs suivants :

- Mieux accompagner la santé des personnes allocataires (RSA ou jeunes en parcours CEJ) notamment sur un volet psycho-social, régulièrement pointé par les professionnels de l'insertion comme une fragilité en entrée ou en durabilité des parcours. Cet accompagnement sera réalisé via un réseau de prévention spécialisée ;
- Accompagner la recherche d'une solution individualisée de garde d'enfant. Cet accompagnement (déployé progressivement depuis 2021) sera assuré par un dispositif d'intermédiation, apte à préempter l'offre plus rapidement, à en assurer la solvabilité et, au besoin, sécuriser les premiers instants en institutions redoutées par certaines familles en retour à l'activité et également pointés comme facteurs de renoncement ;
- Accompagner la mobilité (via des plateformes mobilité déjà déployées depuis 2020 via la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).

L'inscription au RSA ou en tant que demandeur d'emploi (les deux devenant automatiques avec la réforme France Travail) vaut prescription à cette offre de services intégrée, d'où l'importance pour les collectivités d'accompagner cette inscription « France Travail » - via les MDS, Maisons France Service, CCAS, Missions Locales ou directement auprès de l'opérateur France Travail (ex-Pôle Emploi).

Enfin le pacte des solidarités 2024-2027 prévoit :

- D'amplifier la politique de lutte contre le non-recours ;

- De poursuivre les efforts déployés depuis 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du Logement d'Abord, via une meilleure solvabilisation de l'accès au logement des jeunes, l'aide à l'apurement de dettes de loyers ou encore la mobilisation des aides à la rénovation thermique à destination des propriétaires privés – les CCAS et les bailleurs sociaux en seront les principaux intermédiaires ;
- De mieux accompagner les familles en difficulté éducative. Ces dernières pourront se voir proposer de rejoindre un dispositif expérimental de « coach familial » dont le déploiement sera progressif. La détection de ces familles se fera via les PRE et leur accompagnement via les cités éducatives.

## 2. Protéger

- **L'égalité homme-femme**

Malgré une nette amélioration au cours des trente dernières années, l'accès au marché du travail des femmes reste, dans ce département, en retrait de la moyenne nationale, phénomène plus marqué encore en QPV. En outre les écarts de salaires entre les femmes et les hommes demeurent conséquents. C'est ce cadre qu'un index égalité professionnel a été mis en place dans les entreprises de plus de 50 salariés qui permet de travailler l'égalité professionnelle au niveau des branches.

A une échelle plus locale, c'est l'ensemble des entrées en parcours pour lesquelles l'égalité homme-femme doit être travaillée, **dans le cadre de France Travail, avec une attention sur des territoires plus fragiles dont les QPV et les territoires de l'ERBM dans lesquels les freins sociaux sont les plus importants.**

Dans ce cadre, les communes signataires d'un contrat de ville sont invitées à mieux articuler leurs leviers d'intervention (ANRU, adultes-relais, cantines à 1€) avec ceux du futur service public de la petite enfance. Ces communes pourront également s'atteler à créer un environnement favorable aux actions de **féminisation des métiers en orientant ces dernières, via et aux côtés des opérateurs délégués de France Travail, vers les publics issus des quartiers prioritaires. De même, collectivités et élus sont invités à prêter une attention particulière aux opportunités qu'offrent certains appels à projets départementaux ou régionaux (précarité menstruelle par exemple) ou propre à l'ERBM (santé des femmes) pour accompagner les publics féminins en QPV. Enfin, le champ de l'éducation populaire (ALSH, périscolaire) ou encore du SNU constituent des leviers forts de promotion de l'égalité.**

- **Lutter contre les violences intra-familiales**

En 2023, plus de 19 femmes par jour ont déposé plainte pour violences conjugales dans le département.

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est lutter contre des phénomènes multiples et complexes conduisant à la perte d'autonomie totale ou partielle des femmes. Comprendre le processus conduisant à la commission d'actes de violences (sous toutes ses formes) chez les auteurs d'une part, mais aussi la difficulté qu'ont les victimes de les éviter ou de s'en protéger, tout en améliorant la coordination de notre action sont nos objectifs renouvelés.

La mobilisation, importante depuis le Grenelle contre les violences conjugales (2019), prend une déclinaison nouvelle via le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2026.

Ce dernier capitalise à la fois les avancées (offre d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, téléphone grave danger, dispositifs anti-rapprochement, intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie) et projette une politique plus ambitieuse encore dans laquelle les porteurs d'enjeux de proximité (CCAS, travailleurs sociaux, milieux associatifs) doivent prendre toute leur place aux côtés de la Justice, du Département, des Forces de l'ordre, de la CAF et de l'ARS.

Les dispositifs d'accueil et d'hébergement des personnes victimes de violence conjugale et de leurs auteurs, composés de 7 accueils de jour dédiés aux femmes victimes de violences (1 par arrondissement) ont été considérablement renforcés au cours des dernières années (90 places créées en quatre ans).

Une pleine intégration des orientations du plan cadre 2024-2026 dans le quotidien, et via les actions des contrats de ville en particulier, doit permettre d'amplifier cette priorité nationale et départementale.

- ***L'aide alimentaire***

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire forment un public très hétérogène, dont le profil varie beaucoup selon le type d'aide distribuée. Les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel. À l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants. L'aide alimentaire est au carrefour du logement, de la santé, de la lutte contre les inégalités.

Les collectivités qui souhaitent accueillir un point de distribution alimentaire ou s'inscrire dans le réseau des épiceries solidaires sont invitées à prendre contact avec les associations agréées (Banque Alimentaire, Resto du Coeur, Secours Populaire), soutenues des DREETS et DDETS, et bénéficiaires des financements de l'État et européens (FEAD, FSE+, React EU).

Afin d'inscrire les initiatives locales dans une démarche durable, économiquement, socialement et écologiquement, il est fortement recommandé d'inscrire les projets d'aide alimentaires dans des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

### ***3. L'hébergement et logement***

- ***La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées***

Elle a pour finalité de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence la mieux adaptée. Plusieurs dispositifs permettent de poursuivre cet objectif : les actions dites de veille sociale, d'hébergement d'urgence et les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale qui, chacune à leur niveau, permettent de proposer un premier accueil aux sans-abris, avec un principe d'inconditionnalité et d'accompagner en parcours. **Le département comprend 2214 places d'hébergement ouvertes à l'année : 1303 places d'hébergement d'urgence et 911 places d'insertion.**

Le département du Pas-de-Calais présente la particularité de disposer SIAO unique (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) décliné localement en antennes dans chaque arrondissement et d'un dispositif mobile. **11 équipes de rue viennent compléter ce dispositif : 1 par arrondissement, 2 sur celui de Lens et 2 équipes de rue mobiles en secteur rural (Ternois et Montreuillois) dans une démarche « d'aller-vers » le public en rue ou en habitat précaire. 7 accueils de jour sont installés dans les arrondissements.**

Pour tout contact, les collectivités sont invitées à contacter le 115 (dans le cadre d'une prise en charge d'urgence) ou de se rapprocher de l'association agréée par la DDETS pour assurer ces missions (dans le cadre de projets de développement).

- ***Le droit au logement opposable et la mixité sociale dans les QPV***

La DDETS est garante d'un ensemble de dispositifs qui ont vocation à mieux accompagner l'entrée dans le logement.

Elle assure le secrétariat de la commission du DALO (droit au logement opposable) qui examine 700 à 800 dossiers annuellement, avec une priorité autour des publics fragiles. Cette commission peut, par exemple, s'adjoindre les compétences d'ergothérapeutes pour accompagner le parcours ou l'adaptation dans le logement de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. En outre, les conventions intercommunales et les Plans Partenariaux de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) permet d'intégrer les modalités du système de cotation de l'EPCI.

Le relogement effectif des ménages en dehors des QPV, qu'ils soient 1er quartile, RSA ou sans emploi, ne pourra se faire que si les autres outils développés dans la circulaire sont mis en application et notamment :

- La mise en place de décrets de dérogations aux plafonds de ressources en QPV pour faire venir des ménages plus aisés ;
  - L'utilisation des instances des EPCI pour favoriser les attributions en faveur de la mixité : CIL, PPGDID, CALEOL , réunions de coordinations préalables aux CALEOL pour les QPV...
  - L'adaptation de l'offre de logements aux enjeux de mixité sociale : et notamment en développant la part des logements en PLAI en dehors des QPV ou en réalisant des opérations de rénovations énergétiques pour proposer des logements avec peu de charges liées à l'énergie ;
  - L'utilisation des clauses de mixité sociale des conventions APL pour les nouvelles offres ;
  - La mise en place des outils de modulation des loyers selon les territoires pour que le bailleur fixe par ensembles immobiliers des loyers indépendants du financement d'origine.
- **Le logement adapté**

Les besoins en matière de logement ne sont pas homogènes, de mêmes que ces besoins peuvent évoluer tout au long de la vie. A la nécessité de penser son logement en fonction de ses habitudes de vie (emploi, famille), d'autres facteurs peuvent intervenir telle une perte d'autonomie ou des fragilités. Plusieurs dispositifs sont en compétence de la DDETS qui permettent de graduer l'offre de logement en tenant compte de ces fragilités

- L'allocation logement à caractère temporaire (ALT) est une aide au logement, versée aux organismes, qui s'engagent à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion.
- Les pensions de famille ou les résidences accueil constituent **une autre déclinaison du « logement accompagné »**. Ces offres sont destinées à des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et parfois psychique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement autonome.
- L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréés par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur.

Les communes et EPCI qui le souhaitent se rapprocheront utilement des bailleurs ou des associations mandatées par la DDETS sur le champ du logement et de l'hébergement, par ailleurs présentes sur l'ensemble des arrondissements. Elles peuvent, à défaut de co-financement, contribuer à créer un environnement favorable au développement de ces projets via la politique de l'ANRU, de l'offre de santé.

Le département comprend 3786 places sur ce dispositif dont 418 places en pension de famille, 1436 places en intermédiation locative qui permet la mobilisation du parc privé.

- **Le maintien dans le logement**

Organisme paritaire composé de représentants des bailleurs et de représentants des locataires, la commission départementale de conciliation (CDC) est un premier niveau de préservation des droits et devoirs réciproques afférent au bail.

La CDC cherche un règlement amiable aux litiges opposant bailleurs (privé ou social) et locataires afin d'éviter si possible le recours à la justice. La DDETS est chargée **de l'organisation et du secrétariat de cette commission. Une cinquantaine de saisines sont traitées chaque année.**

Le dépôt de garantie constitue la principale source de litige, suivi des litiges liés aux charges, la révision du loyer, ou les travaux.

Par ailleurs, au titre de la politique du Logement d'Abord, l'État dans le département du Pas-de-Calais a considérablement renforcé son action en matière de prévention des expulsions locatives.

Depuis 2021, la DDETS a renforcé l'action du SIAO62 et soutenu la création d'équipes mobiles de prévention des expulsions afin d'améliorer le repérage précoce des situations. Ces équipes interviennent directement auprès des ménages et des propriétaires dans le parc privé et le plus en amont possible afin de prévenir les impayés en lien avec les CCAS, l'ADIL et le Conseil départemental. Entre 300 et 400 ménages sont ainsi accompagnés chaque année.

Les CCAPEX (une par arrondissement), pour lesquelles la DDETS instruit les dossiers au stade du commandement de payer (CDP) en relation avec les services de la préfecture, constituent l'échelon à la fois central et territorial que les élus et porteurs d'enjeux de la politique de la ville doivent identifier dans leurs projets et dans le quotidien de leurs actions, toujours en lien avec les CCAS concernés et l'antenne SIAO du territoire.

#### **4. *Rapprocher le développement économique et le développement social***

- ***Les actions en faveur de l'emploi des publics jeunes***

L'accompagnement des publics jeunes en rupture repose sur plusieurs dispositifs qui permettent d'accompagner graduellement, en parcours l'insertion, en fonction des besoins de formation, de l'autonomie sociale. La mobilité, le logement et la santé des publics constituent pour tout ou partie des freins à l'insertion.

Cette politique est pilotée au niveau du SPE et plus localement des SPEL (comités locaux France Travail à compter de 2025) afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins sociaux et de l'économie réelle.

Les prescripteurs sont les missions locales, demain pleinement intégrées dans le réseau pour l'emploi de France Travail. Les deux principales difficultés auxquelles ces opérateurs de l'État sont confrontés sont l'entrée et la durabilité des parcours face à des publics jeunes particulièrement éloignés de l'emploi.

- ***Les Entreprises s'engagent***

Le lien de confiance entre les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise constituera l'un des fils d'Ariane de la réforme France Travail. C'est la condition sine qua non pour rapprocher les filières en tension de recrutement des publics en insertion. Une telle initiative ne pourra produire que des effets dans la durée et à une échelle très locale.

C'est dans ce cadre que depuis 2021 l'État, via la DDETS, promeut le label « Les Entreprises s'engagent ».

Les entreprises qui rejoignent la communauté s'engagent à travers la mise en place d'actions concrètes de recrutement (ex. en apprentissage, en emploi franc, etc.), de formation (ex. stages, immersions, etc.), d'accompagnement (découverte des métiers, mentorat, etc.) ou encore de mobilisation de leurs collaborateurs. En contrepartie, l'État s'engage à soutenir les actions positives de ces clubs (au nombre de 7).

Approfondir cette logique de « circuit court » des recrutements à destination des publics résidant en QPV par des entreprises implantées ou extérieures à ces quartiers s'avère indispensable, sinon constituer un facteur d'attractivité à part entière dans les quartiers.

- ***L'insertion par l'activité économique (IAE)***

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ont pour vocation d'accueillir des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé, de la précarité de leur situation matérielle. Ces structures facilitent non seulement l'entrée en parcours d'insertion mais dispensent également un accompagnement visant à la levée de tous les freins périphériques à l'emploi. L'État, via la DDETS, subventionne les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) sous forme d'aide au poste.

Dans le Pas-de-Calais, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 on recensait 127 structures agréées pour quelques 3500 places.

A l'instar des services à la personne ou du soutien à l'économie sociale et solidaire, les collectivités, plus encore lorsqu'elles sont signataires d'un contrat de ville, peuvent apporter un soutien déterminant aux porteurs de projets, soit en qualité de co-financeur soit par un appui matériel ou logistique (mise à disposition, ANRU, marchés publics).

- ***Les services à la personne***

Les organismes de services à la personne sont en agrément de la DDETS ou du Département pour des activités d'entretien ménager, de petits travaux de jardinage et de petit bricolage. Ils connaissent un fort développement. Au 1er janvier 2024, le Pas-de-Calais enregistrait 911 organismes de service à la personne (contre 460 en 2017).

- ***L'économie sociale et solidaire***

L'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS), également en compétence de la DDETS, permet d'identifier les entreprises qui orientent leurs activités de manière significative vers des finalités socialement exigeantes.

Les avantages conférés par cet agrément sont :

- Un accès facilité aux fonds d'investissements solidaires (épargne salariale solidaire, assurance-vie solidaire)
- Un avantage fiscal (pour les détenteurs de parts d'entreprises ESUS)
- Un effet de signal (pour le public, les financeurs, les autorités)
- Un accès aux dispositifs ou financements dédiés à l'économie sociale et solidaire.

- ***L'activité partielle***

L'activité partielle est un outil important pour préserver les emplois en cas de conjoncture temporairement dégradée ou lors d'évènements exceptionnels (sinistres, difficultés d'approvisionnement). L'activité partielle peut être octroyée aux entreprises qui sollicitent le service de la DDETS. En contre-partie de cette aide, les employeurs prennent des engagements, tels que le maintien dans l'emploi, et des actions spécifiques de formation des salariés.

\* \* \*

Ainsi, pour les années à venir, à l'aune des contrats de ville, les collectivités signataires pourront s'appuyer sur l'ensemble des dispositifs de droit commun qui composent ces 4 grandes priorités pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais.



Pour contribuer au développement des pratiques culturelles de tous les habitants et faire en sorte que chacun, tout au long de sa vie et sur l'ensemble du territoire régional, puisse avoir accès et participe à l'offre et à la vie culturelle, le choix a été fait de longue date en Hauts-de-France d'utiliser le puissant levier que constitue l'éducation artistique et culturelle (EAC), en construisant des politiques partenariales ambitieuses à l'échelle territoriale comme dans le cadre interministériel.

La politique d'éducation artistique et culturelle en Hauts-de-France se déploie depuis plus de 20 ans à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; l'intercommunalité constituant l'échelon le plus probant pour permettre l'articulation et les échanges entre les villes-centres et l'ensemble des communes jusqu'à la plus petite ou la plus éloignée d'entre elles, dans un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent et fédérateur. Elle est le fruit d'une co-construction avec les partenaires, notamment les collectivités territoriales et prend en compte tous les enfants et les jeunes dans tous leurs temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également leur famille en défendant le principe d'une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie qui s'adresse à tous les habitants

Une part importante de la population de la région Hauts-de-France est confrontée à des situations observées de précarité et de fragilité et ce pour des raisons économiques, familiales, sanitaires, sociales ; des situations qui fragilisent leur quotidien et entravent de fait leur participation à la vie sociale et culturelle de leur territoire.

Au regard des enjeux et des indicateurs liés à ces situations de vulnérabilité et de précarité, la stratégie régionale culture et lien social doit être imaginée au-delà même des programmes dédiés et pensés en lien avec la politique de la ville et ainsi colorer l'ensemble des dispositifs déployés par la DRAC ; et ce, afin de favoriser la cohésion sociale et territoriale, d'imaginer des leviers de médiation adaptés et par extension, des projets qui participent à la lutte contre les exclusions, les situations de précarité et la pauvreté.

### **1. Enjeux :**

Lors de la précédente génération de contrats de ville (2015 - 2023), la culture était intégrée au pilier cohésion sociale. A ce titre, elle traversait et colorait les contrats de ville de façon trans-sectorielle et transversale. A noter, la prise en compte de l'enjeu culturel variait très fortement d'un contrat de ville à l'autre.

Concernant cette nouvelle génération de contrats (2024 — 2030), la culture doit être appréhendée au regard de l'évolution des politiques culturelles :

- La mise en application des droits culturels ;
- La montée en puissance des lieux et espace-temps non dédiés qui relèvent de la vie quotidienne (tiers- lieux, lieux-tiers et lieux hybrides, les centres sociaux, lieux de vie, etc.)
- L'implication et la participation des habitants, devenus contributeurs actifs de l'offre culturelle ;
- Le renforcement des logiques de coopération entre les acteurs d'un territoire (acteurs institutionnels, associatifs et habitants) ;
- Les cultures numériques ;
- La valorisation des ressources et la mise en lumière des dynamiques observées dans ces quartiers prioritaires (jeunesse, créativité, solidarité, des forces vives, etc.) ; une approche positive de ces territoires valorisant les atouts et les potentialités et n'impliquant pas l'action culturelle comme mode de résolution des problèmes

identifiées ;

- La mise en regard nécessaire de ces actions à l'aune des différentes transitions – écologique, sociale, économique et démocratique - que la société connaît actuellement.

La mise en application des droits culturels s'avère fondamentale au sein de ces territoires dans la mesure où ils permettent de s'appuyer sur les pratiques culturelles et de valoriser les éléments qui fondent la culture des habitants. La culture doit être appréhendée sous son acception la plus large notamment au regard du profil socio-économique des habitants ciblés par les propositions. En effet, avant même de lui assigner toute velléité d'émancipation, la culture peut s'avérer pour certains de ces habitants ayant le sentiment d'être marginalisés, un vecteur de répit, d'évasion et même *parfois* de dignité.

Il convient de convoquer des formes et esthétiques sur lesquelles les habitants peuvent se sentir suffisamment à l'aise pour venir spontanément tout en garantissant une exigence artistique et une pluralité des formes proposées sans jamais tomber dans la facilité d'un *supposé* goût pur une culture exclusivement urbaine dans son expression.

Enfin, la nécessaire qualification de certains projets révèle la nécessité de former et sensibiliser les acteurs qui concourent à leur déploiement (acteurs de la politique de la ville qui suivent et instruisent les projets, acteurs de la cohésion sociale qui mettent en œuvre des projets et artistes qui interviennent dans ce cadre).

## **2. Modalités d'intervention de la DRAC Hauts-de-France en QPV**

### **a. Expertise et accompagnement en ingénierie**

#### **L'accompagnement au déploiement des micro-folies fixes ou mobiles**

Le projet micro-folie porté par le ministère de la culture s'articule autour d'un musée numérique qui propose des contenus gratuits émanant des 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu choisi pour accueillir la micro-folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, un point bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace d'activités multiples, accessible et chaleureux.

La micro-folie est donc un espace culturel à composer en fonction des besoins du territoire. Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, maison France services, centre commercial, etc.) ou être intégrée à un programme neuf.

Les objectifs des micro-folies sont les suivants : animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous et toutes ; réduire les inégalités géographiques en offrant aux habitants un accès aux trésors des plus grandes institutions culturelles nationales et internationales à travers le musée numérique.

L'accompagnement financier s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), en partenariat avec le conseil régional, le SGAR et l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV).

L'État, via la DRAC et les services préfectoraux, est attentif à une répartition équilibrée des micro-folies sur le territoire régional et au développement d'une offre culturelle nouvelle sur les « géographies prioritaires », tout particulièrement pour les quartiers de la politique de la ville et les villes labellisées « petites villes de demain », ainsi que pour les territoires prioritaires que sont la Sambre Avesnois Thiérache (Pacte SAT) et le bassin minier (ERBM).

#### **Le déploiement du pass culture au sein des QPV**

Le ministère de la culture, via la SAS Pass culture, alloue à chaque jeune de 15 à 18 ans une somme

forfaitaire permettant l'achat de sorties, biens culturels et temps de pratiques culturelles (part individuelle du pass culture).

La part collective permet quant à elle de soutenir des propositions artistiques et culturelles en direction des collégiens et lycéens à partir de la 6<sup>ème</sup> des établissements scolaires publics et privés sous contrat (relevant des ministères de l'éducation nationale, des armées et de l'agriculture). Ce financement — correspondant à 20, 25 ou 30 € par élève - est alloué aux établissements scolaires par le ministère de l'éducation nationale.

### **Expertise (avis et préconisations) sur les dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville**

En tant que direction déconcentrée, la DRAC Hauts-de-France participe à l'instruction des dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville. A ce titre, elle expertise les dossiers culturels sur la base d'un référentiel de « fondamentaux ». Ces fondamentaux concernent le recours à des équipes artistiques professionnelles, la qualité artistique des propositions et intervenants, la capacité à porter des propositions d'EAC notamment auprès des habitants des QPV (si équipe identifiée par la DRAC), la capacité à intervenir sur un territoire en tenant compte des acteurs locaux et via des partenariats (sociaux notamment), la mise en place d'une logique *de parcours* (pas uniquement des visites sèches) alliant ateliers de pratique, temps de sensibilisation, temps de diffusion, etc., ainsi que l'implication des habitants dans le processus en lien avec les droits culturels.

Ces préconisations visent à éclairer la décision des *délégués* du préfet et des chefs de projet politique de la ville dans leur travail d'instruction. A noter, le terme de « critères » qui sous-tendrait une dimension opposable et impérative n'a pas vocation à être employé dans ce cadre. Les préconisations formulées permettent d'accompagner la décision, de qualifier les contenus et de réorienter les porteurs, quand cela s'avère pertinent, vers d'autres dispositifs de la DRAC non spécifiques à la politique *de* la ville (ayant des cahiers des charges précis).

### **b. Accompagnement financier**

Le cadre financier d'intervention de la DRAC Hauts-de-France s'appuie sur les dispositifs spécifiques et propres précisés ci-après. A ce titre, la DRAC n'accompagne pas le co-financement de projets déposés dans le cadre du contrat de ville.

Une articulation est encouragée avec les programmes *de* la DRAC Hauts-de-France, notamment les résidences-mission d'éducation artistique et culturelle (CLEA, contrats culture ruralité, contrats territoire lecture, villes et pays d'art et d'histoire et dispositifs interministériels).

Si une structure mentionne une subvention de la DRAC dans le budget prévisionnel de l'action, il ne pourra s'agir que de la valorisation d'une quote-part de sa subvention de fonctionnement (pour les structures labellisées et/ou accompagnées par le droit commun du pôle création et du pôle patrimoine) ou d'un cofinancement prévisionnel - et non consolidé - sollicité dans le cadre de l'un des appels à projets suivants.

### **Dispositif C'est mon patrimoine**

L'opération « C'est mon patrimoine ! » vient renforcer l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle en permettant aux enfants et aux adolescents les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier des QPV et des zones rurales isolées, de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs richesses avec des pratiques artistiques et culturelles.

Le projet repose sur la co-construction entre un acteur patrimonial et au moins un autre partenaire (artistique, éducatif, social, collectivités territoriales, etc.).

Il s'agit d'un appel à projets annuel co-piloté par la DRAC Hauts-de-France et le SGAR.

### **L'été culturel**

L'appel à projets été culturel qui accompagne les collectivités territoriales, les associations et les équipes artistiques qui portent des propositions l'été afin de permettre au plus grand nombre d'habitants de pouvoir bénéficier de propositions d'éducation artistique et culturelle de qualité sur une période où ils risquent d'être malheureusement nombreux à ne pas partir en vacances. Une attention particulière est portée aux QPV et aux zones rurales (sans toutefois être exclusive).

La diffusion de courtes formes imprévisibles dans le cadre du programme « Plaines d'été » "et qui permettent d'aller directement (parfois à des moments très inhabituels) à la rencontre d'habitants non forcément usagers de l'offre culturelle et qui, pour certains, ne partent pas en vacances - aussi bien dans leurs lieux de vie, d'activités ou de loisirs. Il est attendu des équipes artistiques qu'elles investissent des typologies de lieux en s'engageant notamment à réaliser des propositions invitant à la rencontre les habitants *des* QPV.

#### **c. Le déploiement de résidences-mission d'éducation artistique et culturelle**

La stratégie régionale en faveur de l'éducation artistique et culturelle prend appui sur le principe - propre aux Hauts-de-France - de la résidence-mission à des fins d'action culturelle et territoriale ayant désormais fait ses preuves et reposant sur :

- Des présences artistiques longues constamment renouvelées autour desquelles peuvent s'organiser des séquences d'éducation artistique privilégiant l'expérimentation ;
- Une coopération soutenue avec tous les professionnels locaux, acteurs-démultiplicateurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en responsabilité ou en charge des publics (équipes pédagogiques, professionnels de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, de la politique de la ville, etc.).

Il ne s'agit nullement d'une résidence de création au cahier des charges bien distinct.

Les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), d'abord conçus afin que 100% des enfants et des jeunes d'un territoire aient accès à l'EAC dans tous leurs temps *de* vie, se sont progressivement ouverts à tous les habitants d'un territoire, de la petite enfance au grand âge, avec une attention particulière accordée aux publics les plus éloignés de l'art et de la culture quelles que soient les spécificités de leur cadre de vie. **Les résidences-mission d'EAC déployées à l'échelle d'un EPCI via les CLEA ou les contrats culture ruralité** permettent ainsi d'assurer *des* présences artistiques au bénéfice des habitants du territoire intercommunal, y compris naturellement ceux des quartiers prioritaires et ce afin de favoriser une véritable mixité sociale.

Actuellement, la DRAC re-conventionne avec les collectivités territoriales, les EPCI et les services du ministère de l'éducation nationale autour de contrats d'EAC nouvelle génération. Ce nouveau cadre est propice à l'articulation des enjeux spécifiques de la politique de la ville et de l'EAC sur les territoires dans la mesure où il permet d'imaginer collectivement des actions expérimentales à destination de la jeunesse et des communautés professionnelles (des champs social, médico-social, politique de la ville, justice et prévention, etc.) ou encore des actions se déployant dans l'espace public ou favorisant l'implication et la participation citoyenne. La réécriture de ces contrats d'EAC est l'occasion de rappeler si besoin que ces présences artistiques doivent rayonner dans les QPV. Enfin, elle offre l'opportunité d'associer de nouveaux partenaires et ce, afin de favoriser l'accès des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité à *ces* présences artistiques.

Dans la région, 26 des 39 EPCI concernés par la nouvelle géographie prioritaire sont couverts par des

résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle.

**Les résidences-mission du programme qu(art)iers** sont quant à elles des résidences-mission pensées spécifiquement pour les territoires prioritaires de la politique de la ville et les forces vives qui les composent (habitants, tissu associatif et collectivités locales) et sont à ce titre fortement colorées des enjeux de la politique de la ville. Elles permettent de fédérer autour d'une présence artistique de 3 mois les acteurs et partenaires des champs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs d'un ou plusieurs QPV, vivre une expérience sensible d'ultra-proximité et accompagner, créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle dans les QPV, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces 5 dernières pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

A partir de 2024, la DRAC généralise comme point central de son intervention en faveur des habitants des QPV l'amplification des résidences-mission qu(art)iers, afin d'insuffler un véritable effet structurant et qualifiant sur les contenus artistiques et culturels et rendre visibles et lisibles ses champs d'intervention.

Jusqu'à présents déployées principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais, ces résidences missions seront développées sur les cinq départements, y compris ceux sur lesquels elles ne l'ont jamais été (versant sud de la région) et notamment dans les QPV qui ne bénéficient pas de conventionnements d'EAC avec la DRAC ou sur lesquels la DRAC souhaite amplifier son intervention.

#### **d. Sensibilisation et formation des professionnels de la politique de la ville et de l'EAC**

A compter de l'automne 2023, la DRAC a mis en place des temps d'information et de formation à destination des acteurs de la politique de la ville avec le précieux concours de l'IREV - centre de ressources de la politique de la ville Hauts-de-France. La formation est un élément clef car elle permet d'accompagner en ingénierie les très nombreux acteurs qui interviennent dans le champ de la politique de la ville et leur apporter les connaissances théoriques et pratiques permettant d'inscrire les actions en cohérence avec les enjeux culturels. A ce titre, la formation proposée permet d'appréhender les champs d'intervention et fondamentaux de la DRAC en matière de culture et QPV et d'aborder l'enjeu des droits culturels, de coopération, de co-construction et de participation des habitants, etc.

Ces temps sont destinés aux délégués du Préfet, chefs de projet politique de la ville des collectivités, élus et partenaires culturels afin de :

- Qualifier les contenus artistiques et culturels des dossiers déposés et favoriser la logique de « parcours » dans les projets proposés ;
- Faire connaître les champs d'intervention de la DRAC, ses dispositifs de soutien et finaliser son identification auprès des partenaires et rappeler ce qui ne relève pas de son accompagnement ;
- Créer les conditions de partenariats et de coopérations, développer un langage commun ;
- Apporter aux professionnels de nouveaux outils et savoirs professionnels en lien avec les enjeux actuels ;
- Écouter les préoccupations des acteurs du champ pour adapter les propos de formation en fonction des réalités de terrain.

Ces temps d'information et de formation seront complétés par des temps de rencontre et d'interconnaissance entre acteurs sociaux et culturels.

### Contexte

Le pouvoir judiciaire est une compétence étatique qui doit s'appliquer de manière égale et impartiale sur l'ensemble du territoire national. La réalité des territoires doit cependant guider la politique pénale (1) des différents parquets de France. Depuis 2020 le ministère de la justice par l'intermédiaire du garde des Sceaux s'est engagé dans le développement d'un véritable projet de justice de proximité (2) pour ouvrir la justice sur sa cité.

Dans le contexte de la signature du contrat de ville pour la période 2024-2030 il est utile de rappeler que le Tribunal judiciaire de Saint-Omer est implanté depuis plus de deux siècles au cœur de la ville de Saint-Omer. Bien que l'arrondissement judiciaire de Saint-Omer soit plus largement étendu que l'audomarois, l'emplacement de ce dernier à proximité des 2 quartiers prioritaires identifiés à Saint-Omer est un vrai avantage pour les habitants de ces quartiers. Il est également utile de rappeler que le ressort de la juridiction de Saint-Omer, juridiction de groupe 4, couvre environ 167 000 habitants ce qui en fait avec le tribunal judiciaire de Cambrai l'un des deux plus petits tribunaux rattachés à la Cour d'appel de Douai. L'unité du tribunal judiciaire de Saint-Omer a pu être conservée lors de la réforme mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui a vu la fusion des tribunaux d'instances et de grande instance pour devenir les tribunaux judiciaires et a permis de pérenniser cette précieuse proximité avec le territoire. Cela se traduit en pratique par une présence dans leur grande majorité des personnes convoquées aux audiences malgré la difficulté de mobilité depuis le nord de la juridiction.

#### 1) La politique pénale du Parquet

Le garde des Sceaux établit annuellement une circulaire de politique pénale afin de déterminer les priorités nationales et préciser les modalités d'une application cohérente et égale de la loi pénale sur l'ensemble du territoire national. Ces politiques sont déclinées par le procureur général sur les départements du Nord et du Pas de Calais. Il appartient aux procureurs de la République de les mettre en œuvre localement par des politiques pénales adaptées aux réalités de chaque territoire.

Cela se traduit pour le parquet de Saint-Omer par l'édiction en priorités de politique pénale, en particulier sur les quartiers prioritaires, des objectifs suivants :

- Lutter contre les trafics de stupéfiants et renforcer la prévention des usages ;
- Lutter contre le harcèlement scolaire ;
- Lutter contre les violences intrafamiliales à travers une chaîne pénale spécifiquement dédiée ;
- Lutter contre toutes les formes de violences.

La mise en œuvre de ces priorités de politique pénale nécessite un travail quotidien avec les nombreux partenaires de la justice (associations, forces de sécurité intérieures, collectivités territoriales, services sociaux, éducation nationale ...) notamment concernant la prévention de ces phénomènes.

Divers outils de proximité ont été élaborés et déployés afin d'effectuer ce travail de prévention et renforcer le dialogue entre les forces de sécurité intérieure et la population :

- Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de la CAPSO pilote des actions de prévention sur le territoire ;
- 4 cellules de veille mise en place sur les communes de Saint-Omer, Arques, Longuenesse et Aire-sur-la-Lys (communes qui intègrent toutes un QPV) visent à permettre un dialogue régulier entre les services de l'Etat et les acteurs de terrain (bailleurs sociaux, inspecteurs de l'éducation nationale, centre sociaux ...) pour répondre aux problématiques d'insécurité et de tranquillité publique localement ;
- La mise en place de groupes de partenariat opérationnel (GPO) par la police nationale vise à renforcer

le dialogue entre la police et la population.

## **2) Le projet de justice de proximité**

Le projet de justice de proximité s'articule autour de 4 axes, des moyens dédiés à la mise en œuvre de la justice de proximité par le recrutement d'agents contractuels au sein des tribunaux, une justice au plus proche du justiciable, une justice au plus proche de l'infraction, une justice au plus proche des partenaires locaux.

- Une justice au plus proche du justiciable :

Si le tribunal judiciaire se trouve à proximité directe de 2 quartiers prioritaires, l'absence de tribunal de proximité dans le ressort ne permet pas de rendre des audiences en dehors de ce lieu. Néanmoins la commune d'Aire-sur-la-Lys dispose depuis de nombreuses années d'un point justice (ex point d'accès au droit) au sein de son QPV permettant la mise en place de permanences de nombreux partenaires (associations, auxiliaires de justice, conciliateur de justice, ...) à disposition des justiciables, c'est également un lieu dans lequel les délégués du procureur convoquent les mis en cause au plus près de leur domicile. Les trois autres communes intégrant un QPV participent aussi à cet effort d'accès au droit en intégrant au minimum une permanence d'un conciliateur de justice au sein de leurs locaux.

L'articulation de l'accès au droit est pilotée par le CDAD du Pas-de-Calais. Le tribunal judiciaire complète sa politique d'accès au droit en ouvrant la juridiction aux écoles du territoire en particulier celles qui se situent dans un QPV. Dans cette même optique, le CDAD a recruté une médiatrice sociale avec pour objectif d'aller à la rencontre des élèves pour parler de l'accès au droit.

- Une justice au plus proche de l'infraction :

L'objectif recherché est ici de trouver une réponse pénale en proximité à une infraction de proximité de faible gravité. L'Association du Travail d'intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP) œuvre à multiplier les postes de travail d'intérêt général ou de travail non-rémunéré au plus proche des lieux de l'infraction et d'habitation des personnes condamnées à ces peines dites réparatrices notamment au sein des QPV.

De manière générale le parquet de Saint-Omer s'emploie à systématiquement apporter une réponse pénale au plus proche du temps de l'infraction afin que celle-ci prenne tout son sens et son efficacité.

- Une justice au plus proche des partenaires locaux :

Le parquet de Saint-Omer met en place une communication régulière et des actions de partenariats avec ses partenaires locaux notamment via les groupes régulièrement constitués cités plus haut mais également de manière informelle avec l'ensemble des acteurs de terrains impliqués dans les quartiers prioritaires et qui peuvent ponctuellement être invités dans ces différents dispositifs de veille et de prévention selon les sujets à l'ordre du jour.

Le procureur de la République teint à convier périodiquement les Maires du ressort et l'ensemble des élus locaux à des réunions en lien avec l'action publique au plus proche des quartiers et des habitants.

Le procureur de la République teint à convier périodiquement les Maires du ressort et l'ensemble des élus locaux à des réunions en lien avec l'action publique au plus proche des quartiers et des habitants.

L'éducation est un enjeu fondamental de réussite et d'épanouissement des jeunes des quartiers. Trop d'écart subsistent encore en matière de réussite éducative entre les élèves des quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire. La réduction des inégalités en matière de réussite scolaire porte en elle l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants. Ce double objectif est au cœur de la refondation de l'École de la République. Le ministère de l'Éducation nationale s'engage résolument pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire.

Ce partenariat se traduit par :

- Des engagements en faveur de l'amélioration de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Des engagements sur le caractère prioritaire des quartiers de la politique de la ville pour l'affectation de moyens, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire,
- Des engagements en faveur d'une collaboration renforcée pour le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers de la politique de la ville.

Les quartiers de la CAPSO retenus dans le cadre de la nouvelle géographie de la politique de la ville bénéficient des dispositifs que le ministère de l'Éducation nationale déploie au titre de l'éducation prioritaire, celle-ci a pour objectif de réduire les écarts de résultats scolaires et d'insertion professionnelle entre les élèves de ces quartiers et ces structures scolaires, et ceux qui relèvent uniquement du droit commun.

Les établissements du contrat de ville de la CAPSO inscrits dans la géographie de l'éducation prioritaire depuis 2015 sont :

- Le collège de la Morinie (Saint-Omer) et les écoles rattachées (REP+)
- Le collège Jean Jaurès (Aire-sur-la-Lys) et les écoles rattachées (REP)

A ce titre, ils bénéficieront progressivement des mesures permettant aux élèves d'être accompagnés plus fortement dans leur apprentissage, leur ambition scolaire et dans la construction de leur parcours scolaire à savoir :

- La scolarisation des moins de 3 ans
- Le dédoublement en GS/CP/CE1
- La mise en place des 4 parcours au collège : santé, citoyen, avenir et éducation artistique et culturelle
- « Devoirs faits » et « l'accompagnement personnalisé » au collège
- Le développement de l'utilisation des TICE et du numérique
- Le soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants, notamment dans le cadre du programme de réussite éducative et via les espaces parents déployés dans une partie des établissements.
- La lutte contre le décrochage scolaire [en lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, outils spécifiques]
- L'affectation d'un coordonnateur pour le réseau d'éducation prioritaire à temps plein pour le réseau de La Morinie, à temps partiel pour le réseau de Jean-Jaurès pour favoriser les liaisons écoles-collèges
- Le développement des compétences citoyennes et d'engagement
- Le programme PHARE
- Le 8h-18h au collège de La Morinie.



- Le cas échéant, les mobilités autonomes pour les sorties scolaires (bus et train)
- L'éducation nationale s'engage pour l'ensemble de ces établissements à renforcer l'expertise des enseignants. Deux personnels sont désignés référents santé mentale dans les EPLE (Etablissement Public local d'enseignement)
- Par ailleurs, un binôme de référents « politique de la ville » composé d'un Inspecteur de l'Education Nationale et d'un Chef d'Etablissement est identifié comme interlocuteur auprès de l'agglomération et du délégué du préfet.

**OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNEL DU CONTRAT DE VILLE AUXQUELS SE RATTACHENT LES ENGAGEMENTS DE L'EDUCATION NATIONALE :**

- Renforcer l'accès aux droits des habitants des quartiers - repérer et accompagner les habitants en situation d'illettrisme/ illettrisme / public allophone
- Démystifier l'accès à la culture et accompagner le potentiel créatif des habitants des quartiers
- Encourager la prise en compte du sport comme outil de cohésion sociale, de bien-être et d'insertion
- Renforcer la coordination des acteurs en faveur de la réussite éducative des enfants
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants via les espaces parents déployés dans une partie des établissements et via l'articulation avec les actions du programme de réussite éducative, l'orientation de familles et la présence en équipe pluridisciplinaire restreinte
- Inscrire les quartiers prioritaires dans la dynamique des 1000 premiers jours
- Déployer des actions de soutien à la parentalité en étant vigilant à l'équilibre entre père et mère dans la mise en œuvre des projets
- Accompagner les habitants, en particulier le jeune public, vers une alimentation durable et locale
- Renforcer les actions de découverte des métiers auprès des jeunes et auprès des demandeurs d'emploi. Encourager la diversification des choix professionnels,
- Eduquer aux médias

**Note de Monsieur Hugo GILARDI  
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France  
à Messieurs les Préfets**

**1/Contexte :**

Les travaux d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 sont en cours sous votre égide avec un objectif de finalisation fin mars 2024. Au regard des attentes fortes qui se font jour sur les questions d'accès à la santé, je vous propose d'inscrire la santé comme l'une des thématiques prioritaires.

L'exercice n'est pas aisé : nous ne devons pas laisser penser que la sécurité sociale aurait délaissé les quartiers. Ce n'est absolument pas le cas : le droit commun s'applique et notamment les dispositifs d'accessibilité financière aux soins (contribution santé solidaire) ; des efforts sont déployés pour assurer la présence d'une offre de soins de qualité, accessible et adaptée aux besoins de santé des habitants. Pour autant, en raison de la fragilité sociale des personnes habitant les quartiers de la politique de la ville (QPV), du contexte de tensions sur les ressources médicales qui peut affecter tout particulièrement certaines zones urbaines peu attractives et de problèmes de santé publique émergents comme les troubles psychiques, nous nous devons de renforcer notre capacité d'observation de la situation sanitaire et de déployer des actions concrètes destinées à répondre aux besoins.

Le diagnostic posé par le réseau national des centres ressources politique de la ville (RNCRPV) dans son rapport « enjeux de santé dans les quartiers prioritaires » publié en mars 2023 montre que la santé des populations habitant les QPV est dégradée. Cette étude constitue une bonne base de diagnostic et permet d'orienter notre action :

- Une moins bonne perception de sa propre santé.
- Une plus faible espérance de vie.
- Une prévalence des maladies chroniques plus élevée.
- Une part plus importante d'habitants en surpoids.
- Une déclaration d'épisodes dépressifs plus fréquents.
- Une moindre pratique d'une activité physique
- Une présence moindre des professions de santé.

Dans ce contexte et conformément aux engagements qui ont été pris dans le cadre du projet régional de santé, l'ARS s'attachera, sous l'égide des directeurs des délégations départementales à déployer des mesures concrètes, mesurables s'appuyant sur ce qui existe déjà. Ces projets figureront aux feuilles de routes territoriales qui sont en cours d'élaboration.

J'appelle également votre attention sur le fait que la nouvelle carte que vous arrêterez le cas échéant, me conduira à faire évoluer le zonage de référence pour les aides à l'installation des professionnels.

**2/ Proposition d'orientations :**

Je propose de retenir six orientations pour l'élaboration des volets santé des nouveaux contrats de ville.

1. Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins.
2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins.

3. Promouvoir la santé mentale des jeunes.
4. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique.
5. Accompagner les structures d'aide alimentaire autour d'actions d'éducation alimentaire.

Vous trouverez en annexe de la présente note, quelques éléments de réflexion sur chacune de ces thématiques.

Ces orientations pourront guider le travail de conception des contrats pour lequel j'ai missionné les directeurs des délégations départementales.

Je leur ai demandé d'identifier les projets et initiatives de consolidation de l'offre de soins (par exemple : installation d'équipements comme les maisons des adolescents, maison des femmes, maison sport-santé, renforcement de la présence médicale via les centres de santé ou les maisons de santé, actions ciblées de prévention) qui pourraient être retenus dans chacun des quartiers couverts par la contractualisation.

Ces choix s'articuleront avec les contrats locaux de santé qui ont été passés entre l'ARS et les EPCI et qui pour nombre d'entre eux traitent des questions d'accès aux soins dans les quartiers.

Je note également que la commune de Maubeuge fera l'objet d'une mobilisation de mes équipes au titre de la participation de l'agence au dispositif « forces d'action républicaines »

Enfin, sachez que je renforcerai la capacité de l'agence à observer l'évolution de la santé (offre et état de santé) dans les QPV afin de mieux orienter nos décisions.

**ANNEXE**  
**Cinq orientations santé pour les contrats de ville**

**1. Développer la médiation santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins**

Il est proposé de déployer le dispositif existant des adultes relais médiateurs en santé dans 100 % des QPV en partenariat avec Yes préfectures et les élus locaux.

- A ce jour, nous recensons 44 ARMS. L'objectif est de couvrir l'ensemble des territoires QPV en recrutant 1 ARMS pour 10.000 habitants QPV
- Objectif = couverture territoriale complète en 5 ans
- Reste à couvrir sur la base de 10.000 habitants / QPV :

Départements	Nombre total d'habitants en QPV	Nombre de postes de MS ouverts	Nombre d'habitants non couverts	Nombre de MSrestant à recruter
Nord	361198	26	119134	12
Oise	68875	1	56690	6
Pas-de-Calais	149827	16	49669	5
Somme	36442	3	23902	3
Aisne	37067	6	1080	1*

\* concernant l'Aisne, le seul territoire restant à couvrir est Villers-Cotterêts. Ce serait donc une exception à la règle des 10 000 habitants pour ainsi être sur une couverture à 100 %.

**2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins**

- a. Développer les initiatives « d'aller vers » les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé**
  - Mieux faire connaître l'offre existante sur les territoires.
  - Mieux informer et accompagner les femmes en renforçant l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge existants.
- b. Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projet cofinancé ARS-AN dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC**
  - Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers des personnes les plus vulnérables par des actions de médiation et d'accompagnement des acteurs sanitaires, sociaux et éducatifs pour le déploiement d'actions de terrain.

**3. Promouvoir la santé des jeunes**

- a. Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSN, PSSM Jeunes)** des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, mieux les aider et orienter vers les dispositifs et structures de droit commun.
- b. Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale aux bénéficiaires des QPV.** Il s'agit notamment de mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants et de déployer de nouveaux équipements (exemple des

maisons des adolescents).

- c. **Renforcer le diagnostic des troubles de neuro-développement.** Il convient de veiller à la qualité de l'accès au diagnostic précoce via les plateformes de coordination et d'orientation (PCO).

#### **4. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et promouvoir l'activité physique**

- a. **Inscrire dans 100 % des volets santé des contrats de ville couverts par un CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique.**
- b. **Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projets « fonds d'intervention régional alimentation activité physique »** en cours d'élaboration dans le cadre du chantier PRS « développer le sport santé et lutter le diabète et l'obésité ». Une priorité est donnée aux territoires QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets. Un budget de l'ARS de 2,5 M€ est prévu chaque année.

#### **5. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et promouvoir l'activité physique**

943 structures d'aides alimentaires sont habilitées pour la distribution de colis alimentaires pour les familles les plus en difficultés. L'ARS propose de soutenir des actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire. La mise en œuvre opérationnelle reste à définir.

## Pôle emploi s'est mobilisé en faveur des habitants des QPV dans le cadre des contrats de ville 2015 – 2023 du Pas-de-Calais

La mobilisation de Pôle emploi s'est effectuée dans le cadre d'une convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML

### Une mobilisation des services accrue en faveur des QPV

Alors que 16,4% des demandeurs d'emploi résident en QPV, ceux-ci ont bénéficié d'une attention particulière permettant une accessibilité accrue aux services de pôle emploi en 2023 comme par exemples :

- 22,6% des Demandeurs avec un accompagnement intensif (Accompagnement renforcé et global), 17% des Demandeurs en CEJ Pôle emploi ,
- 18,4% des entrées en formation,
- 21,1% des bénéficiaires de « Valoriser son image pro » pour lever les freins aux entretiens d'embauche,
- 18,4% des bénéficiaires de « Prépacompétences » ; afin de se projeter sur un métier qualifiant ou certifiant,

### Une mobilisation des mesures favorable au retour à l'emploi des QPV

- 1 339 Emplois Francs mobilisés,
- 20,6% des PEC ont concerné un demandeur en QPV,
- 16,8% des demandeurs ayant bénéficié d'une immersion professionnelle,
- 17% des CIE ERBM et 4,2% CIE jeunes,
- 20,3% des bénéficiaires de « Préparatoires Opérationnelles à l'Emploi (POE) » résident en QPV et 15,8% des bénéficiaires d'« Action de Formation Préalable au Recrutement AFPR.

2

### La Demande d'Emploi (DEFM) résidant en QPV

Au 31/12/2023, 16,4% de la DEFM cat. ABC départementale réside en QPV (soit 19 072 DE sur une DEFM totale de 116 528 DE) soit -0,4pts sur un an, Le Pas-de-Calais représente 19,9% de la DEFM QPV de la région,

Le territoire ERBM représente 62,8% (-0,6 pts sur un an) de la DEFM QPV du département : 40,7% pour le bassin de Lens (- 1,1 pts sur un an ) et 22,2% (+0,6pts sur un an) pour le bassin de l'Artois.

L'écart d'accès aux services s'est réduit,

Les accompagnements intensifs, les services déployés et la mobilisation des mesures ont été des effets leviers favorables à l'accès à la formation et à l'emploi,

L'accès à l'emploi reste toutefois plus difficile Pour certains publics et nécessite parallèlement de la levée de freins périphériques à l'emploi.



## La mobilisation de France Travail sur le département du Pas -de-Calais se poursuit et s'amplifie dans le cadre des contrats de ville Engagements 2030

Les priorités stratégiques de France Travail en direction des QPV sont réaffirmées visant à ce que les demandeurs d'emploi QPV bénéficient de services et mesures, au moins à leur hauteur de leur représentativité dans la demande d'emploi

- L'accessibilité des services de France Travail dans les quartiers prioritaires ; en s'appuyant sur des partenariats renforcés, en proximité des habitants QPV dont le réseau des Maisons France Service ;
- La mobilisation des services de droit commun en faveur :
  - Des habitants des quartiers prioritaires, notamment ceux destinés aux publics les plus fragiles comme par exemples le Contrat d'Engagement Jeune, l'accompagnement global, les aides à la levée des freins périphériques ;
  - Des entreprises pour leur faciliter leurs recrutements lors d'implantation, maintien ou développement de leur activité, notamment les emplois francs, les PEC, les aides d'adaptation et à l'embauche
- Renforcer l'accompagnement au travers d'actions et de dispositifs spécifiques avec des conseillers dédiés dans les agences France Travail, particulièrement concernées par les quartiers prioritaires : les Equipes emploi et les DTA, les actions novatrices hors les murs...

*Cf. slides suivantes pour plus de détail*

Cette dynamique d'actions sera facilitée par :

- La mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux du réseau de l'accompagnement pour une présence de proximité et la mobilisation des services de droit commun ;
- L'appui des élus et des acteurs locaux de proximité pour fluidifier le « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'un emploi.

Exemples de renforcement de la mobilisation des partenaires pour un public QPV

- Rapprochement France Travail eCap emploi pour une offre globale à destination des demandeurs en obligation d'emploi.
- Collaboration avec les missions locales pour une offre plus intense à destination des jeunes.
- Dispositifs de « seconde chance » : E2C , EPIDE , Service militaire volontaire SMV, Service Militaire adaptée SMA, service civique.
- L'APEC pour les jeunes diplômés > Bac+3.
- Les acteurs de l'alternance et le tissu associatif.

Les actions de France Travail, en faveur des QPV, s'articuleront avec celles menées dans le cadre d'autres politiques publiques, en particulier avec la mise en place du réseau Plein emploi et le Pacte Local des Solidarités.

3



## Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (1/2)

Les services les plus intensifs destinés aux personnes les plus fragiles

Accompagnements spécifiques QPV

### Le Contrat d'Engagement Jeune

- Destinés aux jeunes sans emploi ni formation, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou confrontés à un risque d'exclusion professionnelle :
- un programme d'accompagnement très intensif le mobilisant 15 à 20h par semaine minimum, personnalisé avec un conseiller dédié
- une garantie de ressources sous conditions, notamment de respect des engagements contractuels

**37 conseillers dédiés dans les territoires QPV**

### L'accompagnement renforcé

- Accompagnement favorisant une trajectoire constructive vers l'emploi, qui peut passer par un contrat aidé, en service civique ou en alternance ou bien une formation

Répond aux besoins de contacts et entretiens réguliers. Existe pour les jeunes (Accompagnement Intensif Jeunes AJ)

### L'accompagnement global

L'accompagnement global est un accompagnement personnalisé et intensif, réalisé par un binôme constitué d'un conseiller France Travail (FT) dédié et d'un professionnel du travail social. Cet accompagnement a pour objectif l'accès à l'emploi du demandeur d'emploi (DE) par la résolution ou la réduction des difficultés sociales et professionnelles qu'il rencontre.

**48 conseillers dédiés dans les territoires QPV**

- **Existence d'autres modalités d'accompagnement :** personnes autonomes dans leur recherche, sortants de formation, assistante maternelle, création d'entreprise ...
- Aides à **l'embauche et la formation, à la mobilité**
- **Cartographie d'actions de recherche d'emploi, d'aide à l'élaboration de projet**

### Equipe Emploi/Recrut'

- Accompagnement personnalisé avec rythme de contacts soutenu y compris après l'entrée en formation ou la reprise d'un emploi.
- L'accent est mis sur la multiplication des mises en situation professionnelle. Une orientation « marché du travail » affirmée et portée par de nombreux contacts avec les entreprises et la mise en place de jobs dating.
- Les conseillers France Travail s'appuient sur les partenariats locaux initiés avec les entreprises du territoire a minima sur le bassin d'emploi.

**21 conseillers dédiés**  
Déployés dans les **6 agences France Travail** où le **taux de QPV est supérieur à 25%**

### DTA QPV

- Ce dispositif est préconisé pour les demandeurs d'emploi QPV qui rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi durable.
- Un travail sur les freins sera mené : Meilleure compréhension de l'entreprise et ses règles, travail sur le réseau professionnel
- Accompagnement très soutenu sur la connaissance du marché du travail, valorisation des atouts, acquisition de méthodes de recherche d'emploi appropriées, soutien durant la période d'intégration en entreprise ou en formation.

4

## Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (2/2)

Proximité / aller vers

Agir en proximité

EN 2024, c'est

- **9 agences France Travail**, soit plus de 42 % du réseau départemental, **implantées au sein d'un QPV ou dans les territoires** ayant une part de demandeurs d'emploi en QPV supérieure à 15%
- **50 Maisons France services** sont implantées sur le département
- Participation de France Travail aux Cités de l'emploi
- Mobilisation du réseau de lieux physiques de proximité [Cartographie des Tiers Lieux](#)

Aller vers

- Des événements recrutement et formation **hors les murs**
- **Actions « Place de l'emploi et de la formation »** : lieu d'échanges et de conseils hors les murs regroupant les partenaires de l'emploi, de l'insertion et la formation où le public découvre les métiers, les opportunités, passe des entretiens de recrutement, au travers de « villages » dédiés.
- Découverte de métiers au sein des QPV
- **Parrainage/mentorat** en lien avec des associations (NQT par exemple)
- Accompagnement à la levée de freins (cf. exemples en slide suivante)

Visibilité des opportunités d'emploi et de formation

- Mesevenementemploi
- Francetravail.fr
- 1jeune1solution

Accompagnement de l'entreprise en faveur de l'inclusion

Mobilisation des mesures gouvernementales publiques telles que les Emplois Francs, les PEC

- Recours à des méthodes de recrutement inclusifs : Détection de potentiels, Méthode de recrutement par simulation, actions «recruter autrement» (cf exemples ci-contre) ...
- Faciliter l'entrée en entreprise : immersion professionnelle facilitée, aides d'adaptation (AFPR, POE, AFEST)
- Animation d'ateliers Territoriaux de compétences avec les entreprises, fédérations, OPCO

S'appuyer sur les valeurs du sport, de l'art & de la culture pour recruter Autrement

Insertion par la culture : ART D'ACCEDER A L'EMPLOI

Avec le soutien de ses partenaires, ces opérations régulières sont proposées aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, afin de mettre en confiance les demandeurs d'emploi grâce à l'art.

- Partenariats avec des musées, des théâtres, des écoles artistiques, des sites patrimoniaux, des associations culturelles, tiers lieux culturels...; **l'ensemble des arts étant concernés.**

Insertion par le sport

- **Du stade vers l'emploi : S'appuyer sur les valeurs du sport pour booster les recrutements.**

Elle consiste à répondre de façon plus inclusive au besoin de recrutement en se concentrant, sur les savoir-être des candidats, mis en valeur au travers d'une pratique sportive collective (journées mixant une matinée d'activités sportives, un déjeuner commun convivial et une après-midi d'entretiens de recrutement.)

- **Racing cœur de Lens : Ouvrir les portes des entreprises du réseau de la fondation aux jeunes** avec le staff du RCL au sein du centre d'entraînement. (Publics du Lensois, notamment les jeunes)

5

## ACCOMPAGNER LA LEVEE DES FREINS PERIPHERIQUES POUR FACILITER LA REPRISE D'EMPLOI

### Exemples de services France Travail contribuant à la levée des Freins périphériques à l'emploi

#### Santé

- Favoriser l'accès aux soins en ayant recours « PES : prestation emploi Santé »
- Eviter le renoncement aux droits et aux soins par un accès simplifié à un délégué social de l'Assurance maladie dans le cadre d'un partenariat renforcé

#### Garde d'enfant

- Aides spécifiques liées à la garde d'enfant « AGEPI » versées par France Travail
- Orientation vers les partenaires du champ social, particulièrement la CAF et le département dans le cadre d'une collaboration renforcée

#### Mobilité

- Faire connaître la plateforme [Mes aides](#) (solutions de mobilité au niveau local) des professionnels et des habitants
- Programme solidaire notamment Caremakers pour l'entretien des véhicules et [Wimooov](#)
- Prestation Bilan Accompagnement Mobilité et en complément la plateforme Mamobilité62

#### Financier

- Outil de simulations d'allocations et d'aides en ligne afin de guider les utilisateurs vers le bon outil pour estimer et connaître leurs droits à indemnisation, quel que soit le profil de la personne
- Partenariat de lutte contre l'endettement : banque de France, association Cresus

6



### Engagements France Travail – Territoire de l'Audomarois

France Travail est représenté sur le territoire de l'Audomarois par l'agence de Longuenesse.

Dans le cadre du contrat de ville, France Travail s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques ;
- Participer aux instances opérationnelles et techniques notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économique pour amener une analyse du territoire ;
- Être force de propositions quant aux actions qui pourront faire l'objet d'un financement « Quartier Prioritaire » (participation aux groupes de travail d'appui thématique « volet emploi »).

France Travail réaffirme ses priorités stratégiques et poursuit sa mobilisation/implication en direction des QPV :

- **France Travail agit en proximité des quartiers prioritaires :**

France Travail dispose d'une implantation sur le territoire de l'Audomarois, au cœur du quartier prioritaire « Saint Exupéry / Léon Blum », accessible via les services de transport en commun et de transport à la demande.

France travail collabore et travaille en partenariat avec les acteurs présents au sein des quartiers, notamment avec les centres sociaux, les Maisons France Service, la MIPE, ...

Afin de renforcer encore l'accessibilité de ses services dans les quartiers prioritaires, France Travail propose de poursuivre l'accompagnement de tous les personnels d'accueil présents au sein des quartiers à la connaissance et l'évolution de l'offre de services de France Travail et notamment à la découverte de l'ensemble des nombreux services disponibles à distance. France Travail valorisera notamment son site « Mes Evénements Emploi », afin que l'ensemble des



structures accueillant du public puisse informer et aider au positionnement sur les événements mis en place.

- Mobilisation des services de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires : France Travail mobilisera, avec ses partenaires, son offre de service en direction des demandeurs d'emploi résidant en QPV, et chaque fois que nécessaire, réalisera des actions d'insertion ou de communication au sein des quartiers.

Seront notamment développés les services suivants :

- ✓ La Détection de Potentiel,
- ✓ L'immersion professionnelle,
- ✓ Les actions d'adaptation au poste

France Travail porte une attention particulière afin que les actions bénéficient aux demandeurs d'emploi résidant en QPV (Stade Vers l'Emploi, Art d'Accéder à l'emploi, Jeu Set and Jobs, opérations de recrutement, semaines de découverte des métiers des secteurs porteurs et en tension, ...)

Chaque action sera évaluée afin d'en mesurer les impacts et nous les ajusterons si nécessaire.

- **Renforcement de notre mobilisation à travers les dispositifs spécifiques :**

Chaque personne inscrite à France Travail dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué avec des fréquences et natures des contacts qui varient selon le besoin.

Les demandeurs d'emploi jeunes résidant en QPV peuvent bénéficier des accompagnements spécifiques jeunes en complémentarité avec la MIPE ;

Les demandeurs d'emploi rencontrant des freins périphériques prégnants et résidant en QPV se verront proposer le dispositif d'accompagnement intensif global.

- **Poursuite du travail avec les acteurs locaux de proximité pour le « aller vers », « faire venir » et « faire avec » :**

France Travail continuera de développer sa coordination avec les acteurs du réseau pour l'emploi du territoire pour « aller vers » et « faire venir » et notamment avec :

- ✓ La Cité de l'Emploi,
- ✓ Les associations sportives,
- ✓ Les associations culturelles et artistiques.

France Travail développe également son partenariat et ses coopérations avec les acteurs du réseau pour l'emploi pour lever les freins à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, logement, gestion du budget, ...) mailler emploi et social en faveur de l'insertion.

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouveau Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politiques de la ville et le droit commun par délibération du 05 octobre 2023 (2023-01515).

### **1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers**

#### **Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville**

Un pilotage politique stratégique et dynamique de déclinaison des futures contractualisations, ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés, est attendu par la Région.

Cet « Engagement Quartiers 2030 », doit être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités en faveur des quartiers retenus : Dotation Politique de la Ville, Cités Educatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Educative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers. Ainsi le soutien régional aux programmations annuelles ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.

#### **Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun**

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politiques de la ville, Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture, ...). La Région mobilisera, ainsi, ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

### **2. Vers des Quartiers Rev3**

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs.

La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;
- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...) ;
- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira donc pour la Région d'amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

### **3. Présentation des priorités régionales**

Cet accompagnement régional au titre d' « Engagements Quartiers 2030 » est soumis aux différents cadres d'intervention régionaux ainsi qu'au vote annuel des budgets correspondants, que ce soit sur les crédits de Droit Commun ou sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville.

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs. Ceux-ci interviendront seuls et de façon privilégiée. Les crédits spécifiques quant à eux, interviendront pour financer les projets complémentaires. Les lignes de partage entre le Droit Commun et les Crédits spécifiques sont précisés dans la délibération cadre de la Région Hauts-de-France.

#### **Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.**

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Les habitants de ces quartiers présentent aussi des fragilités : revenus plus faibles, faible niveau de qualification, éloignement du marché du travail. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

#### **Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville**

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.



Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont aussi diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique. Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.

#### **4. Nos Quartiers d'Eté (NQE)**

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques vise entre autres à soutenir les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville via notamment le dispositif Nos Quartiers d'Eté.

Ce dispositif s'inscrit ainsi dans la priorité 2 du cadre d'intervention régionale 2024-2030.

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants :

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « évènements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.



## 1) Le cadre d'intervention du Département au profit des habitants des quartiers prioritaires

Le Département du Pas-de-Calais a délibéré sur son projet de mandat à l'issue d'une ambitieuse démarche de concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents du Département, menée en 2022. Toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Cette mobilisation a permis au Département du Pas-de-Calais de voter, fin 2022, trois pactes qui fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat sur l'ensemble du territoire départemental et se déclinent donc dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Le pacte des solidarités humaines pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider les habitants à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, à améliorer la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités.

En sa qualité de chef de file des politiques de solidarités, le Département a la volonté de mobiliser à ses côtés l'ensemble des ressources du territoire pour contribuer à renforcer les liens entre les habitants, développer la participation des personnes, soutenir les acteurs de proximité, construire des partenariats pérennes participant du mieux vivre-ensemble.

Les politiques de solidarités départementales sont, pour l'essentiel, de droit commun et concernent l'ensemble de la population. Néanmoins, certaines d'entre elles ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, compte tenu de la dégradation des indicateurs sociaux dans ces quartiers. Ainsi, les politiques départementales suivantes sont particulièrement actives dans les quartiers prioritaires.

En premier lieu, le Département, en tant que chef de file des politiques de solidarités, s'attache à mettre en œuvre les conditions d'un accueil social inconditionnel de proximité auprès des habitants, en coordination avec l'ensemble des partenaires du territoire dans la logique « *chaque porte est la bonne* ». Les maisons du Département solidarités travailleront ainsi au renforcement des articulations avec les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les centres sociaux et espaces de vie sociale, points d'appui particulièrement investis dans les quartiers prioritaires et essentiels à la coordination de l'action de terrain.

Dans le cadre de ses politiques de prévention, le Département est très présent au sein des quartiers prioritaires avec des actions en direction de tous les publics : petite enfance, adolescents, jeunes adultes bénéficiaires du RSA, parents isolés, personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap. Il est présent à travers les actions de prévention portées par la protection maternelle et infantile et les centres de santé sexuelle. Il l'est également par le travail des services de prévention spécialisée auprès des adolescents en grandes difficultés et par l'activité de la protection de l'enfance.

Le Département intervient ensuite par ses politiques en faveur du logement des personnes en difficulté. Il est présent par la mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement (FSL) et des dispositifs permettant un maintien dans le logement du fait d'un endettement. Il déploie également des actions particulières en faveur de l'accès à l'autonomie et donc au logement des jeunes les plus vulnérables.

Le Département agit aussi, au titre de ses politiques, en faveur des personnes en perte d'autonomie. Dans ce cadre, il finance et soutient notamment les services qui œuvrent au quotidien pour permettre le maintien des personnes à leur domicile. Lorsque le maintien au domicile n'est plus envisageable, que le domicile nécessite des adaptations, ou lorsque le choix de la personne n'est plus celui-là, le Département contribue à l'adaptation du logement, et promeut le développement de nouvelles formes d'habitat : habitat intergénérationnel, habitat inclusif, etc. Le Département intervient au soutien des aidants et de leurs

proches, avec le financement et l'accompagnement des dispositifs de répit. Il mène également une action résolue pour être un département inclusif et accessible à tous, dans le cadre de « l'engagement handicap » récemment délibéré.

Enfin, il convient de souligner tout particulièrement l'engagement du Département en faveur de l'emploi des personnes en difficulté. Le Département accompagne les bénéficiaires du RSA et les structures qui contribuent à orienter, suivre et recruter les publics. Il organise et finance un ensemble de dispositifs portés par les partenaires de l'insertion sur le territoire en proposant un panel d'actions s'adaptant au plus près aux besoins des personnes.

Le pacte des solidarités territoriales pose, à travers 14 ambitions, la volonté des élus du Conseil départemental d'investir aujourd'hui pour un avenir commun, de relever les défis du changement climatique et de valoriser les atouts uniques du Département du Pas-de-Calais.

Ainsi, le Département dispose d'une ingénierie permettant l'accompagnement de projets de territoire solidaires et structurants. Elle peut contribuer à la définition de projets permettant de soutenir l'accès à des services et équipements de qualité et au développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre, dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des habitants.

À cet effet, en plus de la mobilisation du droit commun départemental, le Département renouvelle l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants vivant en quartiers prioritaires » qui permet aux communes concernées par la politique de la ville de mobiliser des fonds d'investissement en direction des écoles et des structures petite enfance, des centres sociaux...

Cet appel à projet spécifiquement dédié à l'accompagnement des communes pour l'amélioration des équipements publics de ces quartiers (principalement les écoles) a permis de mobiliser 6,6 millions d'euros entre 2019 et 2023 au profit de ces projets.

La contractualisation du Département avec les EPCI et les communes a également permis d'accompagner de nombreux projets dans ces quartiers prioritaires. Entre 2019 et 2023, le Département a octroyé 3,6 millions d'euros de fonds d'innovation territorial à des projets d'équipements ou de liaisons doux dans ces quartiers.

Sur l'enjeu du changement climatique, thème particulièrement ciblé dans l'élaboration de ces nouveaux contrats de ville, le Département s'est engagé à la promotion de politiques respectueuses de l'environnement : préserver les ressources et la biodiversité, améliorer la qualité de l'air, développer de nouvelles formes de mobilité (vélo, intermodalité), promouvoir une alimentation de proximité, qualitative, durable, accessible à tous. Ces politiques publiques départementales peuvent ainsi répondre à des enjeux concrets des quartiers prioritaires.

Deux dispositifs que sont « le fonds biodiversité » et « le fonds alimentation durable » proposent des outils opérationnels immédiatement mobilisables dans les quartiers prioritaires.

Le premier propose une boîte à outils complète qui offre un accompagnement technique et financier sur la réalisation d'études, la prise en charge d'un large faisceau de travaux écologiques (plantations de haies, bosquets, vergers, aménagement de zones humides, création d'ilots de fraîcheurs, etc....) ainsi que d'acquisitions foncières dans le cas de projets de récréation / création d'espaces de biodiversité. Une expertise du Département accompagne l'analyse d'opportunité, la définition de projet et les montages de dossiers.

Le second accompagne l'investissement sur les projets relatifs à l'alimentation durable (création d'ateliers de transformation, acquisition de matériels de préparation dans un projet global, matériels de production, etc...). L'outil est ouvert aux collectivités ainsi qu'aux porteurs de projets associatifs....

Enfin, dans le cadre de ses engagements, le Département a réaffirmé les pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires. En cela, il poursuit l'animation du réseau départemental de l'ESS et contribue à son implantation dans les territoires, dont les quartiers prioritaires.

La démarche ESS porte par essence la participation des usagers dans ses principes fondamentaux, notamment à travers le Budget citoyen. Depuis son lancement, le Budget citoyen a permis le soutien de plusieurs projets portés par des structures implantées dans les quartiers politiques de la ville et agissant auprès des habitants dans différents domaines.

Le pacte des réussites citoyennes pose, à travers 3 défis et 10 ambitions, la volonté du Département de s'inscrire auprès des populations du Pas-de-Calais dans leurs ambitions et leurs réussites en s'engageant en faveur de l'égalité femme-homme, des valeurs de tolérance et de lutte contre toutes les discriminations. La présence de services et d'équipements publics évoqués ci-dessus passe aussi par la mobilisation de la politique sportive et culturelle du Conseil départemental qui est pour l'essentiel de droit commun et concerne l'ensemble de la population.

Toutefois, certains dispositifs ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, notamment le financement des équipements d'animation sportive locale en accès libre (city-stade, skate-park, terrain multisports...) et l'appel à projets « Ouvrez votre club » visant à favoriser la pratique de ceux qui en sont éloignés.

De la même manière, l'ambition inscrite dans ce pacte de rendre accessible la culture est aussi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien des habitants de ces quartiers.

Par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi, le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux, par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Parmi les publics au cœur de l'action départementale, les jeunes représentent une des priorités du projet de mandat. Le Département s'est engagé à faire confiance aux jeunes et à les accompagner notamment dans leur(s) vulnérabilité(s). Le Département, par ses compétences, est très engagé vers le public des collégiens, dont il promeut l'égalité des chances, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation ou du contenu des assiettes à la restauration scolaire. Accompagner les parents pour favoriser la réussite de leur(s) enfant(s) est également un engagement fort permettant de créer les conditions de succès d'un parcours scolaire.

Prioriser les jeunes, c'est également favoriser les pratiques sportives et culturelles, facteurs de santé et de bien-être. C'est favoriser, soutenir et valoriser leur engagement dans la vie associative, à travers les dispositifs leur permettant de développer leurs compétences et leurs envies.

Le 29 janvier 2024, le Département a confirmé sa volonté de poursuivre l'adaptation de ses politiques aux réalités des jeunes de son territoire en adoptant la délibération cadre « objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles ». Cette délibération transversale s'adresse aux jeunes du Département et se base sur 3 axes (rendre pleinement acteurs de la vie dans la société, ouvrir le champ des possibles, donner la parole) et 25 mesures concrètes et en lien avec le tissu partenarial.

Au regard du pourcentage plus élevé de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, le déploiement de cette politique prend tout son sens dans la mobilisation collective pour ces territoires de la politique de la ville.

## **2) Les attendus du Département**

Trois des axes définis par le Comité Interministériel des Villes (CIV), comme devant guider l'écriture des futurs contrats de ville, sont au cœur de l'action quotidienne du Département : l'égal accès aux services publics, accompagner les plus précaires vers l'emploi et l'accompagnement des partenaires dans la transition écologique nécessaire des territoires.

Le Département du Pas-de-Calais contribuera, au titre de ses compétences, aux trois axes évoqués ci-dessus, par la mobilisation de ses politiques de droit commun.

**Le Département apportera une attention particulière à :**

- La gouvernance des futurs contrats de ville

L'évaluation régionale de la génération de contrat précédente a souligné la tendance qui s'est confirmée dans certains territoires d'un resserrement de la gouvernance des contrats autour du binôme État-EPCI.

Le Département réaffirme par cette délibération le souhait d'être un partenaire constructif des EPCI et des communes en mobilisant ses équipes et ses dispositifs au profit des habitants de ses quartiers. Toutefois, le Département ne conçoit pas d'être associé aux nouveaux contrats de ville uniquement dans une perspective d'identification de cofinancements dans le cadre des appels à projets annuels.

Le Département, et particulièrement les maisons du Département solidarité et les maisons du Département de l'aménagement et du développement territorial veilleront au déploiement des politiques départementales dans ces quartiers et pourront ainsi participer à la gouvernance, la définition d'objectifs partagés, le suivi, l'évaluation d'actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires, dès lors que la cohérence avec les pactes départementaux et la plus-value pour les habitants sont avérées.

- La participation des habitants et des personnes accompagnées

Le Département sera particulièrement attentif aux enjeux de participation des habitants à la démarche globale de conception et de mise en œuvre de la politique de la ville, qui seront mis en place par les différents signataires des contrats de ville. Ces enjeux étant au cœur des pactes départementaux votés par le Département.



Les Caisses d'allocations familiales sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf soutient l'engagement des partenaires, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

### **LES INSTRUMENTS PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES DANS LE TERRITOIRE :**

#### **La Convention Territoriale Globale (CTG)**

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale permettant d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles et de réaliser toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, lequel permet d'identifier des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions concertées.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG au service du projet social de territoire de la CAPSO, cosignée par l'ensemble des communes, en 2021, se termine au 31 décembre 2025.

#### **Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF)**

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, ...

Le SDSF 3ème génération 2023-2026 s'inscrit dans les principes du décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 prévoyant la mise en place du Comité Départemental Des Services aux Familles réunissant de multiples acteurs.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département

Avec ces instruments, la CAF du Pas-de-Calais est en mesure d'apporter sa contribution aux dynamiques développées sur les territoires retenus au titre du Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Pays de saint Omer.

## **LA MISE À DISPOSITION DE SES EXPERTISES ET DE SON INGÉNIERIE SOCIALE :**

### **Les données statistiques**

Pour assurer le versement des prestations à près de 22.000 foyers sur le territoire de la CAPSO, la CAF du PAS-DE-CALAIS détient de très nombreuses statistiques qu'elle est autorisée à transmettre à ses partenaires en respectant les limites imposées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL)

La fourniture de ces données est gracieuse mais nécessite la signature d'une convention fixant les conditions de leur utilisation.

### **L'ingénierie sociale**

La CAF du PAS-DE-CALAIS emploie des travailleurs sociaux expérimentés au contact des populations sur l'ensemble du territoire départemental ainsi que des cadres et des conseillers thématiques qui constituent une réelle ressource en termes d'ingénierie sociale

Elle pourra enrichir les réflexions collectives et favoriser le déploiement d'actions adaptées aux différents publics

## **L'IMPLICATION DE L'ANTENNE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL CAF DE SAINT OMER :**

L'action sociale de la CAF du PAS-DE-CALAIS est territorialisée à partir de 9 antennes. Les équipes pourront dans le cadre de leurs champs de compétences soutenir les projets élaborés sur les territoires retenus au titre de la politique de la ville.

Cette organisation permettra d'assurer une présence significative au sein des différentes instances et ainsi de faire le lien avec le pilotage général de la CAF ; Ainsi sont proposées les interventions suivantes :

- L'accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence des Chargés d'Accompagnement Territorial et de la Responsable de Territoire de l'Antenne de Développement Social CAF de l'Audomarois.
- L'intervention des Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, non-décence, ...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, aux actions ou accompagnements de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence

Cette implantation de proximité constituera un atout pour une mise en œuvre éclairée des actions décidées dans les différentes instances du Contrat de Ville de la CAPSO.

L'antenne de développement social Caf de l'Audomarois se mobilisera sur les différentes instances du Contrat de Ville.

La Caf du Pas de Calais sera représentée par la responsable de territoire Caf pour l'ensemble des réunions politiques et stratégiques du Contrat de Ville (comités des financeurs, comité de pilotage mutualisé, etc...)

## **LA MOBILISATION DE SES MOYENS FINANCIERS :**

### **Les fonds nationaux**

La convention d'objectifs de gestion (COG) signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la période 2023/2027 a permis de dégager des crédits permettant de mettre en œuvre et décliner la politique de la Branche Famille dans les territoires.

### **Les fonds locaux**

La COG 2023/2027 a également préservé les financements alloués aux CAF pour la conduite de leurs politiques d'action sociale.

Au-delà des financements nationaux et de manière complémentaire, la CAF du PAS-DE-CALAIS s'engage à apporter une contribution financière pour les opérations qui lui seront soumises au titre du contrat de ville, conformément à la doctrine locale des aides aux partenaires, sous réserve des critères d'éligibilité et des disponibilités budgétaires.

C'est parce que les allocataires les plus vulnérables de la CAF du PAS-DE-CALAIS sont particulièrement nombreux sur les territoires retenus au titre du présent contrat de ville que celle-ci s'engagera avec volontarisme dans l'action partenariale.

Dans le cadre des Contrats de Ville dont elle est signataire, la CPAM de la Côte d'Opale s'engage à déployer son offre de droit commun en direction des quartiers prioritaires en tenant compte de la spécificité des territoires.

Il s'agit de penser la mise en œuvre de ces dispositifs en intégrant les besoins spécifiques des assurés au sein des zones inscrites dans les périmètres de la Politique de la Ville.

Pour la période 2023/2027, l'action de l'Assurance Maladie repose sur les priorités suivantes :

### **1. Garantir aux usagers une offre de services performante, simple et personnalisée**

Au travers de cet axe, la CPAM de la Côte d'Opale poursuivra plusieurs objectifs :

- Être un service public performant et accessible aux assurés (une attention aux délais de traitement et de paiement pour les différentes prestations versées ; diversification des canaux de contacts en fonction des besoins des usagers)
- Soutenir son réseau de partenaires de proximité et le développer pour être au plus proche de la population
- Simplifier ses relations avec les acteurs impliqués (développement des téléservices)

La CPAM doit développer l'accompagnement individualisé lorsque cela est nécessaire en lien avec son réseau de partenaires. Avec une attention particulière pour l'inclusion numérique et la capacité du plus grand nombre à bénéficier des avantages des nouvelles technologies en maintenant des modalités d'accompagnement adaptées aux assurés les plus fragiles.

La CPAM dispose à ce titre du portail partenaire qui permet depuis un an de faciliter la réalisation et le suivi des détections des assurés en situation de nonaccès aux droits ou de non accès aux soins.

### **2. Assurer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins**

Améliorer la démographie médicale dans et autour des quartiers en soutenant le développement des dispositifs d'exercice coordonné (CPTS, MSP), faciliter l'accès aux droits et s'assurer de leur compréhension (Complémentaire Santé Solidaire, 100% Santé...), « aller vers » les assurés en difficulté d'accès aux soins.

Ce sont les engagements à soutenir et à renforcer pour réduire les inégalités sociales de santé et accompagner la population vers l'accès aux soins.

Dans le cadre d'un diagnostic local visant à évaluer les difficultés d'accès aux soins ressenties par ses assurés en 2018, la CPAM comptabilisait plus de 20% d'assurés se déclarant en situation de renoncement aux soins. Afin de s'adapter aux besoins du territoire, la CPAM de la Côte d'Opale mettra en œuvre des actions d'aller vers collectives ou individualisées.

En marge du droit commun, la CPAM de la Côte d'Opale mobilise son fonds d'Action Sanitaire et Sociale lorsque cela est nécessaire pour accompagner les situations individuelles les plus fragiles (aides financières, aide à la complémentaire santé, aides au maintien à domicile pour les pertes d'autonomie temporaires, contribution au Fonds Départemental de Compensation du Handicap...).

La contractualisation avec la CPTS du CALAISIS sera l'occasion pour la CPAM de développer son partenariat afin de trouver des solutions pour faciliter l'accès aux soins, renforcer les liens ville hôpital et développer des actions de prévention en lien avec les professionnels de santé.

### **3. Faire de la prévention, des enjeux de la transition écologique et de la santé publique un marqueur de l'engagement de l'Assurance Maladie**

Au travers de son engagement dans le Contrat de ville, la CPAM de la Côte d'Opale visera à faciliter l'accès aux programmes de prévention (dépistages des cancers, santé buccodentaire, obésité infantile, tabac, vaccination, consultations de prévention...), renforcer l'accès à l'offre de « bilans de santé », développer son action dans le domaine de la santé environnementale.

Pour atteindre cet objectif, la CPAM s'attache à déployer son offre de prévention au plus proches des habitants. L'antenne du centre d'examen de santé de Calais est une opportunité pour réinscrire dans le parcours de soins des personnes en situation de fragilité.

Elle apporte également son soutien en ingénierie de projet aux acteurs locaux qui souhaitent mettre en œuvre des actions spécifiques dans le cadre du Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS) ou du Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA).

Pour conclure, la CPAM de la Côte d'Opale s'engage à être un co-signataire actif au sein des instances et comités du Contrat de Ville.

Les interlocuteurs privilégiés de l'organisme sur le champ de la Politique de la Ville sont :

<b>La Directrice de la CPAM</b>	<b>Mme HELENE SAUMITOU-LAPRADE</b>	<a href="mailto:helene.saumitou-laprade@assurance-maladie.fr">helene.saumitou-laprade@assurance-maladie.fr</a>
<b>La Sous Directrice en charge de l'offre de soins, des relations avec les professionnels de santé, du numérique en santé et de l'accès aux droits- aux soins et à la santé</b>	<b>Mme ANAIS CARATGE</b>	<a href="mailto:anais.caratge@assurance-maladie.fr">anais.caratge@assurance-maladie.fr</a>
<b>Le responsable du pôle d'appui pour l'accès aux droits-aux soins et à la santé, chargé des relations avec les partenaires</b>	<b>Mr P. PHILIPPE CARON</b>	<a href="mailto:pierre-philippe.caron@assurance-maladie.fr">pierre-philippe.caron@assurance-maladie.fr</a>

## LES BAILLEURS SOCIAUX



**Flandre Opale Habitat**   
Groupe ActionLogement



**3F Notre Logis**   
Groupe ActionLogement

 **Sia Habitat**

Les bailleurs sociaux s'engagent à être partenaires du contrat « quartiers 2030 ».

Ce partenariat s'inscrit pleinement au travers des priorités de la transition écologique, environnementale et du logement.

Il doit également permettre d'engager des réflexions et projets en direction des habitants en conformité avec les priorités de la démarche « quartiers 2030 » :

- Des quartiers de plein-emploi,
- Des quartiers d'adaptation aux transitions,
- Des quartiers de l'émancipation,
- Des quartiers plus sûrs et plus ouverts.

De manière générale, les bailleurs sociaux signataires s'engagent à :

- Participer activement aux instances de pilotage du contrat de ville de la CAPSO et aux travaux d'actualisation de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux (CIA),
- Améliorer le cadre de vie de locataires, notamment en contre partie des mesures d'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB), sous réserve de la prorogation du dispositif par la loi de finances, et dans une optique de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Outres ces éléments, le contrat de ville doit permettre de consolider le partenariat autour des ambitions affichées au contrat :

- Repérer et orienter les habitants (présence et formation du personnel de proximité, relais d'information...)
- Se mobiliser en faveur de l'insertion socio professionnelle
- Accompagner la participation des habitants et plus généralement le lien social et le vivre ensemble
- Agir en direction de la transition énergétique du parc locatif social et plus généralement des transitions environnementales (nature en ville, mobilité...)
- Poursuivre les dynamiques engagées en matière de sécurisation des espaces et de tranquillité publique. (Aménagement urbain, vidéo, sécurisation des entrées)
- Favoriser la mixité sociale en dehors et dans les quartiers en politique de la ville

Les bailleurs signataires s'engagent enfin à suivre et partager les indicateurs de gestion permettant d'apprécier la situation des quartiers et les actions engagées.

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. »

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 déc. 2012.

**SOLUTIONS DE DROIT COMMUN :** Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

**PROGRAMMES SPECIFIQUES :** Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa<sup>1</sup>

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants :** grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash :** un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement :** qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash :** qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs :** Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation :** pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

**Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises**

<sup>1</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.



**Les engagements de la CCI Grand Lille en direction des QPV**

**Agence Flandre Intérieure Saint-Omer – Saint Pol**

Conseiller et accompagner les entreprises, former les collaborateurs dont elles ont besoin et gérer des infrastructures nécessaires au territoire : ce sont les trois missions principales des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Elles se déclinent en une multitude de services en perpétuelle évolution pour s'adapter toujours mieux aux besoins des entreprises.

Dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 de la CAPSO, la CCI Grand Lille entend sur la sensibilisation, le développement économique et la formation des habitants/entreprises des quartiers :

- Inviter tout créateur repreneur à suivre les parcours entreprendre « Maison des entrepreneurs » à la CCI St Omer – Maison du Développement Economique ;
- Travailler dans le cadre du droit commun en déployant ses outils particulièrement vers les entreprises situées dans les quartiers politiques de la ville et ceci fera l'objet de prospection automatique en entreprise par une collaboratrice dédiée ;
- Proposer la professionnalisation des entreprises issues des quartiers grâce à l'outil « Diag 360 » ;
- Être à l'écoute des Unions Commerciales qui interviennent en quartier prioritaire « Politique de la Ville » afin de les accompagner en lien avec l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat du Pays de Saint-Omer sur la mise en place de leur projet d'animation de centre-ville.

**Les référents du territoire :**

Dossier général : Madame Anne LESTRINGUEZ- CANDELIER – Directrice d'Agence : [a.candelier@grand-lille.cci.fr](mailto:a.candelier@grand-lille.cci.fr)

Développer : Madame Marie SAGOT – chargée de conventionnement : [m.sagot@grand-lille.cci.fr](mailto:m.sagot@grand-lille.cci.fr)

Entreprendre : Monsieur Christophe MEURISSE – Responsable Entreprendre : [c.meurisse@grand-lille.cci.fr](mailto:c.meurisse@grand-lille.cci.fr)

**Contact :**

**Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille**

Maison du Développement Economique

16, place Victor Hugo

62500 SAINT-OMER

03.21.98.46.22.

# quartiers2030

*Tous mobilisés pour les habitants et les quartiers de la politique de la ville  
de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer*

---

**Jeudi 18 avril 2024**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer  
Hôtel Communautaire – 62219 LONGUENESSE



## SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

### **Préfecture du Pas-de-Calais :**

- Madame Sophie PAGÈS  
*Sous-Préfète de l'Arrondissement de Saint-Omer*

### **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer :**

- Monsieur Joël DUQUENOY  
*Président*

### **Ville d'Aire-sur-la-Lys :**

- Monsieur Jean-Claude DISSAUX  
*Vice-Président du Conseil Départemental en charge de la voirie, des infrastructures et de la mobilité*  
*1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer*  
*Maire*

### **Ville d'Arques :**

- Madame Christine COURBOT  
*Adjointe au Maire en charge de la solidarité, de la santé, de l'insertion professionnelle, de la politique de la ville et des grandes causes caritatives*

### **Ville de Longuenesse :**

- Monsieur Christian COUPEZ  
*Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer chargé des sports, de la politique de la Ville et de la petite enfance*  
*Maire*

### **Ville de Saint-Omer :**

- Monsieur François DECOSTER  
*Maire*

### **Conseil Régional Hauts-de-France :**

- Monsieur François DECOSTER  
*Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine, des langues régionales et des relations internationales*

### **Conseil Départemental du Pas-de-Calais :**

- Monsieur Jean-Claude LEROY  
*Président*

### **Direction Régionale des Affaires Culturelles :**

- Monsieur Hilaire MULTON  
*Directeur Régional des Affaires Culturelles*

**Ministère de la Justice :**

- Monsieur Mehdi BENBOUZID  
*Procureur de la République*

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Pas-de-Calais :**

- Monsieur Jean-Roger RIBAUD  
*Directeur Académique*

**France Travail – Agence de Saint-Omer :**

- Madame Pascale CAULIER  
*Directrice d'Agence*

**Agence Régionale de Santé :**

- Monsieur Julien DENYS  
*Directeur de la Délégation Départementale du Pas-de-Calais*

**Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais :**

- Monsieur Jean-Jacques PION  
*Directeur*

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale :**

- Monsieur Pierre-Philippe CARON  
*Responsable du pôle d'appui pour l'accès aux droits, aux soins et à la santé, chargé des relations avec les partenaires*

**Cottage Social de Flandres :**

- Madame Nathalie BROCCQ  
*Directrice Générale*

**Habitat Hauts-de-France :**

- Monsieur Eric BAHEUX  
*Directeur du développement et des ventes*

**Flandre Opale Habitat :**

- Madame Valérie GRELAIT  
*Responsable de Territoire*

**SIA Habitat :**

- Madame Ikram BARRET  
*Directrice Territoriale*

**Pas-de-Calais Habitat :**

- Madame Véronique BRIOIS  
*Directrice du Territoire Côte d'Opale Audomarois*

**3 F Notre Logis :**

- Madame Mathilde TOURNAUX  
*Directrice générale*

**Banque des Territoires :**

- Madame Sandrine BONNOT  
*Directrice territoriale Pas de Calais*

**Banque Publique d'Investissement :**

- Monsieur Herve DUCROCQ  
*Responsable Création et Entrepreneuriat Hauts-de-France*

**Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille :**

- Madame Alice GEVAERT  
*Présidente de la Commission Territoriale*

# quartiers2030

*Tous mobilisés pour les habitants et les quartiers de la politique de la ville  
de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer*

**Jeudi 18 avril 2024**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer  
Hôtel Communautaire – 62219 LONGUENESSE

Préfecture du Pas-de-Calais



Communauté d'Agglomération  
du Pays de Saint-Omer



Ville d'Aire-sur-la-Lys



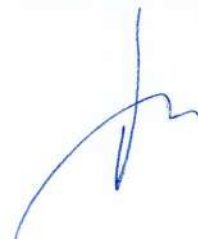
Ville d'Arques



Ville de Longuenesse



Ville de Saint-Omer



# quartiers2030

Jeudi 18 avril 2024

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Région Hauts-de-France

Département du Pas-de-Calais

Direction Régionale  
des Affaires Culturelles

Ministère de la Justice

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale du  
Pas-de-Calais

France Travail

Agence Régionale de Santé

Caisse d'Allocations Familiales  
du Pas-de-Calais

Caisse Primaire d'Assurances  
Maladie de la Côte d'Opale

# quartiers2030

Jeudi 18 avril 2024

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Cottage Social de Flandres

Habitat Hauts-de-France

Flandre Opale Habitat

SIA Habitat

Pas-de-Calais Habitat

5-07-2024

3F Notre Logis

Banque des Territoires

Banque Publique d'Investissement

Chambre de Commerce  
et d'Industrie Grand Lille